

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 FEVRIER 2019

DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence de Madame Thérèse THIERY, Maire et 1^{ère} Vice-Présidente de Lorient Agglomération.

Etaient présents : Mme COCHE. MM. LE STRAT. LE GAL. Mmes JANIN. DE BRASSIER. PEYRE. M. JESTIN.

Mmes GUEGAN. M. NEVE. Mme GALAND. MM. MAHE. GARAUD. CILANE. FLEGEAU. Mme DUMONT. M. LE BLE. Mmes LOPEZ-LE GOFF. HEMON. HANSS. M. BERNARD. Mme LE MOEL-RAFLIK - M. IZAR. Mme GAUDIN. M. MUNOZ. Mme LE BOEDEC. MM. SCHEUER. THOUMELIN. JUMEAU. PERON

Absents excusés : M. L'HENORET donne pouvoir à Mme DE BRASSIER

Mme ANNIC	d°	à M. LE GAL
M. LE MAUR	d°	à Mme THIERY
M. LE GUENNEC	d°	à Mme GUEGAN
Mme HEMON	d°	à Mme COCHE provisoirement
Mme GUENNEC	d°	à M. MUNOZ

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Jacques NEVE est désigné pour assurer cette fonction.

Mme La Maire fait remarquer à l'Assemblée l'installation de nouveaux écrans qui permettront de suivre les bordereaux et vu les sujets qui vont être abordés ce soir, ils ne seront pas inutiles.

Je vous souhaite la bienvenue pour ce 1^{er} conseil municipal de l'année qui comme tous les ans, à cette même période, est consacré pour la plupart des bordereaux à des questions budgétaires. Nous aurons donc l'occasion de partager notre vision à la fois du territoire et notre vision du budget de l'année 2019.

Déjà vous dire que les orientations qui vont vous être présentées sont cohérentes avec le contrat de mandature de la majorité depuis 2014, qui fait avancer la ville, le territoire pour une vision d'un territoire équilibré, solidaire, attractif et confiant dans l'avenir. C'est bien dans cet esprit que nous présentons les bordereaux de ce soir.

Est-ce que nous pourrions retenir cette confiance dans l'avenir également dans le rapport sur l'Egalité Femme/ Homme à Lanester ? Nous y répondrons tout à l'heure, après la présentation du rapport stratégique parce qu'il nous est utile de regarder nos politiques et regarder celles d'avant et celles d'après, et pour inscrire notre volonté dans la légalité au cœur de l'institution ville mais au cœur de la politique du territoire aussi de la Ville.

Avant d'entamer ce conseil, je souhaitais revenir un instant sur un sujet qui a beaucoup fait parler et notamment « jazer » si je puis dire, depuis la soirée des vœux du 9 janvier dernier. Je veux parler bien sûr de la question collège. Vous remarquez que je ne parle pas de la question des collèges parce que cela pourrait laisser penser que, ou la question du collège, parce que cela pourrait laisser penser que

Je veux revenir ici parce que je souhaite redire comment ce sujet se présente. Quelle est notre place à nous, Ville ? Quel est le choix majoritaire de la méthode et vers où nous allons. D'abord dire et je pense qu'ici, tous ici autour de la table nous le partagerons, le fait d'être attaché aux collèges publics et à nos 2 collèges lanestériens. Nous sommes attachés à Henri

Wallon et Jean Lurçat parce que ce sont des établissements qui forment les enfants lanestériens avec la qualité que nous leur connaissons.

On peut aussi partager le fait que nous tous ici nous sommes convaincus que l'éducation est une de nos priorités et que s'il y a bien un intérêt à travailler ensemble, c'est l'intérêt des enfants lanestériens. C'est avec cet esprit que je souhaite que nous travaillions sur le sujet.

Dire ici, et Marie-Claude Gaudin le confirmera si besoin, que la décision ne nous appartient pas. La décision appartient bien au Conseil Départemental dont c'est la compétence.

M. CILANE entre en séance.

Mme La Maire continue : Je reprends les choses dans le temps : si vous vous souvenez, après le feuilleton lorientais sur la question des collèges, cela ne vous aura sûrement pas échappé, qu'au cours de cette période, un peu tourmentée sur le sujet, avait circulé déjà la rumeur que le suivant sur la liste, c'était Lanester. J'avais de ce fait demandé un rendez-vous avec le Président M. GOULARD et je m'étais rendue à Vannes avec Mme Sophie Lefevre, Directrice Générale des Services qui nous avait confirmé sa volonté d'ouvrir une réflexion sur la question collèges publics lanestériens.

Les différentes options sur la table sont lesquelles :

1^{ère} option, et encore une fois, aucun état de priorité dans ma vision, La rénovation des deux collèges existants, avec des travaux d'entretien et de rénovation. Sûrement une solution simple, sûrement une solution moins chère mais sûrement aussi des limites imposées par la conception et l'état des bâtiments existants.

2^{ème} option : La construction d'un nouveau collège capable d'accueillir les élèves des deux établissements actuels qui pourrait être construit soit sur l'un des sites existant aujourd'hui, soit sur un nouveau site à définir. Si cette solution était retenue, cela permettrait d'avoir sur la commune un établissement neuf, moderne, adapté à son époque et aux nouvelles méthodes pédagogiques mais qui pose des questions d'accessibilité mais aussi de l'intérêt d'un établissement comptant entre 700 et 800 élèves.

Quand j'ai pris la parole aux vœux, j'ai bien dit et toujours aujourd'hui, à ma connaissance, que ces trois options étaient toujours ouvertes. Et je vous le redis ce soir, elles sont toujours ouvertes. Le travail qui est déjà commencé avec le Département, avec le Directeur des Affaires Scolaires et le Directeur des bâtiments, et qui travaillent avec la Directrice Générale des Services ont confirmé que les 3 options étaient toujours ouvertes.

Quelle est la vision majoritaire sur la question ? C'est bien qu'une décision comme celle-là doit être prise en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est dans ce sens que j'ai parlé au Président du Département qui est d'accord sur le sujet et qui est d'accord sur le fait que nous nous concertions avant de donner un avis qui, mine de rien, n'est pas neutre. Même s'il s'agit de la compétence du Département.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que pour que la concertation soit la meilleure possible, soit la plus productive, il faut que tous les éléments soient partagés avec les acteurs concernés. C'est-à-dire quels sont les travaux éventuels qui seraient réalisés si l'on optait pour la rénovation des deux collèges, quel est le terrain possible si l'on optait pour un seul collège unique. C'est là-dessus que nous travaillons aujourd'hui, à la fois le Département à qui nous avons demandé la liste des travaux qui seraient mis en place si cette idée était retenue, et à la fois côté ville, nous cherchons qu'elle serait potentiellement le foncier en capacité d'accueillir un nouveau collège.

Mme LOPEZ-LE GOFF Florence entre en séance.

Mme La Maire continue : Voilà les clés de lecture pour que l'on puisse avoir une vraie concertation en toute connaissance de cause.

Pourquoi j'en ai parlé aux vœux ? J'ai lu dans la presse que certains avaient pensé que je voulais faire un effet d'annonce. Non, je n'en ai aucun intérêt. Ce n'est pas l'effet d'annonce qui m'intéresse, ce qui nous intéresse, c'est de mesurer ensemble, et c'est dans ce sens que mon discours était prononcé aux vœux, de mesurer que c'est un sujet qui nous concerne tous mais qui concerne tout le territoire et à plus forte raison tous les acteurs qui étaient présents à cette soirée et de se dire : chouette, le Département s'intéresse à Lanester et chouette, il s'intéresse aux collèges publics. Dans tous les cas de figure, quel que soit le scénario qui sera retenu, ce sera un plus pour les collèges lanestériens. Cela m'a semblé légitime de partager cette information lors des vœux du Maire, pour parler de l'année 2019, je puisse dire que oui, c'était une question pour laquelle il fallait que nous réfléchissions. Imaginez que je n'en ai pas parlé ? Et que l'information aurait circulé et si je ne l'avais pas fait, je suis certaine que certains auraient pu me le reprocher.

En tous les cas, ce que je peux vous dire, c'est que c'est un sujet passionnant, c'est un sujet qui nous fait réfléchir, si tenté que nous n'en avons pas assez- qui je l'espère sera nous mobiliser tous. C'est un sujet pour lequel nous avons envie de réussir. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de trouver la meilleure solution pour les jeunes lanestériens et de faire en sorte que l'argent public qui sera dépensé quel que soit la solution retenue, soit le plus utile possible à l'éducation des enfants.

Voilà ce que je voulais partager avec vous en vous remerciant de votre écoute. Je remarque qu'un Elu demande la parole ?

M. JUMEAU : Effectivement c'est un sujet passionnant et cela me rappelle un morceau de ma vie, un grand morceau même. Sur ce que vous venez de dire, et je n'ai pas considéré cela et nous n'avons pas considéré cela comme un effet d'annonce, je pense qu'effectivement il vaut mieux que les choses se passent en toute transparence plutôt que sur la situation que vous avez citée de l'autre côté du Scorff, où le dossier s'est traité de responsables municipaux à responsables départementaux, sans que les personnels, les familles et d'autres acteurs de l'éducation nationale n'aient été à un moment ou à un autre consultés.

Ce que je voudrais juste souligner, c'est qu'ici nous évoquons la situation de l'emplacement du collège ou des collèges à Lanester. Ce que je souhaite, c'est que dans la réflexion qui va être engagée tout au long de l'année, on n'oublie pas, qu'il y a un avant collège et un après collège et que ce sont des éléments qui pour moi me semblent importants à mesurer. Nous savons qu'il pourrait être réfléchi à une évolution de la répartition des écoles maternelles et élémentaires sur le territoire de la ville. Si l'on détache cela du dossier collège, on oublie une partie.

Dans un des éléments que vous avez abordé, vous dites que l'on pourrait, si jamais il n'y avait qu'un seul établissement à 7 ou 800 élèves, il ne faut pas oublier que le lycée de Lanester, c'est aujourd'hui numériquement le nombre d'élèves comptabilisé au lycée. Nous aurions donc un collège aussi grand, en termes d'accueil d'élèves, que le lycée. Je ne sais pas si c'est un niveau d'enseignement ou cet effet chiffré est souhaitable ou pas mais cela, ce sont les professionnels qui le diront.

Ce qui risque d'être un peu un souci dans cette période de réflexion, de l'autre côté du Scorff, c'est que le nouveau collège va commencer à être bâti et que la tentation de familles qui vont arriver sur le secteur Périgault à Lanester, c'est qu'entre 2 collèges qui sont vieillissants et que personne ne peut le contester et pour lesquels aujourd'hui il y a besoin de revoir sa conception, parce que l'on ne travaille plus au collège comme on travaillait il y a 30 ou 40 ans, le choix des familles entre un établissement flambant neuf, pour peu que l'éducation

nationale qui est habile dans ce domaine –vous pouvez me faire confiance quand je dis cela- ne met quelques options attractives, risque fort de pénaliser en termes de capacité d'accueil les établissements de Lanester. Il faut donc être attentif à cela. Car il y a déjà une concurrence entre l'enseignement public et l'enseignement catholique dans ce département. Il serait quand même un peu regrettable qu'il y ait une concurrence entre les établissements publics. Et si je dis cela, c'est parce qu'il se trouve qu'entre hier et aujourd'hui, est concernée la carte scolaire dans le département. Ce soir officiellement il y aura des écoles qui bénéficieront d'ouvertures, d'autres qui subiront des fermetures. L'école Pablo Picasso va perdre sa 10^{ième} classe, c'est très agréable de savoir que cette école, flambant neuve, pour lesquelles aujourd'hui les conditions de travail sont intéressantes, il a été fermé un niveau en maternelle, on ferme un niveau élémentaire maintenant. Je n'en dirai pas plus, parce que je ne voulais pas jouer les oiseaux de mauvais augure en juin 2018 mais résultat des courses : c'est moins 2 classes en l'espace d'une année ! Et aujourd'hui vont être prononcées très certainement l'installation dans le département de 5 écoles du socle, c'est-à-dire des écoles qui vont rassembler des élèves de collèges et des élèves de cours moyen. Comment intègre-t-on cette réflexion éventuellement dans l'avenir de l'ensemble de la structuration scolaire d'une ville comme Lanester ?

Vous avez raison, il faut prendre le temps mais en même temps, il y a un Ministre de l'éducation nationale qui accélère les réformes et la loi Blanquer qui va être débattue à partir du 11 février prochain, va avoir des conséquences extrêmement importantes pour le fonctionnement global de l'éducation nationale. Et une nouvelle fois, celui qui risque « de payer » les pots cassés, c'est l'enseignement public. Je suis entièrement d'accord sur la vigilance, sur l'attention, sur la nécessité d'une concertation qui n'oublie pas d'associer l'ensemble des personnels des établissements parce qu'il ne faudrait pas que l'entrée au niveau départemental, ce soit qu'au bout du bout, ce soit pour économiser en termes de moyens que le département aujourd'hui refuse d'instaurer dans des nouveaux établissements publics.

M. Philippe LE STRAT entre en séance.

Mme La Maire : Merci. Je vois qu'il y a une autre demande de prise de parole.

Mme DE BRASSIER : Merci de remettre ce sujet à l'occasion de ce conseil municipal. Alors peut-être que nous n'avons pas été suffisamment attentifs au moment des vœux, mais nous avons entendu parler d'un collège neuf. Alors c'est vrai que c'est intéressant de pouvoir y revenir ce soir.

Mme La Maire : Je confirme que j'ai parlé d'un collège neuf comme une des 3 possibilités.

Mme DE BRASSIER : D'accord. Pour notre groupe nous nous étions positionnés et je pense que vous avez lu notre position dans la presse, pour le moment et sans ambiguïté, notre groupe se positionne plutôt pour le maintien des deux collèges publics au côté du collège privé existant sur notre territoire, bien sûr dans l'état actuel de connaissance des éléments de ce dossier et au vu de la démographie des collégiens. Nous savons que nous avons besoin d'avoir une analyse précise à ce niveau.

Rapidement, pourquoi nous considérons que les structures actuelles, qui sont à taille humaine et de qualité, répondent aux objectifs d'accueil, de formation et de suivi individuel que nécessite cette période critique de la vie des collégiens, nous savons tous que la période des 11-14 ans est une période charnière.

Un autre argument pour nous, c'est le souhait d'avancer encore plus dans une ville inclusive, notamment en direction des jeunes atteints de handicap psychique. Nous savons que dans ce cadre et je rejoins aussi l'avis de Philippe Jumeau, nous demanderons l'avis des professionnels. Il nous apparaît que la taille de l'établissement doit être adaptée à l'accueil de ce public spécifique.

Enfin nous pensons que la disparition d'un collège déséquilibrerait notre territoire et engendrerait d'autres problématiques en particulier comme les déplacements – nous savons que les collégiens vont à l'école à pied ou à vélo et nous les y encourageons- mais aussi pour l'attractivité du territoire. Du coup, la disparition d'un collège aurait probablement une incidence sur l'arrivée des élèves vers le lycée Jean Macé. Effectivement avec un établissement quasiment de même taille, nous savons que nous avons besoin d'élargir la base et les champs. Et bien entendu nous ne pouvons que se féliciter du lancement de cette concertation la plus large possible sur ce sujet pour avoir un positionnement de territoire et peut-être qui nous déclinera dans quelques temps la méthodologie de cette concertation.

Mme La Maire : Merci. En tous les cas, la 1^{ère} méthodologie, c'est celle que j'ai précisé tout à l'heure. Aujourd'hui nous sommes dans une phase de collecte de tous les éléments qui vont nous être utiles pour démarrer la concertation. Ce n'est pas la peine de la lancer si les pages sont blanches et si nous n'avons pas la matière. J'ai entendu ce qui a été dit. Premièrement, Lanester n'est pas Lorient, je ne vais pas refaire le débat ici. La réalité des territoires et des collèges n'est pas la même. Je ne ferai pas de comparaison. Eléments démographiques, éléments de calendrier, vous voyez toutes et tous que tout cela doit être travaillé et préparé. Comme il n'y a pas de bordereau ce soir au conseil mais seulement une introduction, je vous propose de commencer le conseil municipal de ce soir.

M. JUMEAU : C'était juste pour se chauffer la voie !

Mme La Maire : Voilà, c'était pour se donner du goût pour la suite, comme l'on dit !

II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 3) Procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2018

RESSOURCES

- 4) Rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – année 2018
- 5) Vote du budget principal pour l'année 2019
- 6) Vote des budgets annexes pour l'année 2019
- 7) Vote des taux d'imposition pour l'année 2019
- 8) Information au Conseil Municipal – emprunt 2018
- 9) Garantie d'emprunt – Société Habitat et Humanisme
- 10) Bâtiment Quai 9 - Protocole transactionnel avec la Société Engie Axima
- 11) Mandat de gestion locative à l'Agence SOLIHA AIS
- 12) Prise en charge des obsèques d'une personne dépourvue de ressources
- 13) Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'ADPEP 56 pour le centre de Sarzeau

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- 14) Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner de l'année 2018

- 15) Bilan des cessions et acquisitions de l'année 2018
- 16) Cession de logement par Bretagne Sud Habitat – 17 rue Jean Jaurès – avis de la Commune
- 17) Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – mise à jour de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau

CADRE DE VIE

- 18) Subventions aux Associations pour l'année 2019
- 19) Convention de mise à disposition d'espaces communaux avec l'Association Fodé Ouest
- 20) Lutte 2018/2019 contre les ragondins - subvention

EDUCATION - ENFANCE – JEUNESSE

- 21) Tarifs des centres de vacances et camps - été 2019
- 22) Tarifs des accueils de loisirs, passeports et séjours à l'étranger - été 2019
- 23) Subventions aux Associations pour l'année 2019

AFFAIRES SOCIALES

- 24) Subventions aux Associations pour l'année 2019

CITOYENNETE

- 25) Subventions aux Associations pour l'année 2019
- 26) Tarifications et conditions de mise à disposition des salles municipales pour l'année 2019

AFFAIRES SPORTIVES

- 27) Fonds pour la promotion du sport 2019 – subventions traditionnelles – aide aux licenciés – avance aide aux déplacements
- 28) Manifestations sportives – subventions 2019
- 29) Associations non adhérentes à l'Office Municipal des Sports - subventions 2019

CULTURE

- 30) Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au Conseil Régional et au Conseil Départemental – restauration de la statue St-Yves de la Chapelle du Resto

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

III – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

IV - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ANNEE 2018

Rapport de Mme JANIN

Chaque année, depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitant.e.s ont l'obligation de présenter, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette édition 2018 actualise les données déjà présentées l'année précédente et s'enrichit de nouvelles informations :

- Pour la partie statistique, des données sur les écarts de salaire entre les hommes et les femmes sur le territoire

- La partie consacrée aux actions menées par la collectivité s'est enrichi des contributions du service communication et du service de la culture en matière de programmation.

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014,

Vu la présentation à la commission Citoyenneté du 24 janvier 2019

Vu la présentation à la commission ressources du 29 janvier 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal de donner acte à Mme Le Maire de la présentation du rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2018 ;

DECISION DU CONSEIL

Mme JANIN : Conformément à la loi du 4 août 2014, ce rapport est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le 1^{er} rapport présenté en novembre 2017 a été remarqué par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans le secteur social et éducatif (que ce soit les places en crèche réservées aux parents en parcours d'insertion, que la sensibilisation dans le cadre périscolaire (réussite éducative et les différentes actions menées par le service jeunesse).

Dans ce document vous avez Les données pour la collectivité de 2017 qui, actualisées et enrichies de nouvelles informations ainsi que les données nationales de l'INSEE de 2015 concernant la population.

Que pouvons-nous dire sur l'égalité hommes-femmes dans la collectivité ? Je pense que vous avez pris connaissance de ce beau document joint au bordereau et je ne reprendrai que quelques données qui m'ont semblé significatives.

La ville et le CCAS de Lanester comptent parmi les principaux employeurs du pays de Lorient. Le personnel féminin est largement majoritaire, même si en 2017, on note un point de plus pour les hommes (33 % au lieu de 32 %). C'est quand même toujours plus de 400 femmes, agentes titulaires ou contractuelles avec toujours un pourcentage important de femmes contractuelles. Pourtant un effort a été fait pour les titularisations entre autres féminines, puisqu'en 2017, nous avons donc 73 % contre 77 % en 2016 de contractuelles. Cette évolution devrait s'affirmer en 2018 et continuer dans les années à venir. Cette féminisation est plus élevée dans les filières administratives, l'animation, les techniques (agents de service) et médico-sociales.

Que peut-on dire sur les effectifs par catégorie ? Si nous trouvons une majorité de femmes en catégorie A, ceci est lié à une sur représentation féminine au sein du CCAS (infirmière, puéricultrice, psychologue). On trouve un équilibre dans les catégories B mais c'est surtout la catégorie C qui montre un déséquilibre fort avec 71,5 % de femmes et beaucoup de contractuelles avec un pourcentage important de temps partiels, subi ou choisi.

Concernant les rémunérations, quelles que soient les catégories, les écarts sont significatifs au détriment du personnel féminin. Ceci est lié au régime indemnitaire de la filière technique.

Au niveau du territoire, par rapport aux données de l'INSEE de 2015, nous pouvons voir que les naissances des garçons sont plus nombreuses que celles des filles mais les femmes vivent plus longtemps que les hommes, et ceci que ce soit au niveau national ou à Lanester. Les femmes sont majoritairement en charge de familles mono parentales et en augmentation, que ce soit sur le plan national que sur Lanester.

Au niveau des diplômes, globalement les femmes sont plus diplômées que les hommes et surtout les femmes plus jeunes (avant 55 ans). Mais hélas très souvent ces femmes ne trouvent pas de travail correspondant à leur niveau de formation.

Dans le monde du travail, les femmes occupent moins souvent des postes rémunérateurs, de même elles sont moins représentées dans les secteurs d'activités où les salaires moyens sont les plus élevés. On retrouve majoritairement les femmes dans la catégorie « employées » et là aussi le temps partiel subi ou choisi mais surtout occupé par des femmes. L'écart des salaires s'accroît entre les femmes et les hommes avec l'âge. Nous voyons que 4,1 % pour les jeunes de 18 à 25 ans passe à 18,9 % pour les plus de 50 ans.

Un point également sur la pratique du sport sur Lanester : La fréquentation au sport est identique à l'année précédente (40 % de femmes). Il est intéressant de mettre en parallèle le nombre de femmes pratiquant de la boxe (21 en plus), avec l'action menée par la prévention spécialisée près des jeunes filles des quartiers prioritaires que nous verrons tout à l'heure. De même, pour le canoë kayak, 13 femmes en plus, surtout pour le dragon boat. Je pense aussi que vous avez remarqué pour différents sports, rugby, badminton où l'on retrouve plus de femmes que les années précédentes.

Concernant la commande publique, dans le cadre des clauses sociales les heures de travail réalisées dans le domaine du bâtiment et des travaux publics ont été effectuées par des hommes. Les lanestériennes concernées par cette clause, soit 12 femmes (27 %) sont intervenues dans des activités des tris de déchets, de recyclage de produits et postes de médiatrice.

Concernant l'action sociale, on compte parmi les bénéficiaires, un nombre important d'hommes seuls et de familles monoparentales femmes.

Je souhaitais parler aussi de la journée internationale des droits des femmes du 8 Mars mise en avant et je vais profiter pour vous donner le calendrier :

Ce qui va être organisée sur Lanester, portée par la culture, à Quai 9, autour de la lecture, le 8 mars à 20 h se déroulera une lecture d'extrait de la pièce « si Camille n'était pas morte » par la Cie La Rigole, un atelier d'écriture tout public à Quai 9 le 9 Mars de 14 h à 17 h animé par Sophie Dorgeval, sur une réflexion du thème de l'exil et des conditions des femmes d'aujourd'hui. Il y aura également un travail d'organisé avec le lycée Jean Macé.

Concernant les évolutions et les perspectives, féminiser l'ensemble des annonces et de recrutements des communications internes. Nous pouvons nous étonner qu'une collectivité qui emploie majoritairement des femmes, que cela ne soit pas déjà fait.

Citoyenneté et politique de la ville : dans le cadre de notre contrat de ville, nous pensons intensifier les actions en faveur de l'accès à l'emploi des femmes et un soutien à l'action parentale, en partenariat avec les acteurs locaux.

Pour l'enfance-jeunesse, c'est poursuivre l'accueil des rencontres organisées avec RezoE.

Pour les affaires sociales, c'est réserver une ou 2 places d'accueil pour les enfants de jeunes femmes isolées qui souhaitent reprendre une formation en lien avec le PMI, la CAF et pôle emploi.

Pour les commandes publiques, c'est développer la part des publics féminins parmi les bénéficiaires des clauses sociales. Le programme de la rénovation urbaine du quartier de Kerfréhour-la Châtaigneraie soutenu par l'ANRU devrait permettre également de favoriser l'accès à l'emploi du public féminin.

Voilà quelques données principales et de synthétique. Malgré tout, je voulais remercier les différents services pour leur contribution et la réalisation de ce document, la directrice des services qui porte ce dossier, travaillé en collaboration avec Annie Croizer.

Si vous le permettez, je vais peut-être continuer par un point qui nous touche toutes et tous, c'est pour faire un retour sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales.

Je dirais qu'il faut déjà que l'on soit satisfait de la mobilisation qui a eu lieu lors de la journée nationale au mois de novembre l'année dernière contre les violences faites aux femmes, qui a réuni plus de 300 personnes, de tous âges, hommes et femmes, à Lorient, où l'Association Nous Toutes a bien mobilisé. Je me tiens régulièrement informé de l'avancée du dossier porté par le CIDFF que j'ai eu l'occasion d'avoir au téléphone et j'ai reçu également la représentante de l'association Nous Toutes. Je ne reprendrai pas ce qui a été écrit au procès-verbal du conseil municipal de septembre 2018, par contre, je vais surtout vous informer de la préparation du dossier du CIDFF que je vais vous lire :

« Le CIDFF soutient le collectif de citoyennes qui s'est créé à Lorient, d'autant que nous constatons pour cette année 2018, une augmentation du nombre d'accompagnements de victimes dans le cadre de nos permanences juridiques sous l'agglomération de Lorient. Les accompagnements représentent 17,5 % du public quand ils ne représentaient que 6 % en 2017. De plus, nombre d'acteurs de terrains nous font part de leur regret de perdre cette structure d'accueil pluri disciplinaires.

Il est vrai qu'ils nous font exactement la même remarque.

Pour répondre à nouveau à ses besoins, cela doit se faire dans le cadre d'un projet qui soit plus global.

Le point commun entre les femmes reçues au CIDFF, victimes de violences ou non, est le manque ou la perte de confiance en soi, en lien avec un parcours de vie qui a pu être chaotique ou qui est en train de le devenir.

Nous souhaitons nous donner une année pour construire ce projet de lieu ressources pour les femmes qui permettra à terme de créer les conditions d'une égalité femmes-hommes réelle sur le territoire en mettant à disposition des femmes un lieu ressources pour leur permettre de faire émerger et d'exercer leur pouvoir d'agir dans leur vie professionnelle et personnelle.

Nous proposons donc un projet qui puisse se dérouler sur 3 années, de 2019 à 2021, comprenant des étapes de co-construction avec les collectivités et les institutions afin de répondre au mieux aux besoins du territoire.

Voici la présentation du projet, année 2019 :

Dans un premier temps : analyser les problématiques et besoins des femmes, pour ensuite proposer des créneaux d'accueil spécifiques pour les victimes de violences complémentaires aux permanences juridiques.

Réaliser une étude action pour positionner une solution permettant de développer le pouvoir d'agir des femmes. Il est mis en avant effectivement le manque de confiance en soi de beaucoup de femmes reçues aux permanences du CIDFF.

Mettre en place un créneau hebdomadaire d'une ½ journée de permanence socio juridique

Proposition de 2 groupes de parole mensuels animés par une psychologue.

Réaliser une étude action : et pour cela s'appuyer sur cette étude pour co-construire le projet avec les collectivités locales, avec une attention particulière aux territoires les plus fragiles (quartiers prioritaires de la ville et communes rurales).

Les moyens : 3 professionnel-les interviendront sur le projet :

-la co-directrice en charge des actions d'insertion et d'égalité réalisera l'étude action et y consacrera 15 % de son temps de travail,

-une juriste, pour la permanence socio juridique hebdomadaire d'accompagnement des victimes,

-une psychologue pour la réalisation de 2 groupes de parole par mois.

Le lieu envisagé, ce qui n'est pas sûr encore : le centre social de Lanester car c'est un lieu central que nous fréquentons déjà, au sein de l'antenne CIDFF à Lorient, ou à défaut la permanence du CIDFF à Lorient directement.

Concernant le budget, j'y reviendrai tout à l'heure.

L'idée est de nous appuyer sur les crédits d'Etat pour mettre en place des actions à destination des victimes et de mobiliser des crédits des collectivités (villes, agglomération, département) et de la CAF pour financer la réalisation de l'étude.

Concernant les moyens : en fonction de la définition de l'ampleur du projet, nous aurons besoin d'avoir un lieu central et spacieux, mais aussi pourquoi pas, d'envisager une itinérance sur l'agglomération.

Le temps salarié ainsi que le temps bénévole seront augmentés en fonction des actions définies.

Le budget sollicité sera de fait plus important mais là encore, co-construit avec les partenaires financiers, dans l'idée de calibrer le projet en fonction de la réalité des moyens.

Mme Morgane HEMON entre en séance.

Mme JANIN continue : Nous ne souhaitons pas en effet recréer un lieu qui serait fragile et menacé de fermeture quelques années après son ouverture comme ce fut le cas pour Moments pour Elles.

La somme attendue des collectivités (villes et agglomération) est de 4 700 euros.

Les prévisions de dépenses sont de 35 000 euros ».

Voilà ce qui est porté par le CIDFF. Il faut savoir que la directrice Céline BENOIT a fini le 1^{er} février. C'est en co-directions et les deux directrices n'ont pas encore vraiment en œuvre ce dossier mais je leur ai demandé d'organiser une réunion le plus rapidement possible avec tous les partenaires concernés pour que ce dossier soit vraiment pris en main.

Mme La Maire : Merci Michelle, à la fois pour la synthèse du rapport dont chacun peut apprécier à la fois la qualité pédagogique et la qualité presque esthétique du document. Mais au-delà de cette qualité, chacun peut apprécier la densité des informations qui sont partagées et en faire une synthèse. Ce qui n'était pas chose facile, il fallait finalement trier et se donner des priorités.

Mme JANIN : Il y avait d'autres points que j'aurais voulu dire.

Mme La Maire : Merci aussi pour l'information concernant l'accompagnement des femmes victimes de violence et la nécessité de poursuivre le travail entre autre avec le CIDFF. Y a-t-il des informations sur ce bordereau ?

M. PERON : Je voudrais intervenir justement sur ce rapport que je trouve excellent pour plein de raisons avec mon camarade ici présent. Nous voulons ici saluer le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2018. Ce rapport met en valeur une de nos préoccupations majeures : le comblement des inégalités hommes-femmes dans la société et plus particulièrement chez nous, ici à Lanester. Cela se traduit par des actions dont il faut souligner la pertinence, aussi bien sur le territoire communal que dans la gestion des ressources humaines communale. Nous citerons un exemple : les actions à Kerfréhour en direction de la jeunesse féminine, les ateliers dédiés à la condition féminine, l'aide aux devoirs dans les maisons de quartiers, l'aide à la parentalité dans le cadre de la réussite éducative, les chantiers d'auto réhabilitation réalisés dont les femmes seules en sont les bénéficiaires.

Et en interne la politique des ressources humaines pour nous qui s'est donnée comme mission à Lanester d'abord de résorber l'emploi précaire pour 2017-2020. Sont concernés notamment l'aide à domicile, les moyens généraux et l'animation. Dans ces domaines, 91 femmes y travaillent pour 21 hommes. Dès 2017, il faut souligner que 9 femmes avaient déjà été

titularisées. C'est un début, nous attendons les résultats pour cette année, et jusqu'à la fin de la mandature.

Le 2^{ème} point en interne, comme mission : c'était de favoriser le déroulement de carrière, notamment de la catégorie C qui regroupe 81 % des agents dont 71,5 % sont des femmes. Ce qui aura pour effet de réduire les écarts de salaire.

En 3^{ème} point, faire évoluer les représentations sociales des différents métiers et compétences dans le but de modifier la composition de certaines filières qui sont trop souvent majoritairement composées d'hommes ou de femmes.

Ce sont donc 3 points qui sont à mettre en avant dans les objectifs municipaux au sein de la ville.

Mme La Maire : Merci Maurice. D'autres interventions ?

M. FLEGEAU : Pour le Groupe EP2M, le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de notre collectivité est le fruit d'un travail important de collecte de données réalisé par les services. Et je pense qu'il faut le souligner car effectivement beaucoup de matières dans ce rapport.

Ce document présente l'état de la situation sur notre commune, mais au-delà du bilan chiffré qui nous servira à l'analyse dans la durée –c'est le 2^{ème} rapport et qu'il faudra suivre l'évolution de ces rapports et vérifier tous ces chiffres dans le temps-, il met aussi en avant de nombreuses actions en cours et des actions nouvelles. J'en soulignerai quelques-unes, même si cela a été évoqué longuement par Michèle Janin et qui est important, notamment :

- le projet de mise en place d'un lieu d'accueil des femmes victimes de violences qui pourrait être installé au centre social CAF de Lanester, même si tout cela reste à préciser et à travailler, c'est une belle action. Ce sujet a été évoqué au sein des derniers conseils, on en connaît l'importance pour les victimes,
- dans le domaine Ressources Humaines, cela vient d'être rappelé par Maurice Perron, c'est vrai que ce sont des points importants, la poursuite de la mise en oeuvre du plan de titularisation qui bénéficie bien sûr aux femmes plus souvent touchées par la précarité,
- l'attribution de nouveaux critères d'avancement de grades pour les fonctionnaires de catégorie C, catégorie qui regroupe très majoritairement des femmes,
 - dans le domaine de l'action sociale, la réservation de places d'accueil pour les enfants de jeunes mamans qui souhaitent reprendre une formation, qui est aussi très important.
- dans le domaine de la politique de la ville, le développement de l'emploi féminin au travers des clauses sociales des marchés publics et au travers des actions de l'ANRU,

L'ensemble de ces actions contribuera à résorber autant que faire se peut, les écarts de situations que vivent les femmes qui sont souvent les premières victimes de la précarité.

Mme La Maire : Merci Pascal. D'autres interventions ?

M. SCHEUER : Comme mes autres collègues, je me réjouis que ce type de rapport existe. C'est un gros travail mais qui n'est pas inutile puisque d'années en années, nous pourrons observer les évolutions. Ça sera également utile à des collectifs tels qu'à l'Association Nous Toutes, pour voir concrètement localement ce qu'il en est. Je vous invite à consulter la page 13 du rapport. Je me souviens d'une féministe marxiste, il y a plusieurs années de cela, peut-être au début du siècle dernier, qui disait que la femme était le prolétaire du prolétaire. C'est quelque chose que l'on retrouve sur le graphique en page 13, sur le niveau de diplôme des femmes de plus de 65 ans : un chiffre qui ressort et qui est à mettre en relief avec les femmes qui ont des diplômes d'études supérieures, entre 20 et 39 ans, qui sont plus nombreuses que les hommes. On voit que les femmes trouvent leur place, qu'il y a du chemin qui est en train

d'être rattrapé. Mais malheureusement ça ne suffit pas, ça ne va jamais assez vite, à mon goût en tout cas. Le collectif Nous Toutes travaille sur ces questions et notamment sur les violences. Je trouve regrettable que, depuis le début d'année, 19 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint. Je pense que c'est important de le rappeler, c'est plus que les années précédentes. Ça fait une moyenne d'une femme tous les deux jours si je ne me trompe pas. Il est important de se souvenir que ça existe encore.

Mme La Maire : Merci Alexandre.

Mme LE MOEL-RAFFLIK : Comme l'année dernière, j'avais été assez longue sur le sujet, je vais essayer de ne pas reproduire la même chose. Néanmoins, je voulais quand même saluer le travail des services bien sûr, le travail de Michèle Janin parce que c'est une militante pour l'égalité. Egalement rappeler que si nous avons le rapport de comparaison entre les femmes et les hommes aujourd'hui, c'est aussi parce que nous l'avons voulu par une loi en 2014 et qu'aujourd'hui bon nombre de collectivités hélas ne mettent pas encore en œuvre cette loi. Je trouve que Lanester est exemplaire en la matière et qu'il faut le souligner.

Moi aussi j'allais le rappeler, j'étais à 18 femmes qui sont déjà décidées sous les coups de leurs conjoints ou de leurs ex-conjoints et aussi leurs enfants, en ce début d'année. C'est toujours un chiffre qui n'est qu'en progression. L'importance qu'un nouveau lieu s'ouvre –et nous en sommes tous convaincus- cela fait suite aussi à un contexte où la parole s'est libérée. C'est aussi pour cela que l'on nous parle d'augmentation d'activités dans les services judiciaires et sanitaires.

J'avais juste une petite remarque à faire, à la page 34, lorsque nous parlons de « mamans isolées », on ne défend pas l'égalité femmes-hommes en fait. Quand on parle de « mamans isolées » on ne cible que les femmes. Et aujourd'hui nous avons, même s'ils sont plus minoritaires, des hommes victimes de violences et des hommes qui élèvent des enfants seuls. J'avais juste une demande d'amendement si c'est possible, c'est que l'on modifie le mot « maman » par le mot « parent ». Et aussi parce qu'il faut s'adapter aux nouvelles formes de familles dont on parle beaucoup en ce moment dans le cadre des révisions de loi bio-éthique.

Mme La Maire : Merci. Nous poursuivons. D'autres interventions ?

M. LE GAL : Ce rapport très complet est bien illustré. Evidemment nous l'appelions de nos vœux et il est là. Il doit permettre notre vigilance, c'est un gros problème l'égalité hommes-femmes mais surtout il doit nous permettre de travailler au quotidien sur les problèmes de l'égalité. Pascal Flégeau en a parlé et c'est important mais également sur les problèmes d'intégration notamment dans certaines communautés, nous savons que les choses ne sont pas simples. Par l'éducation aussi parce que l'éducation, c'est ce qui permet bien souvent cette intégration et par la protection à travers le travail souligné par Michèle JANIN et je la remercie pour cette vigilance à l'ouverture que l'on appelle de nos vœux du local pour la protection des femmes victimes de ses violences.

Mme La Maire : Merci Jean-Yves. D'autres interventions ?

M. JUMEAU : Même si cela va être un peu répétitif, nous voudrions souligner l'exemplarité de ce rapport dans la mesure où c'est à la fois une source d'informations diverses et variées. En 3 ans, il faut mesurer le parcours qui a été accompli quant à la qualité des informations qui nous sont transmises parce que c'est une des caractéristiques qui peut-être n'a pas encore été souligné mais nous avons vraiment le sentiment que cette question de repérer les aspects positifs et négatifs de l'égalité femmes-hommes, cela traverse l'ensemble des services au sein

de la collectivité et cela traverse l'ensemble des activités qui sont sur le territoire de Lanester. Et cela, ce sont des éléments forts de ce rapport. C'est vrai que cela fait 3 ans, que d'année en année, celui-ci s'améliore et nous trouvons cela extrêmement bien. N'oublions pas que dans le monde de l'entreprise privée, cela fait maintenant beaucoup plus d'années que 3-4 ans que ce genre de situation est obligatoire. Donc exemplarité mais finalement relativement court dans le temps.

Deux autres points rapides qui peut-être ont été et je ne sais pas si elles ont été dites. Il y a une forme de paradoxe à un moment dans ce rapport qui nous a un peu, pas surpris mais il est dit ceci : globalement les femmes ont un niveau de qualification plus élevé que celui des hommes et sur le marché de l'emploi, c'est quand même celles qui sont les plus en difficulté. Ici il y a quand même quelque chose à creuser. Cela ne dépend pas que du territoire mais il n'empêche que c'est quand même une caractéristique qui à mon avis doit exister dans beaucoup d'endroits et effectivement, au-delà des chiffres, je pense qu'il y a des aspects liés peut-être si je peux le dire comme cela à une culture sociale mais nous pouvons imaginer que c'est un peu de cet ordre.

Autre point, même si cela a déjà été souligné, vous savez que nous sommes partisans de la réouverture de ce lieu d'accueil. J'entends les différentes étapes, les attentes, etc... Mais quand on voit en 2017, 26 faits de violences, en 2018, 29 faits de violences, les décès qui viennent d'être cités, etc... il y a urgence pour –on peut se le dire même si je sais que ce n'est pas de la responsabilité ni de la compétence de la commune ou de l'agglomération- mais pour des sommes qui dans le contexte que nous connaissons, cela fera un lieu avec le budget qui suit, qui sont quand même ridiculement basses, il y a donc un effort qui sur le territoire pourrait être supporté dans des conditions extrêmement acceptables et qui permettrait de réouvrir et de donner cette possibilité aux femmes qui sont victimes de violence d'avoir une écoute, un soutien et d'avoir une considération pour leur personne, autre que celle qu'elles subissent aujourd'hui.

Mme La Maire : Merci Philippe. D'autres interventions ?

Mme GALAND : C'était surtout pour conclure notre intervention par une anecdote. « Un jour, un journaliste a demandé à Marie Curie qu'est-ce que cela lui avait fait d'avoir épousé un génie et sa réponse a été de dire : allez donc demander à mon mari ».

Mme JANIN : Je vois que vous réagissez tous à ce rapport annuel d'égalité entre les femmes et les hommes d'une façon très positive et cela nous permet d'avoir un regard sur l'évolution. Nous pouvons dire que les collectivités territoriales en outre sont sur des professions très féminisées encore et il y a encore beaucoup de travail à faire. Lors d'une réunion à l'école du numérique Digiscol, dans le cadre de la politique de la ville, nous nous sommes retrouvés avec de jeunes hommes ayant arrêté leurs études et seulement 3 femmes. En fait, les femmes n'osent pas et considèrent que ce n'est pas pour elles. Pourtant elles en auront besoin de plus en plus, même pour travailler comme aide à domicile dans le futur. Comment faire pour leur donner confiance ? Et au niveau de l'agglomération aussi, il faut absolument que l'on débloque cette situation pour pouvoir accueillir les femmes et les hommes qui en ont besoin dans des conditions respectueuses. On ne peut pas se permettre de rester comme cela, ce serait presque comme de la non-assistance à personnes en danger. Et au point de vue sécurité, c'est la même chose. J'espère qu'au mois de décembre nous pourrons vous présenter le rapport de 2018 qui nous permettra aussi d'établir une évolution.

Mme La Maire : Nous sommes bien d'accord, nous nous mettons déjà en perspective et surtout de considérer que ce rapport n'est pas un point final mais on mesure bien que c'est une

étape. On se donne rendez-vous à la fin de l'année 2018-début d'année 2019 pour mesurer à nouveau le chemin parcouru....

M. JUMEAU : Nous sommes déjà en 2019.

Mme La Maire : Pardon ? Je recommence, fin d'année 2019-début d'année 2020.

M. JUMEAU : Nous voyons bien que vous ne voulez pas finir votre mandat !

Rires dans la salle.

Mme La Maire : C'est cela, je suis perturbée. En tous les cas, nous mesurons bien à travers les propos qui ont été partagés par Michèle et échangés entre nous toutes et tous, toutes tendances politiques confondues, que le chemin est en train d'être rattrapé, Alexandre l'a dit, certaines choses ont bougé, des actions ont été réalisées, cela veut dire aussi que c'est possible. Que ce n'est pas seulement un constat même si nous mesurons bien que vu la gravité et vu la non-assistance à personne en danger, il faut sûrement accélérer les choses sur un certain nombre d'actions. Nous voyons bien aussi et cela a été dit par plusieurs que les actions qui sont en cours touchent toutes nos politiques. Alain est absent ce soir mais sur la politique des ressources humaines, c'est un élément majeur. Autre élément que vous avez souligné qui me paraît aussi stratégique et que l'on retrouvera dans le budget, c'est la question de la formation et de l'éducation. C'est-à-dire que c'est par là que nous ferons bouger les choses et si vous reprenez le document qui nous est proposé, nous parlons du conseil municipal des enfants. C'est à ce niveau aussi que l'on peut sensibiliser et c'est dans ce sens que nous devons travailler. En tous les cas, ce dont je suis convaincue, c'est que cela passe par des actions et donc par l'engagement –Jean-Yves Le Gall l'a dit, Michèle, tu es engagée sur le dossier et tant mieux- et cela passe aussi par la communication, c'est-à-dire qu'au-delà de ce que nous venons de voir ensemble, nous allons le mettre sur le site Internet. Nous aurons un Reflets spécial au mois de Mars et nous aurons l'occasion le 8 Mars, pour la journée des droits des femmes, de réaffirmer cet engagement collectif hommes/femmes pour cette égalité. Je terminerai pour vous dire que sur le numérique et l'emploi féminin, que le Préfet veut faire de la journée du 8 Mars 2019 une journée sur laquelle il mettra l'accent sur le numérique et l'emploi féminin. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le Conseil Municipal en prend acte.

V - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2019

M. JESTIN : Chers collègues, bonsoir,

Ce soir au conseil municipal, je vous présente le Budget Primitif 2019. Le Budget Primitif est le reflet des orientations prises lors du débat d'orientations budgétaires du Conseil Municipal de décembre 2018.

Vous ne serez donc pas surpris des priorités fixées par l'équipe majoritaire, en continuité avec les exercices précédents.

Nous réussissons à équilibrer le budget sans hausse des taux d'impôts communaux tout en continuant à nous désendetter :

- tout en préservant la qualité de service due aux lanestériens

- en restant fidèle à notre contrat de mandature.
- et en maintenant un niveau d'investissement de près de 4,7 millions d'euros

Concernant la compensation de l'exonération de la taxe d'habitation pour les prochaines années, nous sommes toujours dans le flou. Nous devrions en savoir un peu plus d'ici la fin du 1^{er} semestre 2019.

Avant tout, le budget primitif doit être pédagogique et donner du sens aux chiffres. Ce qui est le cas dans les documents qui vous ont été remis.

Avant d'en commenter les grandes lignes, je tiens à remercier l'ensemble des services pour leur implication et plus particulièrement le service Finances et son Directeur, Ludovic Catros, pour le travail effectué ainsi que pour la qualité des documents présentés :

Le budget primitif principal de la Ville pour l'exercice 2019 est équilibré comme suit :

- en section de fonctionnement à 28 357 095,00 €;
- en section d'investissement à 11 561 723,00 €

Vu les articles L2312-1 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au vote des budgets primitifs des communes,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2019,

Vu le rapport de présentation annexé au présent bordereau,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 29 janvier 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 - D'ADOPTER le budget Primitif pour l'exercice 2019 tel que proposé chapitre par chapitre :

SOMMAIRE

BALANCE BUDGETAIRE p.18

AUTOFINANCEMENT 2019 p.18

SECTION DE FONCTIONNEMENT p.19

Dépenses de fonctionnement..... p.21

Recettes de fonctionnement p.24

SECTION D'INVESTISSEMENT p.27

ANNEXES :

BUDGET DETAILLE QUAI 9

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2019 DETAILLE

Balance budgétaire

Le budget 2019 de la ville s'équilibre à 39 918 818 €

28 357 095,00 € pour la section de fonctionnement

11 561 723,00 € pour la section d'investissement

	Fonctionnement	Investissement	Budget global
Dépenses d'ordre	4 378 723,00	103 800,00	4 482 523,00
Dépenses réelles	23 978 372,00	11 457 923,00	35 436 295,00
Total des dépenses	28 357 095,00	11 561 723,00	39 918 818,00
Recettes d'ordre	103 800,00	4 378 723,00	4 482 523,00
Recettes réelles	28 253 295,00	7 183 000,00	35 436 295,00
Total des recettes	28 357 095,00	11 561 723,00	39 918 818,00

Autofinancement 2019 :**Inscriptions réelles de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement : 23 978 372 € soit + 1,10 %

Les recettes réelles de fonctionnement : 28 253 295 € soit + 1,61 %

La Capacité d'Autofinancement Brute s'établit donc à 4 274 923 € Ce solde correspond à la capacité de la ville à rembourser ses emprunts et financer une partie de ses investissements. Il est en augmentation de 4,60 %.

Le capital d'emprunt remboursé s'élève à 3 308 000 € (2 428 000 € + 880 000 € remboursés dans le cadre du fonds de soutien) et la **CAF nette** s'établit à **966 923 €** (contre 622 069 € au BP 2018).

Compte tenu des autres ressources propres de la ville et d'un recours à l'emprunt annuel incluant 500 000 € de désendettement, le budget 2019 de la ville est en mesure d'intégrer un programme d'investissement de 4 699 923 €

	2018	2019
CAF Brute (résultat réel de fonctionnement)	4 087 069	4 274 923
CAF NETTE	622 069	966 923
FCTVA	1 000 000	890 000
Taxe d'aménagement	250 000	200 000
EPARGNE DISPONIBLE	1 872 069	2 056 923
CESSIONS	0	235 000
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	524 812	480 000
EMPRUNT A DETTE CONSTANTE	2 585 000	2 428 000
Désendettement	-500 000	-500 000
INVESTISSEMENT	4 481 881	4 699 923

Budget 2019 par section : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Budget Primitif (BP) 2019 est la traduction chiffrée et équilibrée des orientations fixées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire présenté en décembre 2018.

C'est un budget qui s'inscrit dans la continuité des exercices précédents et vise à préserver l'action publique de la collectivité, tout en poursuivant l'optimisation des moyens.

Les crédits budgétaires traditionnels ont été stabilisés ou ajustés aux crédits consommés permettant ainsi d'intégrer de nouvelles dépenses telles que l'augmentation attendue du coût des énergies.

L'équilibre du budget 2019 est rendu possible par la maîtrise des dépenses :

- Progression limitée de la masse salariale ;
- Baisse marquée des charges de la dette ;

et par la préservation et l'optimisation des recettes :

- Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ;
- Dynamisme des bases fiscales

Le tableau suivant présente l'évolution des chapitres budgétaires de fonctionnement en dépense et en recette :

CHAPITRES DE DEPENSES :	2018	2019	Variation de BP à BP	
CHARGES GENERALES *	4 816 436,00	5 132 214,00	315 778,00	6,56%
SUB ET PARTICIPATION *	3 150 509,00	2 938 131,00	-212 378,00	-6,74%
CHARGES DE PERSONNEL	13 813 815,00	14 019 027,00	205 212,00	1,49%
ATTENUATION DE PRODUIT	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00%
CHARGES FINANCIERES	1 712 300,00	1 660 000,00	-52 300,00	-3,05%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 300,00	25 000,00	4 700,00	23,15%
DEPENSES IMPREVUES	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00%
Total Dépenses Réelles	23 717 360,00	23 978 372,00	261 012,00	1,10%

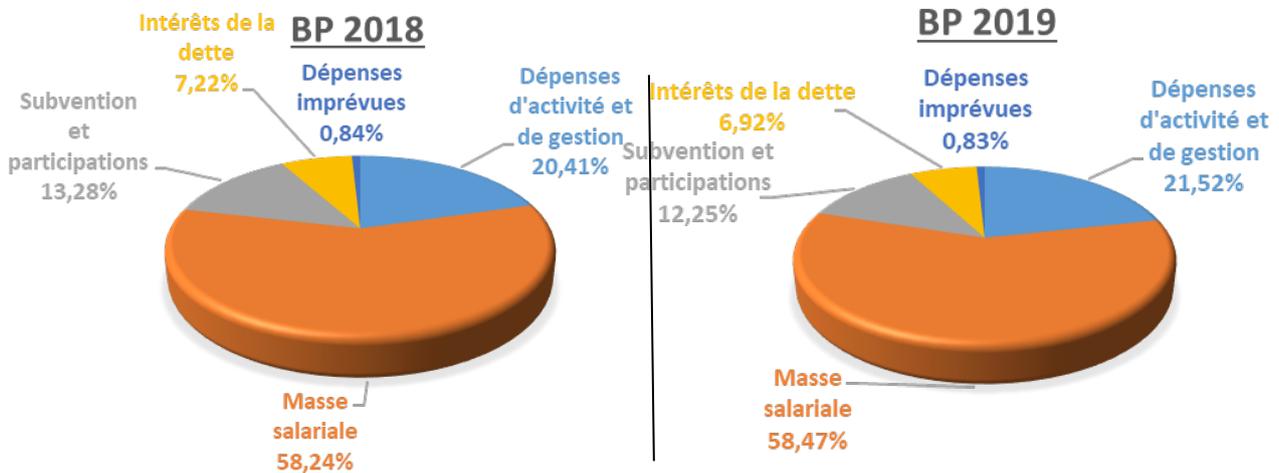
* les chapitres 'charges générales' et 'Sub. et participations' ont fait l'objet d'un ajustement technique

(Transfert de crédits de chapitre comptable à chapitre comptable)

CHAPITRES DE RECETTES :	2018	2019	Variation de BP à BP	
PRODUITS D'ACTIVITE	1 804 700,00	1 825 950,00	21 250,00	1,18%
IMPOTS ET TAXES *	17 347 568,00	18 688 828,00	1 341 260,00	7,73%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS *	7 577 561,00	6 640 617,00	-936 944,00	-12,36%
PRODUITS DE GESTION	143 600,00	167 900,00	24 300,00	16,92%
PRODUITS FINANCIERS	880 000,00	880 000,00	0,00	0,00%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 000,00	50 000,00	-1 000,00	-1,96%
Total Recettes Réelles	27 804 429,00	28 253 295,00	448 866,00	1,61%

* les chapitres 'Impôts et taxes' et 'Dotations et participations' ont fait l'objet d'un ajustement technique

(Transfert de crédits de chapitre comptable à chapitre comptable)

Dépenses réelles de fonctionnement (23 978 372 €) :**La masse salariale ➔ 14 019 027 €**

De BP à BP, la masse salariale 2019 affiche une hausse de **1,49 %** (+ 205 212 €) conformément aux objectifs que la ville s'est fixée au débat d'orientations budgétaires de décembre 2018.

Il s'agit d'une estimation prudente justifiée par différentes mesures :

- Une augmentation de + 1 % a été appliquée sur les emplois titulaires, dans le cadre de la progression du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- Les départs en retraite engendreront des économies via l'effet de Noria ;
- Une hausse est attendue avec la reprise en 2019 du déploiement du protocole d'accord « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » ;
- Le budget 2019 supportera :
 - une augmentation du SMIC horaire de 9,88 € à 10,03 € (emplois d'avenir, apprentis, assistantes maternelles) ;
 - une baisse des cotisations chômage des contractuels effective depuis le 1^{er} octobre 2018 (elles passent de 5% à 4,05%)
- La ville poursuivra le plan de titularisation, luttant ainsi contre la précarité dans l'emploi. Cette démarche n'occasionne pas de charges notables pour la collectivité pour 2019 ;

- Le reliquat des validations des services de non titulaire à la caisse de retraite CNRACL est prévu à hauteur de 50 000 € comme les années passées. Ce système de validation entre les caisses de retraite devrait s'éteindre progressivement ces prochaines années puisque de moins en moins de dossiers restent à être validés au sein de la collectivité ;
- La ville maintiendra son soutien aux filières de l'apprentissage : 8 apprentis seront accueillis en 2019.

Les charges générales (dépenses de gestion) ➔ 5 132 214 €

Ces crédits budgétaires apparaissent en hausse de 6,53% car ils intègrent désormais la redevance versée à la piscine en contrepartie des réservations horaires de la commune (+ 230 000 €). Les années passées, l'ensemble des prestations relatives à la gestion de la piscine (redevance + subvention d'équilibre) étaient intégrées globalement au chapitre des subventions au sein du budget primitif.

Comptablement, il convient, d'apporter cet ajustement technique et de différencier la redevance (en charges générales) et la subvention (subventions et dotations).

Après neutralisation de cet ajustement, **les crédits de ce chapitre sont globalement en hausse de 1,76 %** (+ 84,5 K€).

Le principe retenu pour allouer ces crédits a été de les stabiliser ou de les ajuster au réalisé des derniers exercices budgétaires. Pour autant, notamment dans le cadre de la modernisation de ses pratiques, la ville subit plusieurs hausses de charges telles que l'augmentation des contrats de maintenance des logiciels (+ 7 000 €) ou la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (+ 10 000 €).

De plus, une anticipation d'une augmentation du coût des fluides sur les bâtiments municipaux a été prévue pour prendre en considération le risque estimé par le Comité de Liaison des Entreprises Consommatrices d'Electricité (CLEEE) de voir les prix de l'électricité progresser de 10 % sur les 2 prochaines années.

Les subventions et dotations ➔ 2 933 131 €

Ce chapitre évolue globalement de -6,90% en considérant que la subvention d'équilibre versée à la piscine s'établit à 285 000 € (contre 515 000 € au BP 2018 puisque 230 000 € de prestations de piscine ont été intégrés aux charges générales).

Après neutralisation de cet ajustement comptable, **les crédits de ce chapitre sont globalement en hausse de 0,40 %** (contre -1,90 % en 2018 et + 4,47% en 2017).

Les subventions traditionnelles versées aux associations sont préservées et le montant global mobilisé par la ville s'établit à 584 107 € pour 2019.

Les autres subventions :

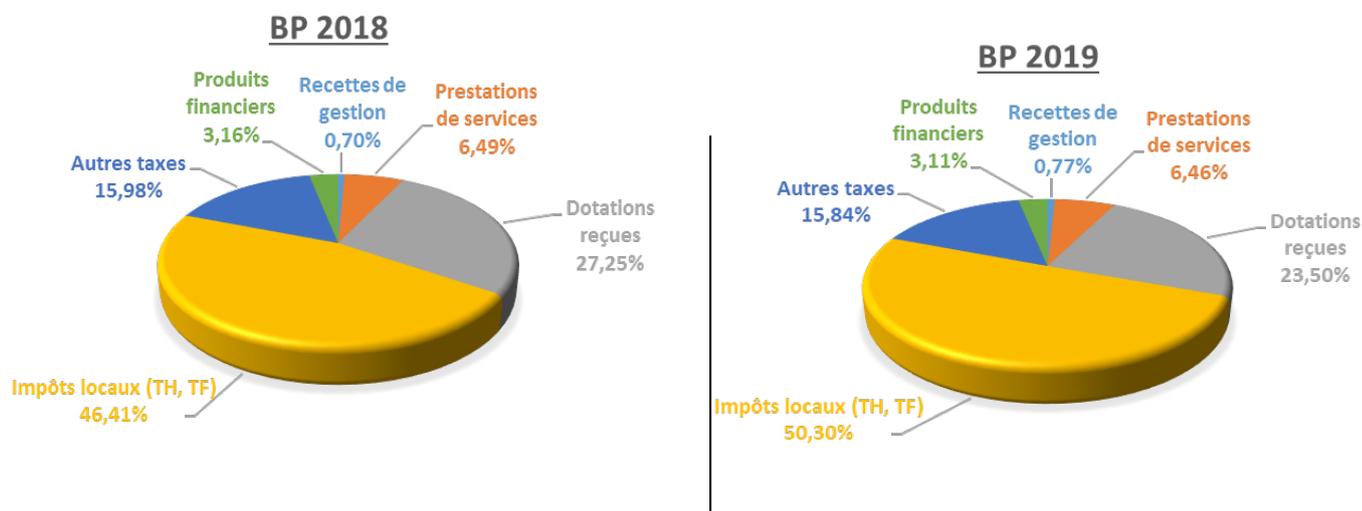
Versement à la prévention spécialisée (ADSEA)	50 000 €
Versement Piscine	285 000 €
Versement CASC	155 822 €
Versement aux écoles privées	248 000 €
Versement CCAS	1 100 000 €

Une enveloppe dédiée aux participations ponctuelles décidées par la collectivité (aide exceptionnelle, humanitaire ...) a été affectée à hauteur de 9 000 €

***Les charges financières* ➔ 1 660 000 €**

Les effets vertueux du désendettement engagé ces dernières années conduisent l'enveloppe destinée au paiement des charges financières à baisser pour la troisième année consécutive. Ainsi, la diminution sera de 3,05 % en 2019 (4,52% en 2018 et 3,79 % en 2017)

La ville fait donc en 2019, l'économie durable de 52 300 € de charges d'intérêts.

Recettes réelles de fonctionnement (28 253 295 €) :

Les recettes réelles de la ville affichent une hausse de 1,61 % pour la seconde année consécutive (1,40 % au BP 2018) après plusieurs années de diminution (- 0,53 % au BP 2017 et - 1,65 % au BP 2016).

***Impôts et taxes* ➔ 18 688 828 €**

Le chapitre des recettes fiscales croit fortement car l'an passé, à tort, avait été soustrait la part prise en charge par l'Etat dans le cadre de l'exonération partielle de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages puisqu'elle avait été entendue comme « compensation » et donc intégrée au chapitre des dotations et participations reçues.

Après ajustement comptable (en neutralisant sur 2018 cette incompréhension), **sans hausse des taux d'impôts communaux** et compte tenu de la revalorisation des bases qui est calée sur l'inflation et l'évolution « physique » des bases fiscales, **les contributions directes (TH, FB et FNB) évoluent réellement de 2,21 % au budget 2019** soit un crédit supplémentaire de 307 260 €. Par comparaison, la hausse était de + 0,11% en 2018 (en neutralisant le million d'euros transféré au chapitre des dotations et compensations), + 1,95 % en 2017 et + 1,92 % en 2016.

Rappel des hypothèses retenues pour 2019 (prévisions calculées à partir des bases réelles 2018) :

Progression des Bases globales	2019	Taux	2019
Bases TH	2,20 %	Taux TH	15,82 %
Bases FB	2,20 %	Taux FB	28,46 %
Bases FNB	1,70 %	Taux FnB	50,29 %

Les autres taxes :

La recette prévue pour la taxe additionnelle sur les droits de mutation est ajustée à la hausse + 50 000 € (comme au BP 2018), portant son montant total à 600 000 €

La recette attendue pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure est stable à 400 000 €

Dotations et participations ➔ 6 640 617 €

Ce chapitre affiche une baisse de 12,36 %, dont l'origine est liée au réajustement du montant compensé par l'Etat dans le cadre de l'exonération partielle de 80% des ménages (estimée à près d'1 M€ en 2018). Après ajustement comptable, les dotations et participations augmentent réellement de 0,96 %.

Comme en 2018, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable puisque l'Etat a annoncé garantir aux collectivités sa constance, préférant se focaliser sur des règles de limitation budgétaire des dépenses de fonctionnement et de ratio d'endettement pour maîtriser le déficit public.

DGF :	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation Forfaitaire	4 441 988	3 915 415	3 331 406	3 026 882	3 023 871	3 023 000
<i>tx croiss</i>	-4,70%	-11,85%	-14,92%	-9,14%	-0,10%	-0,03%
Dotation de Solidarité Urbaine	1 015 617	1 024 758	1 035 006	1 142 615	1 204 468	1 204 000
<i>tx croiss</i>	1,30%	0,90%	1,00%	10,40%	5,41%	-0,04%
Dotation Nationale de Péréquation	371 267	386 439	365 013	381 177	384 599	385 000
<i>tx croiss</i>	3,30%	4,10%	-5,50%	4,40%	0,90%	0,10%
TOTAL DGF	5 828 872	5 326 612	4 731 425	4 550 674	4 612 938	4 612 000
<i>tx croiss</i>	-3,22%	-8,62%	-11,17%	-3,82%	1,37%	-0,02%
<i>Variation / valeur</i>	-194 020	-502 260	-595 187	-180 751	62 264	-938

Les financements obtenus de la Caisse d'Allocations Familiales sont stables dans le cadre du contrat enfance jeunesse et se chiffrent à 630 000 €

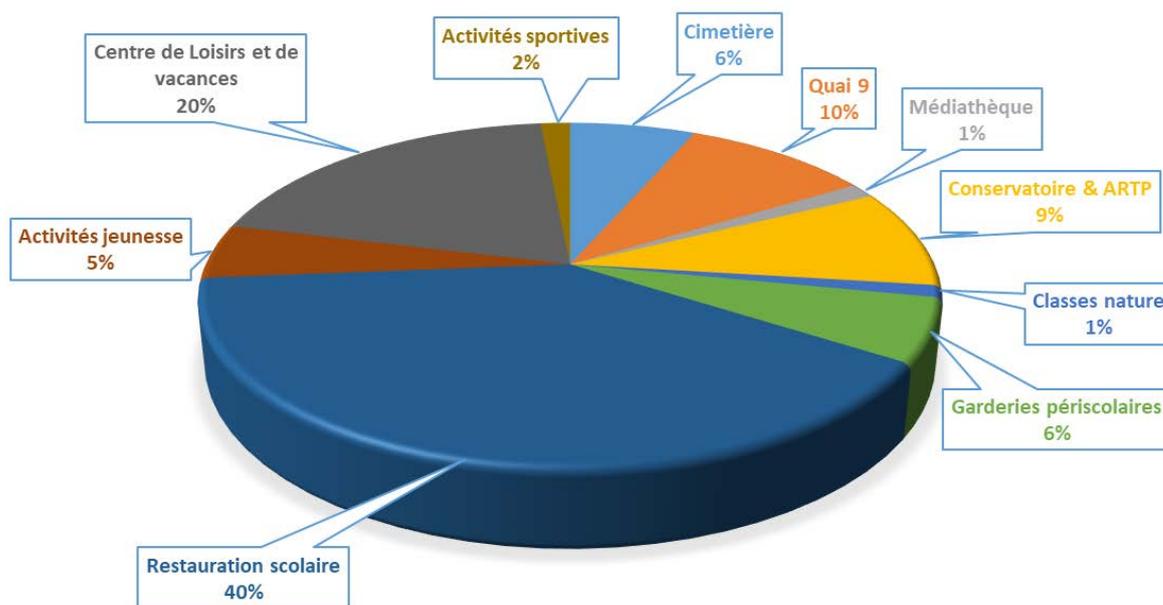
Enfin, les crédits de financement liés aux Temps d'activité Périscolaires (TAP) seront ajustés pour s'établir à 130 000 €

Produits des prestations de services publics ➔ 1 825 950 €

En hausse de 1,18% contre 4,20 % en 2018, ce chapitre traduit l'augmentation de 1 % des tarifs municipaux pour 2019.

Au sein de ce chapitre, les crédits directement fléchés sur les activités municipales proposées aux familles s'élèvent à environ 1 210 000 € et se répartissent selon le graphique ci-dessous :

Répartition prévisionnelle des produits des activités municipales aux familles



Budget 2019 par section : SECTION D'INVESTISSEMENT

Tableau de l'équilibre budgétaire par chapitre :

Dépenses		Recettes	
Capital des emprunts	3 308 000,00	Nouvel Emprunt	1 928 000,00
Travaux et équipements	4 699 923,00	Subventions	400 000,00
		Cession de biens	235 000,00
		FCTVA	890 000,00
		Taxe d'Aménagement	200 000,00
		Amendes de police	80 000,00
Gestion de trésorerie	3 450 000,00	Gestion de trésorerie	3 450 000,00
Subventions amortis	103 800,00	Autofinancement	2 231 023,00
travaux en régie		Dotations Amortissements	2 147 700,00
	11 561 723,00		11 561 723,00

Impact de la dette

En dépense, le capital de la dette remboursé en 2019 s'élèvera à 3,30 millions d'euros contre 3,46 millions d'euros en 2018.

Le budget est construit, sur la base d'un **désendettement structurel de 500 000 €** acté lors du Débat d'Orientation Budgétaire. C'est pourquoi, l'équilibre budgétaire intègre le recours en 2019, à un nouvel emprunt de 1 928 000 €

L'encours de dette global, propre à la ville, s'établit au 1^{er} janvier 2019 à près de 37 millions d'euros.

S'y ajoute 9,68 millions pris en charge contractuellement par l'Etat dans le cadre du fonds de soutien.

En outre, un emprunt de 2,085 millions d'euros à taux fixe (1,62 % sur 20 ans) prévu et contracté en 2018, sera débloqué au cours du premier trimestre de l'année 2019.

Fonds propres

Outre l'autofinancement issu de la section de fonctionnement, plusieurs recettes sont directement inscrites en section d'investissement :

- 890 000€ de FCTVA dont le taux de récupération est de 15,761 % des factures TTC ; Le montant 2019 est en baisse suite à l'achèvement des travaux de construction de Quai 9.
- 200 000 € de Taxe d'Aménagement perçue sur les constructions nouvelles.
- 80 000 € d'amendes de police (montant redistribué aux collectivités proportionnellement au nombre de contraventions dressées l'année précédente)
- 235 000 € de cessions de biens
- 4,27 millions d'euros de capacité d'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement (4,08 millions en 2018)

Les acquisitions, travaux et aménagements 2019

La collectivité préserve son niveau d'investissement annuel avec **4 699 923 €** de crédits budgétaires inscrits en 2019.

Cette enveloppe contribuera d'une part, à consolider le niveau de qualité du patrimoine actuel. Elle vise également à assurer le financement d'opérations majeures prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement.

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Un budget de 254 400 € concerne ce secteur

Le programme d'entretien, de rénovation et de modernisation des écoles mobilisera, en 2019, 219 400 €. Ainsi, plusieurs salles de cours de l'école maternelle Renée Raymond et de l'école élémentaire Romain Rolland élémentaire verront leurs conditions d'accueil améliorées. En effet, la pose de faux plafonds augmentera le confort acoustique des élèves et des enseignants. Ces travaux se feront conjointement avec la pose de nouveaux éclairages à led, qualitatifs et peu énergivores.

De plus, des travaux de fermeture des préaux des écoles élémentaires Romain Rolland et Henri Barbusse seront réalisés. Ces travaux de sécurisation se feront à hauteur de 15 000 € par chantier.

Enfin, le sol du préau de P. Langevin élémentaire sera changé (22 000 €) afin de sécuriser les pratiques sportives scolaires.

235 400 € sont orientés vers les équipements d'accueil pour l'enfance et la jeunesse.

Les travaux de transformation et d'amélioration du Studio vont se poursuivre avec une enveloppe de 50 000 €

La toiture en zinc du Périscolaire Langevin, devenue vétuste, nécessite des travaux de reprise qui sont chiffrés à 60 000 €

La seconde tranche des travaux du bâtiment du haut du centre de Loisirs de Pen Mané et qui consiste à refaire les salles d'activités avec réalisation d'un percement pour donner un accès à la pergola nécessitera 20 000 € de crédits.

Au centre de Loisirs de St-Niau, le bâtiment Freinet sera rénové et rafraîchi avec notamment des travaux d'électricité, de pose de menuiseries et de peinture qui se chiffreront à 25 000 €

A noter, que la flotte des véhicules servant au transport des enfants sera partiellement renouvelée avec le remplacement d'un fourgon (25 000 €).

SPORT

348 000 € sont orientés vers les équipements sportifs

Le remplacement de la couverture et la sécurisation de la charpente des terrains de tennis de l'espace Jo Hoher nécessitent d'allouer une enveloppe de 200 000 €

72 000 € supplémentaires seront fléchés des travaux dans les gymnases, dont 42 000 € plus spécifiquement pour la pose de nouveaux translucides à Léo Lagrange permettant ainsi de traiter des problèmes d'étanchéité.

A l'instar des années passées, 25 000 € sont consacrés à l'acquisition de matériel, pour maintenir un cadre de pratique sécurisé et de qualité pour tous les sportifs.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

877 000 € de dépenses concernent ce secteur.

La seconde phase d'aménagement de l'Espace Mandela Dulcie-September qui comprend la mise en place d'un jeu et la réhabilitation des sanitaires publics sera réalisée pour l'été 2019. Cette étape qui sera l'aboutissement du projet de valorisation de cet espace vert en cœur de ville se chiffrera à 250 000 €

Dans le cadre du futur projet de rénovation urbaine de Kerfréhour-Châtaigneraie, une provision de 500 000 € a été arrêtée. Cette démarche se déploiera également sur les prochains exercices budgétaires.

La ville renforce ses actions en faveur de l'accès à la propriété et à la rénovation des logements. En effet, alors que l'accès à la propriété est toujours soutenu par le dispositif « Lanester Access » (12 000 €) et que le budget alloué aux subventions de ravalement est augmenté à 20 000 €, un nouveau dispositif d'aide à la rénovation thermique a été prévu à hauteur de 10 000 €

CULTURE

115 678 € sont dirigés vers le secteur culturel,

51 482 € seront affectés à des travaux de réhabilitation et de modernisation du patrimoine dont des travaux de reprise de sols à la Médiathèque et à la salle de la Rotonde, et des travaux de rénovation du patrimoine historique à hauteur de 10 000 €

61 196 € seront attribués à l'acquisition de matériels et d'équipements. Ainsi, comme l'an passé, 40 000 € seront destinés à compléter les équipements scéniques et le mobilier de Quai 9 et 12 000 € à renouveler le parc instrumental du conservatoire de musique.

VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE

779 400 sont dirigés vers la vie citoyenne et associative,

La démarche participative engagée en 2018 a abouti à une inscription de 100 000 € au BP 2019, destinée à la réalisation des projets suivants :

- Sport et aventure au Parc du Plessis
- Terre vivante chez l'âne Ester
- A vos vélos, prêts ? Roulez !

Une enveloppe de 650 000 € sera allouée à la construction d'un nouveau pôle associatif tertiaire sur le site de l'ancienne école Joliot Curie. Ce nouvel espace aura vocation à fournir aux associations des locaux de qualité répondant à leurs besoins actuels (salles variées et mutualisées, équipements modernes, capacité de stockage).

SOCIAL

54 000 € sont inscrits vers le secteur social (hors CCAS),

Des travaux de sécurisation et de rénovation sont prévus à la Maison de l'Enfance à hauteur de 30 000 € avec notamment le renouvellement des portes de l'office.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

150 000 € sont ciblés sur les investissements numériques de la collectivité.

Plusieurs enveloppes majeures seront notamment mobilisées en 2019 :

- La mise en place du RFID à la Médiathèque au cours de cette année nécessite une seconde enveloppe de 50 000 € (le projet global de 70 000 € aura été étalé sur 2 années). Il a vocation à moderniser l'organisation de cette structure permettant ainsi d'améliorer le service rendu à l'utilisateur (rapidité des transactions, confidentialité des prêts, facilité d'inventaire et de recherches d'ouvrages..)
- La mise en place de bornes numériques au Cimetière du Corpont visant à améliorer la localisation des tombes ;

- Le programme de modernisation numérique des écoles se poursuit à hauteur de 15 000 €;
- Le renouvellement et la consolidation des équipements actuels nécessitent l'inscription de 53 000 €

VOIRIE

Le budget global des investissements de voirie s'établit à 1 020 807 €

Il intègre 210 000 € de crédits destinés au programme de rénovation et modernisation de l'éclairage public.

565 000 € de travaux divers d'enrobés ou de bitumes sont programmés pour 2019.

Afin de fluidifier la circulation sur la zone commerciale de Kerrous, la ville réalisera des aménagements en accompagnement des projets portés par les entités commerciales. Une enveloppe complémentaire de 20 000 € est inscrite en ce sens.

SANTE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Enfin la sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail ont été prises en compte dans le cadre du budget 2019.

Ainsi, le regroupement des services techniques sur le site du centre technique municipal avec la construction d'un nouveau bâtiment dédié aux services Mécanique et Transports et fêtes (enveloppe de 350 000 €) permettra d'avoir un espace sécurisant et fonctionnel.

L'acquisition de nouveaux matériels tels qu'une balayeuse (85 000 € en 2019 qui viennent compléter les 75 000 € prévus en 2018), une tondeuse (40 000 €) et deux véhicules utilitaires (50 000 €) contribuera à l'efficacité d'action des services.

Enfin, 14 888 € sont dirigés vers l'acquisition et le renouvellement de mobiliers visant à combattre les Troubles Musculo-Squelettiques en améliorant le confort des postes de travail.

ANNEXES

ANNEXE 1 - PREVISIONS BUDGETAIRES QUAI 9 – Présentation synthétique

	Chp	Nature	rub	Libellé du compte	hypothèse CM de travail du 04/11/20*	Budget 2018	Budget 2019 / réalisé 2018
	▼	▼	▼		▼	▼	
QUAI 9 : PROGRAMMATION DE SAISON							
Total					318 525,00	346 900,00	350 150,00
QUAI 9 : KERHERVY							
Total					105 000,00	57 000,00	69 800,00
SOUS-TOTAL - Dépenses à caractère général et technique					423 525,00	403 900,00	419 950,00
QUAI 9 : MASSE SALARIALE							
Total					368 500,00	400 500,00	435 500,00
ACCUEIL DU MONDE ASSOCIATIF							
TOTAL						19 745,00	19 745,00
TOTAL DEPENSES					792 025,00	824 145,00	875 195,00
	70	7062	314	REDEVANCES SPECTACLES QUAI 9	97 000,00	115 000,00	115 000,00
	75	752	314	LOCATION GRANDE SALLE		15 000,00	15 000,00
	75	752	314	LOCATION DES DOCKS	12 000,00	15 000,00	15 000,00
	74			SUBVENTIONS	30 000,00		
TOTAL RECETTES					139 000,00	145 000,00	145 000,00
SOLDES							
				Budget net	653 025,00	679 145,00	730 195,00
				crédits mobilisés avant 2017 - budget Vilar... (net)	340 662,00	340 662,00	340 662,00
				crédits mobilisés avant 2017 - Embarcadère	105 000,00	105 000,00	105 000,00
				Net à financer par la ville	207 363,00	233 483,00	284 533,00
						26 120,00	51 050,00

Précision sur les variations constatées

<i>Variations en 2015 / 2018 :</i>	<i>26 120,00</i>
Absence d'un régisseur (remplacement par contractuel et heures supp)	
Financement de manifestations associatives (Matériel et heures supp)	
Réajustement à la hausse des consommations électriques	
Réajustement à la hausse des estimations salariales (selon carrières)	
Réajustement à la hausse des recettes	
<i>Variations en 2019 :</i>	<i>51 050,00</i>
Embauche d'un régisseur principal	
Surplus budget 2018 / programmation à préciser (10 K)	
 <i>Economies à envisager</i>	
Assujettissement à la TVA - étude en cours	<i>-57 760,22</i>

PREVISIONS BUDGETAIRES QUAI 9 – Présentation Détaillée

	Chp	Nature	rub	Libellé du compte	hypothèse CM de travail du 04/11/20	Budget 2018	Budget 2019 / réalisé 2018
QUAI 9 : PROGRAMMATION DE SAISON							
	011	6042	314	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES		240 000,00	225 000,00
		6068	314	FOURNITURES DIVERSES		8 000,00	15 000,00
		611	314	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		8 000,00	8 000,00
		6135	314	LOCATIONS MOBILIERES		0,00	12 500,00
		61558	314	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES		0,00	1 050,00
		6156	314	CONTRATS DE MAINTENANCE		2 000,00	2 000,00
		6161	314	MULTIRISQUES		1 500,00	1 500,00
		6236	314	CATALOGUES ET IMPRIMES		15 000,00	15 000,00
		6248	314	TRANSPORTS ECOLES		1 400,00	1 000,00
		6257	314	ANIMATIONS MEDIATION CULTURELLE		2 000,00	2 000,00
		6281	314	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)		0,00	400,00
		6288	314	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		11 000,00	11 000,00
		60612	314	ELECTRICITE		17 000,00	18 700,00
		606	314	CHALEUR BOIS		11 000,00	12 000,00
	65	651	314	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...		30 000,00	25 000,00
Total					318 525,00	346 900,00	350 150,00
QUAI 9 : KERHERVY							
	011	6042	314	PRESTATIONS DE SERVICE	105 000,00	38 000,00	42 000,00
		6068	314	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		1 000,00	2 700,00
		611	314	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		3 000,00	10 500,00
		6135	314	LOCATIONS MOBILIERES		7 000,00	10 500,00
		6236	314	CATALOGUES ET IMPRIMES		3 000,00	3 500,00
	65	651	314	REDEVANCES SPECTACLES		5 000,00	600,00
Total					105 000,00	57 000,00	69 800,00
SOUS-TOTAL - Dépenses à caractère général et technique					423 525,00	403 900,00	419 950,00

QUAI 9 : MASSE SALARIALE

INTERMITTENTS - SAISON	26 000,00	22 000,00	23 000,00
INTERMITTENTS - QUAI 9 KERHERVY		4 000,00	4 500,00
VACATAIRES ACCUEIL	12 500,00	12 500,00	5 000,00
EQUIPE ADMINISTRATIVE TITULAIRE (4 ETP)	146 000,00	170 000,00	170 000,00
EQUIPE TECHNIQUE TITULAIRE (4 ETP + 1 en 2019)	142 000,00	159 000,00	200 000,00
ENTRETIEN DES LOCAUX - Moyens généraux	42 000,00	33 000,00	33 000,00

Total	368 500,00	400 500,00	435 500,00
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

ACCUEIL DU MONDE ASSOCIATIF

011 611 314 PRESTATIONS DE SERVICES (toutes manifestations)		10 000,00	10 000,00
012 64131 314 INTERMITTENTS (toutes manifestations)		9 745,00	9 745,00

TOTAL		19 745,00	19 745,00
--------------	--	------------------	------------------

TOTAL DEPENSES	792 025,00	824 145,00	875 195,00
-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------

70 7062 314 REDEVANCES SPECTACLES QUAI 9	97 000,00	115 000,00	115 000,00
75 752 314 LOCATION GRANDE SALLE		15 000,00	15 000,00
75 752 314 LOCATION DES DOCKS	12 000,00	15 000,00	15 000,00
74 SUBVENTIONS	30 000,00		

TOTAL RECETTES	139 000,00	145 000,00	145 000,00
-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------

SOLDES

Budget net	653 025,00	679 145,00	730 195,00
crédits mobilisés avant 2017 - budget Vilar... (net)	340 662,00	340 662,00	340 662,00
crédits mobilisés avant 2017 - Embarcadère	105 000,00	105 000,00	105 000,00
Net à financer par la ville	207 363,00	233 483,00	284 533,00
		26 120,00	51 050,00

ANNEXE 2

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2019

SECTEURS	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
AMENAGEMENT - URBA	828 000	644 000	896 000	877 000
AMENAGEMENT - ESPACES VERTS	209 650	349 150	243 650	308 650
BATIMENTS	331 000	692 000	198 500	522 200
CITOYENNETE	212 100	169 500	277 104	779 400
COMMUNICATION	6 500	27 500	9 500	9 500
CULTURE	518 900	143 250	109 000	115 678
ADMINISTRATION GENERALE	16 000	36 984	21 827	24 888
NUMERIQUE	150 000	187 500	150 000	150 000
ENSEIGNEMENT	627 500	1 152 500	1 148 000	254 400
JEUNESSE	17 000	37 000	122 000	60 000
LOISIRS ENFANCE	65 350	53 420	84 400	175 400
SOCIAL	11 403	22 620	85 400	54 000
SPORT	209 000	104 000	134 000	348 000
VOIRIE	1 012 500	897 500	1 002 500	1 020 807
			4 481 881	
INVESTISSEMENT TOTAL	4 214 903	4 513 824	4 481 881	4 699 923

DECISION DU CONSEIL :

M. JESTIN : Comme vous avez pu le remarquer, nous avons rajouté en annexe quelques prévisions synthétiques du budget Quai 9, ce qui avait été demandé par certains groupes composant le conseil municipal, ce qui a été fait en toute transparence. Vous savez que cet espace de loisirs travaille de septembre à septembre. Nous réfléchissons toujours à la mise en place d'un budget annexe. Il faut regarder les avantages et les inconvénients, les services y travaillent. Nous remarquons sur certains chiffres quelques augmentations mais par rapport à ce qui avait été prévu en 2015, nous sommes assez dans le vrai, avec des ajustements actuels pour palier à la réussite de cet équipement et à son utilisation bien rationalisée par la culture et les associations. Nous sommes à votre écoute.

Mme La Maire : Merci Philippe pour cette présentation mais néanmoins efficace pour que nous comprenions bien l'ensemble des éléments de ce document pour lequel je suis sûr que les uns et les autres nous aurons à cœur de remercier les services pour la qualité du travail et pour la lisibilité du document. Y a-t-il des interventions ? Des questions ? Il n'y en a pas ?

M. MUNOZ : Il faut bien que quelqu'un « ouvre le bal », comme le dit mon voisin de gauche, je suis d'accord. En tous les cas et en préambule, je tiens à préciser que je ne remercierai pas forcément les services dans mon intervention puisque j'applique votre consigne Mme La Maire, afin que cela ne soit pas trop rébarbatif à chaque intervention.

Aussi, je ne le dirai pas mais je le pense fortement puisque nous avons à disposition les documents.

Madame la Maire, mes chers collègues,

Comme nous l'avions annoncé lors du débat des orientations budgétaires, et comme vient de le dire l'Adjoint chargé des finances, Philippe Jestin, dans sa présentation, il y a peu de nouveauté dans ce budget primitif qui ne fait que reprendre les grands axes de la politique mise en œuvre par la majorité, et c'est heureux.

Comme chaque année, la situation budgétaire de notre ville est difficile à appréhender tant les périmètres des compétences se modifient chaque année, ce qui ne nous permet pas facilement de nous projeter.

Il s'agit en effet de construire un budget contraint par les décisions étatiques de nous maintenir dans une augmentation des dépenses de fonctionnement limitée que nous avons pris le parti ou non de contractualiser avec l'Etat afin de restreindre nos dépenses réelles de fonctionnement de 2018 à 2020.

La question de la maîtrise de la dépense publique est donc posée, comme à l'habitude. Et comme à l'habitude, le donneur d'ordre n'est pas forcément le plus vertueux. L'Etat continue à se satisfaire de coups de rabot successifs alors que le cœur du sujet est sa réforme, la définition de son périmètre, la réflexion sur l'externalisation de certaines de ses tâches ou le renforcement d'autres. Les collectivités locales doivent évidemment participer au redressement des comptes publics, comme l'indique la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LFPF), mais les élus que nous sommes, et en particulier ceux qui sont dans les exécutifs comme vous et votre Municipalité Mme la Maire, peuvent à bon droit estimer qu'en matière d'efforts, l'iniquité prévaut.

En 2019, la dépense, pour notre commune comme pour toutes les autres, devra suivre une trajectoire limitée et c'est un impératif. Une réforme des finances locales, dont l'objectif serait de donner plus de pouvoir et d'autonomie fiscale aux collectivités, tient ainsi autant de l'ardente obligation que d'une cohérence institutionnelle. À ce stade, il nous semble utile de rappeler qu'il y a quinze ans, le 17 mars 2003, le Congrès avait été réuni à Versailles pour, notamment, modifier l'article Premier de la Constitution et y ajouter, à propos de la République : « *son organisation est décentralisée* ». L'appel à la clarification intervient dans un moment certes paradoxal : **la DGF ne va quasiment pas baisser en 2019, comme elle n'a pas baissé en 2018.** N'oublions pas qu'**au cours des quatre exercices budgétaires précédents**, celle-ci avait été **diminuée** de 12,6 milliards d'euros au niveau national et de **1,22 millions d'euros** pour Lanester, le tout de façon unilatérale, sans qu'il y ait, pour le coup, de débat sémantique sur la nature de la relation entre Etat et collectivités.

Nous savons, Mme la Maire, que l'exercice d'équilibrage des budgets est complexe. En préambule de vos orientations budgétaires, vous nous avez indiqué que **l'ambition de la Ville est de maintenir le niveau et la qualité du service offert aux habitants tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement.** Cette marque d'humilité vous honore, et nous la saluons comme telle. Nous étions habitués les années précédentes, à des expressions d'auto-proclamation « *gestion vertueuse* » ou « *haute qualité de service* ». Cette **feuille de route** aussi modeste que pragmatique est ainsi **bien plus en phase avec ce que nous réclamons depuis de nombreux Conseils Municipaux.** S'agissant des recettes, nous avons vu que le niveau général de la DGF était stabilisé, même si celle-ci baissera légèrement pour Lanester. En revanche, la **fiscalité directe locale progresse.** Vous prévoyez un produit pour 2019 de **18,7 millions d'euros environ, soit 5,1 millions de plus** que 2018 (13,6 millions). Rappelons qu'entre 2017 et 2018, le produit fiscal avait baissé de 0,5 million d'euros. Aussi, nous souhaiterions connaître les raisons de cette forte croissance.

S'agissant des **relations de notre commune avec Lorient Agglomération, la mutualisation**, initiée il y a maintenant 3 ans, **tarde à apporter la preuve de son efficacité en termes de rationalité budgétaire**. Certes, **sur un plan strictement comptable**, les transferts de compétences et de charges associées successives trouvent leur **traduction dans l'évolution de l'attribution de compensation**. Vous nous permettez néanmoins, Mme la Maire, en l'espèce je devrais dire Mme la 1ère Vice-Présidente de Lorient Agglomération, de nous montrer encore dubitatifs sur le niveau des économies induites par la mutualisation de personnels, d'achats ou de services, ce qui nous avait été largement vendu au cours des différents débats ayant précédé ou accompagné ce processus. Pour expliciter notre propos, permettez-moi de vous (re)solliciter sur la question de la **voirie sur notre commune empruntée par Le Triskell qui se dégrade fortement et nécessitera** dans un avenir à court terme **une mobilisation importante de fonds** numéraire pour rénover le réseau. En effet, sur le Pont des Indes ou encore entre l'avenue Gabriel Péri, la rue du Général Leclerc et l'avenue François Billoux, nous pouvons noter une usure prématurée de la chaussée avec l'apparition de fissures emportant des nuisances sonores et sensorielles pour les usagers, automobilistes et cyclistes. Cependant, qui sera le contributeur financier ? Alors même que la compétence est dévolue à l'établissement public de coopération intercommunale, Lorient Agglomération considère que l'impact financier devra être supporté par les communes, une hérésie selon nous.

Pour Lanester, bien que l'évolution des dépenses ne soit pas encadrée, nous souhaitons saluer objectivement cette **volonté de maîtrise de la dépense, que nous considérons depuis longtemps comme essentielle**. Cependant, nous constatons que **les charges à caractère général augmenteront (+ 1,76 %)**, ce qui n'est **pas une bonne image et digne d'une bonne gestion**, bien que ces dépenses de gestion ne représentent que 21,59 % du montant total des dépenses de fonctionnement, me direz-vous. Ce qui, bien sûr, n'est pas le cas des **dépenses de personnel**. Celles-ci s'élèvent à **58,47 %** de ce même total, **taux bien élevé si l'on se compare à des villes de la même strate ou à des communes voisines. Les facteurs d'entraînement de la masse salariale sont tout à fait compréhensibles et acceptables**, et nous considérons légitimes les avancements d'échelons et de grades, les promotions, la refonte du régime indemnitaire ou l'aide de la Ville aux agents de catégorie C. À l'inverse, la réinstauration du jour de carence est une mesure d'atténuation de dépense au bon sens éprouvé, laquelle va permettre 100 millions d'euros d'économies par an pour l'ensemble des collectivités locales. Pouvons-nous connaître l'économie envisagée concernant cette mesure pour notre ville ?

Notre attachement au service public, à la hauteur du vôtre Mme la Maire, ne doit pas nous empêcher de réitérer le constat lucide d'une situation où l'équité, vertu cardinale lorsque l'on parle d'intérêt général, devrait prévaloir en toutes circonstances. Aussi, nous pouvons nous interroger légitimement sur le nombre d'agent de catégorie A occupant des fonctions de direction, 15 au total au 1^{er} décembre 2018, quand bien même **vous aviez pris l'engagement de diminuer ce nombre en début de mandature**. Force est de constater que nous sommes revenu au même chiffre qu'en 2014, une **promesse non appliquée...**

Et que dire de la subvention d'équilibre au CCAS fixée à 1,1 million d'euros, nous rappelons que notre Groupe ne s'oppose pas à une politique sociale mais ne souhaite pas que l'aide se transforme en assistanat, cependant ce chiffre nous interroge : avons-nous les moyens de notre ambition, pas sûr...

Et puis il nous faut faire un focus sur la dette, vous vous félicitez d'un désendettement vertueux engagé depuis trois ans cependant nous tenons à vous rappeler que le **niveau d'endettement par habitant** atteint **2.135 €/habitant** (chiffres 2017 issus du Ministère de l'Economie et des Finances), à comparer avec la moyenne des villes de même strate (**1.060 €**) et la moyenne nationale (**962 €**), de fait il reste encore beaucoup d'efforts à faire car nous ne

pouvons pas nous permettre de **laisser un tel passif pour les futures générations de Lanester** qui hériteront de ce patrimoine financier !

Par ailleurs, nous devons apprécier la situation financière de notre commune et pour ce faire, nous portons à votre connaissance les ratios clés d'analyse financière du budget de la ville (*source : INSEE et Ministère de l'Economie et des Finances*) :

- **Capacité de désendettement = 10 ans** (moyenne de la strate : **5,88 ans**),
- **Taux d'épargne brute = 18 %** (moyenne de la strate : **11,75 %**),
- **Taux d'épargne de gestion courante = 21%** (moyenne de la strate : **13,68 %**),
- **Taux d'équipement brut = 29 %** (moyenne de la strate : **19,37 %**),
- **Taux d'autofinancement des investissements = 53 %** (moyenne de la strate : **85,82 %**).

Ces chiffres doivent nous **inquiéter sur la santé financière de notre commune qui est loin d'être rassurante** mais nous avons la **triste impression de ne pas partager ce constat collectivement**.

Enfin, s'agissant de la **capacité d'autofinancement (CAF) nette**, l'indicatif significatif à vos yeux Mme la Maire, nous avons été surpris de voir la modification du chiffre entre le débat des orientations budgétaires et le budget primitif, nous avons posé la question en commission et avons eu des éléments de réponse. Au-delà de cette modification, la **CAF nette atteint un triste record (inférieur à 1 million d'euros)** avec un **niveau très bas et qui est en forte diminution depuis le début de la mandature**, en un mot **une catastrophe** ! En effet, cet indicateur met en valeur que les produits de fonctionnement sont à niveau constant alors que les charges de fonctionnement continuent elles d'augmenter, que comptez-vous faire pour enrayer cette situation ? Aucune réponse de votre part et c'est bien dommage...

Sur votre programme pluriannuel d'investissement, nous ne rentrerons pas dans le détail et nous ne vous ferons pas ce soir le procès du taux de réalisation de ce dernier, puisqu'il n'est qu'intermédiaire, car dans notre grande magnanimité, nous sommes prêts à attendre la fin du mandat pour, éventuellement, constater la réalisation de votre programme plein et entier, même si le doute est largement permis. Alors aujourd'hui, force est de constater Mme la Maire, que l'horizon pour certaines opérations reste toujours aussi lointain et énigmatique, et en tout état de cause bien au-delà de votre présent mandat, et surtout que certaines sommes annoncées ne sont même pas conformes à vos propres prévisions.

Enfin, j'avais dit que je ne remerciais pas mais je vais quand même le faire, nous remercions la direction des affaires financières de nous transmettre un document qui était en annexe et que Philippe JESTIN a évoqué tout à l'heure, à savoir le bilan financier du Quai 9 réclamés depuis plusieurs Conseil Municipaux par notre Groupe et d'autres formations politiques du Conseil. Néanmoins nous regrettons par la même sa non-intégration au document budgétaire comptable. Aussi, nous souhaitons réitérer notre demande Mme la Maire de **créer spécifiquement un budget annexe au Quai 9** à compter du prochain exercice budgétaire 2020 permettant d'avoir une lisibilité plus grande sur la gestion de cette structure, en espérant que nous soyons entendus.

Toutefois, la lecture du document est intéressante et nous démontre que cet **équipement est déficitaire de 730 k€ net. La culture n'a pas de prix certes mais elle a un coût non négligeable**, la preuve en image...

Voilà, Mme la Maire, beaucoup a été dit par les différentes composantes politiques de notre assemblée pendant nos débats du mois de décembre 2018 et sûrement ce soir. Quelques soient les projets de votre majorité, quelques soient les conditions de gestion des compétences qui sont encore les nôtres, nous considérons que les limites de l'exercice sont atteintes.

Nous prenons acte de ce budget mais nous serons au rendez-vous lors de l'examen du compte administratif, véritable juge de paix financier permettant de décrire la réalité de ce qui s'est fait et non ce que vous avez dit, annoncé et déclaré.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme La Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. JUMEAU : Je n'aurai pas les mêmes chiffres dans ma déclaration et à l'issue de celle-ci je ne suis pas sûr de rester aussi cher auprès de mon voisin de droite que cela ne l'était initialement.

Bref, personnellement je vais commencer par remercier les services, mais nous avons apprécié la qualité du document et nous réitérons ces félicitations parce que les informations que nous pouvons y trouver sont extrêmement utiles.

Donc ce soir nous avons à nous positionner sur le budget municipal, et ce, dans un cadre contraint qui fait suite à quelques années de disette au niveau des dotations d'Etat, à quelques années d'encadrement de plus en plus stricts des compétences des communes.

En décembre, nous avons souligné quelques éléments de contexte dans lequel notre débat d'orientations budgétaires arrivait. Dans la droite ligne de ce que nous évoquions alors, je voudrais redire ici, combien il est compliqué d'envisager un budget qui de fait sera serré tandis qu'à côté, tout confirme que des possibilités financières existent, l'actualité récente le prouve.

Pas plus tard qu'au mois de janvier, les associations ATTAC et OXFAM ont publié un rapport sur les entreprises du CAC 40 pour l'année 2018. Que peut-on y lire : ces entreprises ne paient plus que 6,4 % d'impôts sur les sociétés alors qu'en 2010, c'était de 10 % ! Au passage, les PME sont aujourd'hui assujetties à plus de 20 %, ce sans la moindre possibilité d'optimisation fiscale ! Les bénéfices de ces entreprises du CAC 40 ont augmenté de 9,3 %, les dividendes versés aux actionnaires ont été accrus de 44 % ; en parallèle, les effectifs de ces entreprises ont baissé de 20 % ! C'est donc cela le ruissellement : on verse 57,4 milliards d'euros aux actionnaires et on supprime des milliers d'emplois !

Et dire qu'autour de cette table, certains se targuant d'être progressistes vont dire que la politique du gouvernement Macron est bonne et qu'ils et elles la soutiennent !

Autre élément chiffré : un rapport d'universitaires anglais, après études et recherches, annonce que l'évasion fiscale atteint en France un peu plus de 117 milliards d'euros, ce qui place notre pays, sur le podium des pays dont la pratique de l'évasion fiscale est la plus développée en Europe. Je crois que nous occupons la 3^{ème} place.

Quelque part, le bon sens politique voudrait que des dispositions légales soient mises en œuvre par les parlementaires pour que cet argent soit investi dans les biens communs que sont la santé, l'éducation, l'action sociale, la recherche environnementale ! Encore faudrait-il que certains parlementaires cessent de fréquenter les couloirs du ministère et de l'Elysée et soient plus assidus sur les bancs de l'Assemblée Nationale... Petit incise : toute allusion à un personnage existant ou ayant existé est parfaitement mais absolument pas fortuite.

Ceci dit, car caractériser le contexte général dans lequel les collectivités locales ont à valider un budget pour l'encours annuel tout en anticipant sur des projets à moyen et long terme, est nécessaire avant toute prise de position.

En ce qui concerne ce qui nous est demandé ce soir, nous avons à reconnaître que les grandes orientations du budget qui nous est présenté sont plutôt positives pour la population de Lanester.

Action sociale, budget participatif, poursuite de titularisations, maintien des subventions aux associations, investissements conséquents repérés (bâtiments, sport, citoyenneté), maintien

sans augmentation des taux d'imposition, sont autant d'éléments qui, malgré les contraintes, apparaissent comme des points clés de ce budget.

Un regret, cela n'étonnera personne, la somme plus que conséquente allouée aux établissements d'enseignement catholique. On sait l'engagement de la majorité municipale dans ce domaine, que nous contestons comme à l'habitude. Mais je voudrais profiter ici, pour dire qu'en plus de l'inconnue qui pèse sur la compensation de la taxe foncière qui devrait disparaître, les prochains budgets vont devoir intégrer non plus une subvention pour les maternelles catholiques, mais un financement obligatoire. Cette mesure, au niveau national concerne environ 23 000 élèves, cela représente environ une dépense de 100 millions d'euros, dont la moitié va de fait revenir à cet enseignement qui bien souvent s'affranchit des réformes imposées aux enseignants du public.

De plus, à ce jour, le flou le plus grand règne sur la nature de la compensation puisque pour l'instant, dans le projet de loi Blanquer, il est écrit que seules les communes qui ne versaient rien jusqu'à présent pourraient être concernées ; ce qui écarterait de fait une commune comme Lanester. Rien de précis sur le calcul de cette compensation (les ATSEM seraient-elles intégrées au coût de la compensation obligatoire ?). « Selon l'adage populaire, quand il y a un flou, il y a un loup ! ». Il y a donc pour nous nécessité d'être vigilants sur cette nouvelle contrainte budgétaire qui, inévitablement pèserait fortement sur les budgets des années à venir.

Pour conclure, au vu des incertitudes pour les années prochaines, des conditionnalités qu'imposent ce gouvernement, des injonctions de plus en plus sensibles à l'encontre des municipalités, nous nous abstenons au moment du vote du budget.

Cette abstention n'est pas une défiance vis-à-vis de la majorité municipale actuelle, qui rend une copie correcte pour les lanestérien.nes, mais une demande adressée à ce gouvernement libéral qui met à mal un lien de proximité auquel est très attachée la population française, la commune.

Mme La Maire : Merci Philippe. D'autres interventions ?

M. SCHEUER : Quand j'entends une certaine minorité, je me sens plutôt proche d'une certaine majorité, c'est assez flippant ce que l'on peut entendre parfois au sein de ce conseil municipal, mais nous n'allons pas refaire le débat des orientations budgétaires.

Globalement sur le budget, comme l'a dit Philippe, nous sommes dans une continuité du mandat. Je mettrai le bémol, comme mes camarades communistes sur les subventions aux écoles privées catholiques. Si j'ai bien compté, c'est 90 000 euros aux maternelles qui sont optionnels. Le fait qu'elles pourraient être obligatoires pose question s'il n'y a pas de compensation pour Lanester. Et c'est un choix politique, comme certains choix qui sont réalisés au niveau de l'agglomération par rapport au lieu d'accueil pour les femmes victimes de violence. Je pense que l'agglomération pourrait se saisir de ce sujet. Je crois que le lieu d'accueil, c'est 40 000 euros, donc c'est la moitié à peu près du budget maternel privé, seulement de Lanester. Les choix budgétaires, à un moment, doivent se plier aux choix politiques. On ne peut pas se cacher derrière des compétences, d'autant que des communautés de commune telles que celle de Quimperlé ont fait ce choix.

J'aimerais interpeller Mme la Maire, 1ère vice-présidente de Lorient Agglomération, et les autres élus communautaires, concernant la situation de l'agglomération puisque le budget a été débattu mardi dernier assez longuement.

Les augmentations de dépenses vont être limitées à 1,3 %, choix des élus locaux...

Mme La Maire : ... non, contrainte, obligation !

M. SCHEUER : ...mais qui apparemment serait contraire à la Constitution. Il y a un choix qui a été fait jusqu'en 2020 à ce sujet. Ça devient obligatoire pour l'agglomération, ça devient obligatoire pour Lorient aussi. À quand notre tour ? La taxe d'habitation qui est supprimée, Philippe l'a dit, on ne sait pas ce qu'il va en être. À partir du prochain mandat, en 2020, c'est le flou total. Ça m'inquiète beaucoup pour l'avenir, quelle que soit la tendance politique qui s'en dégagera. Qu'est-ce que l'on pourra encore faire ? Est-ce que l'on pourra encore offrir une politique sociale à Lanester, une politique de progrès ? Est-ce que nous aurons encore des tarifs avantageux pour les Lanesterien.ne.s ? Ça m'inquiète beaucoup et je me demande si quelqu'un a des éléments de réponse par rapport à ce qui va venir. Justement ce flou est inquiétant. Pour la maîtrise de la dépense, dont parlait mon collègue François-Xavier Munoz... les jours de carences, tout ça... Il faut arrêter. On va se serrer la ceinture pendant combien de temps ? Ça a commencé au niveau européen, au niveau de l'État, ça arrive aux intercommunalités, aux grosses communes. À quand notre tour ? Et pendant ce temps-là, il y en a qui s'en mettent plein les poches. Mon collègue, Philippe Jumeau, a évoqué l'augmentation des dividendes du CAC 40. Je pense à des grands groupes, comme la famille Mulliez qui ne paie que, il me semble, 140 € d'impôt par an en France. Je pense qu'on est beaucoup à payer plus de 140 € d'impôt chaque année, alors que ces gens qui s'en mettent plein les poches ne contribuent pas à l'intérêt général. Je suis assez dubitatif de la situation à venir et inquiet pour la démocratie. Philippe Jumeau évoquait notre député, à demi-mots, qui est souvent absent de l'Assemblée Nationale, mais qui n'est pas absent quand il faut voter l'interdiction de manifester. Quels rapports entretiennent les élus locaux avec de tels personnages ? Ça pose question.

Sur ce budget, comme mes collègues communistes, je m'abstiendrai puisque nous avons déjà évoqué ces discussions lors du DOB. Et je tiens vraiment à m'écarter profondément, du collègue qui est sur ma droite. Et je remercie les services pour la qualité du document et je ne vais pas m'étaler, comme d'autres le font, sur quantité de chiffres. Je pense que j'ai été élu comme nous tous pour faire de la politique et pas pour être un comptable.

Mme La Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. LE STRAT : Il peut y avoir des convergences avec Alexandre dans ce que je vais dire et texte que je partage avec Maurice PERON.

Le maire tel que le voit traditionnellement l'Etat, c'est l'ultime représentant de l'autorité centrale, celui qui, au dernier échelon du pays, a autorité de police. L'Etat, en revanche, a souvent été plus réservé quant au rôle d'organisateur de la vie démocratique que doit tenir aussi le maire dans la commune. La commune par laquelle s'instille la République.

Le discours gestionnaire qui dominait jusque-là semble soudain inopérant. En 2015, la loi dite NOTRE avait pourtant marqué le point d'orgue d'une vision technocratique prônant tout à la fois la fusion des communes, leur regroupement en communautés de communes et, d'un même mouvement, le redécoupage des régions.

La tendance à la recentralisation, à la Métropolisation pensée par l'Etat afin de réduire les dépenses d'une décentralisation contestée par la haute administration provoque un sentiment de perte de service public pour une partie de la population, surtout en ce moment.

Les habitants ont le sentiment que les élu-e-s sont devenus plus lointains. Les inconvénients politiques de la rationalisation gestionnaire se font vite sentir.

La France est une nation où on change de pays tous les vingt ou trente kilomètres. Il y a 21 pays en Bretagne. Et les gouvernants se disent soudain qu'il faut remmailler ce qu'ils détricotaient avec assurance.

Quelle que soit l'opinion qu'on porte sur le mouvement des « Gilets jaunes », cet automne 2018-2019 aura porté sur la scène politique les complexités des arbitrages entre le long terme

et le court terme : l'échec, on espère momentanément, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la contestation de la taxe carbone, instrument indispensable de régulation des émissions, la revendication de la justice sociale que les manifestants n'appellent pas encore justice climatique, tout ceci dans un contexte où les alertes à un « effondrement » possible se multiplie. S'il fallait une confirmation, la « transition » ne se fera pas sans douleur. Qui, d'ailleurs, pouvait en douter ?

Pour notre part, nous les écologistes avançons sous la bannière de la sauvegarde du climat, en demandant un changement de nos manières de produire et de consommer.

C'est-à-dire que l'ensemble des politiques publiques doivent être orientées en fonction de l'objectif de transition : les choix économiques, la politique sociale, les réformes institutionnelles, l'aménagement du territoire, la politique des transports, rien n'échappe au devoir de réorientation de notre modèle. Ni la programmation pluriannuelle de l'énergie, ni le projet de loi mobilité ne répondent aux enjeux de la période. Quelle politique fiscale peut être efficace pour lutter contre la dégradation du climat ? C'est d'ailleurs le sens de notre vœu adopté en mars 2018 en conseil municipal pour un pacte finances-climat pour renforcer le projet européen.

Pour sortir de la crise il faut se poser les bonnes questions.

Le mouvement des gilets jaunes est donc né d'une révolte contre l'injustice fiscale, pas d'un refus de l'écologie. Il provient aussi d'une source plus ancienne. Un impensé territorial.

Le mouvement des gilets jaunes a singulièrement fait ressortir une question territoriale qui ne se réduit pas à une conflictualité entre centralité et périphérie. Un marché de dupes a été passé avec les Françaises et les Français : nous allons éloigner vos lieux de vie, des lieux de travail, de commerce, de culture ; nous allons éloigner les services publics mais votre autonomie sera garantie par votre automobile. C'est d'ailleurs tout le travail que nous allons porter sur le PLU à Lanester.

Disons-le nettement : aucune réponse qui diffère de la question de la taxation des énergies fossiles à son juste prix ne saurait constituer une solution.

La politique fiscale doit faire l'objet d'une réforme en toute transparence afin de la rendre juste, re-distributive et écologique. Cette réforme doit assurer une lutte effective contre l'optimisation et l'évasion fiscale qui représentent 80 milliards de manque à gagner par l'État chaque année. Je reviens sur ce que disait tout à l'heure Alexandre.

Mais pour revenir à notre budget municipal, les défis qui traversent notre société sont nombreux et leurs incidences impactent pleinement le territoire et leurs habitants.

La ville poursuit ses efforts pour anticiper et accompagner les transitions et les transformations nécessaires à son développement.

C'est donc dans ce contexte qu'il nous faut agir, en responsabilité, afin d'assumer le mandat confié par les électeurs et électrices pour conserver une capacité d'action et d'investissement pour les habitants et tout cela sans augmenter les impôts.

Il a fallu engager un travail en profondeur pour redéfinir le périmètre de l'action publique, dans tous les domaines d'interventions municipales et notamment sur la rationalisation du patrimoine bâti et l'accompagnement des associations afin de réduire les charges de fonctionnement de ce secteur.

En soutien à la dynamique de territoire et à la vie locale, le montant de subventions versé aux associations sera préservé. L'enveloppe s'établira donc à près de 584 000 € en 2019, octroyée à 150 associations qui regroupent plus de 6 300 adhérents. Des associations qui complètent l'action de la ville et participent à la vie locale.

En matière de stratégies budgétaires

Dans un contexte économique tendu, la collectivité a réussi sur ces dernières années, à préserver ses marges de manœuvre financières, tout en obtenant les résultats structurants suivants :

- Préservation d'un programme d'investissement annuel de l'ordre de 4 millions d'euros
- Maintien et modernisation du service public
- Poursuite d'un programme de désendettement structurel de 500 000 € annuels

De surcroît ces choix budgétaires s'inscrivent dans la conduite de l'Agenda 21 de Lanester pour répondre aux impératifs sociaux, environnementaux et économiques. Ensemble, nous partageons le pouvoir d'agir et construisons une ville résolument tournée vers l'avenir et ses habitants. Notre collectivité portera la révision du PLU avec un arrêt prévu en février prochain. Le programme d'aménagement de développement durable débattu en conseil municipal en 2018 a permis de dessiner l'ossature de notre plan local d'urbanisme dont l'une des grandes orientations est la sanctuarisation du plateau agro naturel du Blavet.

La collectivité s'engage également vers le développement de l'approvisionnement de la cuisine centrale en circuit court et biologique.

En soutenant le monde associatif la culture, le sport et la jeunesse, Lanester place l'humain au cœur de son projet. La Ville mise sur l'intelligence collective et la capacité des citoyens de tous les âges à participer au dynamisme du territoire.

C'est la raison pour laquelle Europe Ecologie-les Verts, les écologistes du conseil municipal, soutiennent le budget présenté pour 2019, visant à assurer un service public ajusté à ses missions, un service public au plus près des usagers, un service public qui se donne les moyens d'agir et se transforme.

Je vous en remercie.

Mme La Maire : Merci. D'autres interventions ?

Mme DE BRASSIER : C'est une période de grand débat, et en vous écoutant je me dis que nous avons cette chance de pouvoir débattre sereinement en respectant les positions des uns et des autres et d'ailleurs en respectant les personnes tout autant qu'ils soient, parlementaires ou autres élu(es). C'est vrai que l'on peut se dire que chacun balaie devant sa porte. Nous l'avons déjà dit effectivement plusieurs fois, nous sommes en phase avec une partie de ce qui est proposé par le gouvernement Macron. Nous ne sommes pas en phase avec tout, nous l'avons déjà exprimé, mais sur cette initiative qui a été proposée et qui se déroule de manière soutenue, ce grand débat est vraiment intéressant et qui permet de contribuer je l'espère à dénouer certains maux de notre société.

Concernant le budget, un grand merci au travail des services, nous ferons sobres. C'est un document qui nous permet une bonne compréhension des enjeux au niveau de la Commune. Notre Groupe votera le budget 2019 car c'est un budget qui comme les budgets précédents permet de préserver l'action publique, nous en sommes responsables, et permet de respecter nos engagements.

Dans le contexte actuel, où il convient de rester prudent, où certains indicateurs restent fragiles. On peut noter cependant avec satisfaction l'augmentation de la CAF nette qui est un gage de maîtrise de notre budget et qui est un indicateur vraiment positif.

C'est un budget qui nous permet d'investir à hauteur de 4,7 M€, nous sommes aussi dans un choix de politique d'investissement à la hauteur des besoins. Mais cependant il nous faut rester prudent car malgré la recherche d'optimisation des moyens de la collectivité, les dépenses comme la masse salariale qui augmentent de 1,5 % rendront compliqué l'action publique que nous menons. La maîtrise de la masse salariale est difficile car beaucoup de facteurs ne dépendent pas de la collectivité. Comme nous le disions lors du DOB, il est plus que nécessaire de maîtriser la gestion des effectifs en assurant l'adéquation de notre effectif avec les besoins d'un service public de qualité. Les départs à venir font partie des leviers pour maîtriser cette masse tout en développant nos compétences. Il est urgent de disposer

d'indicateurs, d'imaginer des orientations quant à l'efficacité de notre service public : c'est dans cet esprit que nous demandons qu'on évalue nos politiques publiques pour pouvoir éventuellement requalifier ou adapter en fait les profils des agents au niveau besoins de la collectivité.

Au chapitre des dépenses, on peut noter que les charges générales sont globalement en hausse de 1,76 %. Une stabilité des dotations et subventions. On peut constater que le désendettement entrepris depuis plusieurs années continue à porter ses fruits.

Au chapitre des recettes, on note une stabilité des dotations et le dynamisme fiscal au travers des augmentations des bases fiscales. Les crédits directement fléchés sur les activités municipales proposées aux familles s'élèvent à environ 1,2M€ Au niveau de ce chapitre, nous souhaitons comme nous l'avons dit au DOB de décembre, qu'une révision complète des grilles tarifaires soit mise en œuvre, qui parfois manquent de lisibilité ou de cohérence et qui peuvent être différentes en fonction des services proposés. Elles ne sont pas toutes équitables économiquement, ce qui n'est pas sans incidence sur le budget de la commune et sur la pérennisation des services et prestations que l'on propose à nos concitoyens.

Sur l'endettement, la Municipalité poursuit un désendettement de 500 000 €, visant ainsi à réduire les charges financières en fonctionnement. D'ailleurs on peut rappeler à ce niveau de la dette que l'Etat a su soutenir les collectivités concernées quand il a fallu les aider à assainir leur dette en éliminant les emprunts toxiques qu'elles avaient pour certaines imprudemment contracté. Cela nous a permis aujourd'hui d'avoir une vision saine de nos finances.

Au final on peut noter certaines orientations que nous partageons : la poursuite des actions liées à la transition énergétique, avec le réseau chaleur bois, l'extinction partielle de l'éclairage public, la rénovation thermique des logements, avec les actions liées à notre cadre de vie : en outre la protection de celui-ci au travers du PLU, la 4ème fleur, les actions liées au Schéma de Développement du Numérique qui fera toute sa place à l'accompagnement pour éviter l'exclusion de certains de nos concitoyens, et les actions dans le domaine social qui ne peuvent fléchir aujourd'hui !

Juste un indicateur pour François Xavier, au niveau de la subvention au niveau du CCAS, sur les 1,1 millions de subvention au CCAS, 650 000 euros sont fléchés sur la Maison de la Petite Enfance, et pour moi je n'appelle pas cela de l'assistantat.

Les actions au titre de la concertation citoyenne que l'on doit pouvoir développer en particulier au niveau du budget participatif que nous souhaitons voir porter à niveau de 5 % de notre budget d'investissement qui permettrait de faire participer les lanesteriens à des projets structurants et aux services de s'investir sur des projets probablement d'une autre dimension qu'actuellement.

Enfin les investissements que nous pourrions qualifier de fin de mandat seront consacrés à la poursuite des programmes engagés et à la préservation de notre patrimoine communal avec la finalisation de l'espace Mandela, le pôle associatif Joliot Curie qui prouve s'il y en était besoin que Lanester soutient ses associations.

On finira par l'entretien des écoles, de divers bâtiments et de nos voies communales. Il faut noter l'identification d'un budget lié aux conditions de travail de nos agents.

Pour terminer un dernier mot sur les budgets annexes où nous ne pouvons qu'être satisfaits sur l'effort fait sur le budget de la halte nautique dans la recherche de l'équilibre.

Le budget des pompes funèbres est lui plus aléatoire au vu de son activité, c'est normal : j'en profite pour saluer de nouveau la prestation des agents des pompes funèbres qui apportent là un service de qualité et d'accompagnement reconnu auprès des familles.

Le budget de la restauration municipale reste en déséquilibre structurel malgré la maîtrise de sa masse salariale. Il faut là aussi saluer les agents de la cuisine centrale pour leur implication dans le maintien et l'exigence d'un service qualité et de développement durable mais il faut être vigilant car notre structure est ancienne et son maintien opérationnel est fragile ;

Je ne pourrai pas terminer cette intervention sans remercier les services de nous avoir fourni, non pas un budget annexe au sens administratif du terme, mais un document explicite et bien rédigé pour le budget de QUAI 9 : nous avons les réponses sur les questions que nous nous posions au DOB.

Nous l'avons souhaité maintes fois car il nous semblait essentiel d'apporter de la transparence et une visibilité financière sur cet investissement qui structure notre ville : le document joint répond à cette demande et nous montre en autres qu'il faudra être vigilant sur Quai 9 et qu'il faudra peut-être mettre en place un comité de pilotage au moins dans les premières années de fonctionnement.

Mme La Maire : C'est le cas déjà. Merci. D'autres interventions ?

Mme LE MOEL : Ce soir c'est donc notre dernier budget pour une année pleine. Permettez-moi de faire quelques rappels.

Depuis 2008, le Parti Socialiste de Lanester est un des partenaires de la majorité municipale. En 2014, le contrat de mandature a lié ses partenaires les uns aux autres et nous a rassemblés pour proposer aux lanestériennes et aux lanestériens une politique socialement juste et innovante sous l'égide du slogan « lanester ensemble une énergie solidaire ». Ce contrat a permis d'accompagner toutes les générations des plus précaires aux plus aisés, tout comme la politique menée par l'agglomération et le groupe majoritaire « lorient agglomération territoire d'avenir ».

Nous avons à cœur de soutenir toutes les initiatives qui contribuent à préserver le climat, la planète ou qui contribue au développement durable et nos dernières expressions politiques l'ont démontré.

Lors du débat d'orientations budgétaires en décembre dernier, nous avons dans notre intervention partagés notre crainte concernant la baisse de la capacité d'autofinancement pour les années à venir. Depuis, les services, que nous remercions comme le veut l'usage, et l'adjoint aux finances, nous ont expliqué que les documents présentés étaient construits sur des hypothèses basses d'où probablement les écarts de chiffres dont nous parlait l'opposition tout à l'heure.

Nos dépenses sont globalement maîtrisées. La dette est aujourd'hui assainie, en revanche nos recettes pourraient être encore diversifiées. Peut-être faut-il davantage de progressivité dans les tarifs municipaux, par la création de nouvelles tranches. Pour nous il n'y a pas assez de différence entre les classes moyennes où les 2 membres du foyer travaillent et ceux dont les revenus font partie des 10 % des plus aisés en France. Il nous paraît plus juste d'aider plus ceux qui en ont le moins.

Comme nous l'avons partagé avec vous en décembre, la question des services publics locaux, leurs nécessaires continuités, ce qui n'est pas le cas partout, et leurs qualités, sont au cœur de notre réflexion.

Les budgets présentés ce soir ont pour priorité des travaux liés à la sécurité et la finalisation des investissements que nous avons démarrés dans le plan pluriannuel d'investissement.

Pour répondre aussi à François-Xavier, je voulais lui dire que 15 postes en catégorie A en 2019 et bien en fait, depuis le 1^{er} février, c'est l'ensemble de la filière socio-éducative qui passe de la catégorie B à la catégorie A. Il va donc falloir s'attendre –je ne sais pas combien de personnes vont être concernées- mais probablement un doublement de l'effectif. En tous les cas, nous aurons plus de cadres et c'est tant mieux pour ces agents qui ont une reconnaissance de leur travail et de leur niveau d'étude. Pour moi, ce n'est pas honnête de comparer des chiffres à des pourcentages.

Pour le Parti Socialiste, nous re-étirons notre souhait par souci de transparence et d'équité d'obtenir en annexe un document regroupant l'ensemble des subventions versées, tous

secteurs confondus, notamment au moment du vote du compte administratif puisque nous avons bien conscience que c'est compliqué au niveau des services d'avoir une prospective à l'année sur le sujet et aussi parce que les associations ne font pas leurs demandes de subvention à la même époque.

Le grand débat national ne se décrète pas. Face à l'ampleur du mal-être exprimé par le mouvement des gilets jaunes, pour moi c'est d'abord le quotidien pour tous les élus qui sont sur le terrain, à l'écoute de leurs concitoyens en proximité.

Pour conclure, les 3 élu(es) socialistes voteront ce budget primitif 2019 car il est conforme au contrat de mandature, à nos engagements envers les lanestériennes et lanestériens.

Mme La Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. LE GAL : Mme La Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques semaines nous avons déjà eu l'occasion d'échanger et de nous projeter pour la construction du budget 2019. Mes propos du mois de décembre résonnent comme un écho au moment où nous devons confirmer nos choix et notre stratégie.

En effet, la crise des gilets jaunes ne trouve toujours pas de réponse politique. Le grand débat, à l'initiative du Président, se déroule sans convaincre vraiment. Comme beaucoup nous avons des doutes sur sa finalité et sur la volonté de l'exécutif à prendre les décisions qu'il devra entraîner.

Le danger de la déception ou la désillusion peut engendrer une crise encore plus importante. La relégation et la perte de confiance des français appellent à une refondation complète du contrat social pour empêcher cette crise profonde de s'enfouir dans la rancœur ou s'enliser dans le conflit permanent. Notre démocratie est aussi à réinventer car trop de décisions échappent à l'action directe des citoyens. Les citoyens aspirent à plus d'équité, de transparence et de justice sociale et fiscale. Les collectivités sont des reflets groupés de ces souffrances et de ces aspirations.

Notre travail budgétaire est difficile tant les contraintes sont importantes. Ce travail s'est fait pour 2019 malgré tout, avec conviction et toujours en cohérence avec nos engagements politiques. Aussi les mesures prises les années précédentes produisent leurs effets sur les équilibres financiers de la ville. Le travail fait dans le cadre des économies et de l'optimisation de nos moyens se poursuit mais cela ne doit pas devenir la règle et occulter les besoins.

Lors du débat d'orientation budgétaire, j'avais à nouveau évoqué les pertes cumulées sur les dotations. Nous devrions nous y résigner j'ai cru comprendre... ! Mais c'est quand même depuis 2014 une perte annuelle de dotation de l'Etat de 1 500 000 euros.

J'avais encore évoqué le besoin de nous projeter sans visibilité précise des orientations gouvernementales.

Malgré ces contraintes et ces incertitudes nous avons construit ce budget avec la volonté de préserver la stabilité de l'impôt local. Par nos choix nous préservons aussi les grands équilibres de la collectivité et protégeons les lanestériens.

Nous menons et finançons des projets structurants, ambitieux dont les premiers temps d'exploitation ou de service démontrent la pertinence. Je pense notamment à Quai 9 pour lequel j'ai bien entendu qu'un budget annexe serait une bonne chose mais nous personnellement, nous regardons avant tout la vitalité de l'équipement, tout en étant bien conscients des équilibres de son budget. Nous pensons aussi au groupe scolaire Picasso.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des chiffres du budget et les explications qui viennent d'être données par Philippe. Je tiens quand même à mettre en évidence des éléments importants qui le caractérisent :

La Capacité d'Autofinancement Brute est en augmentation de 4,60 % et notre CAF nette passe de 622 069 € en 2018 à 966 923 € en 2019.

Malgré les contraintes budgétaires, nous maîtrisons la fiscalité et la dette baisse se chiffrant maintenant à 37 millions d'euros.

Nous poursuivons notre désendettement enclenché il y a sept ans. Nous nous désendettions en effet de 500 000 € ce qui nous permet de baisser nos charges financières liées à la dette de 3 %. Cette année c'est 52 300 € d'économie avec un effet cumulatif sur les économies réalisées les années passées.

La courbe de croissance de nos recettes de fonctionnement est en progression par rapport à celle de nos dépenses.

Nous maîtrisons notre masse salariale avec une augmentation contenue à 1,49 % avec l'ambition de préserver un service public de qualité. J'ai bien entendu l'insistance de nos collègues François-Xavier et de Claudine, je comprends leur intervention et le sens politique qu'ils peuvent lui en donner, mais pour être dans l'exécutif, je travaille avec les directeurs, je m'aperçois bien que lorsqu'il en manque quelques-uns, la pertinence de notre travail est beaucoup moins efficace et surtout cela met en difficulté les élues. Je vous assure que pour être au quotidien à leurs côtés, je m'aperçois bien que le nombre de cadres A n'est certainement pas à diminuer au sein de notre collectivité.

Quant à répondre à Claudine de Brassier, pour les contraintes des ressources humaines, je ne partage pas du tout, vous pourrez nous expliquer tout ce que vous voulez, mais au niveau du groupe, nous ne sommes pas du tout en phase avec cette vision politique.

Nos recettes fiscales liées à l'activité et aux mutations augmentent de 2,2 % et mettent ainsi en évidence une attractivité émergente de la commune.

Nous sommes sur une bonne dynamique notamment avec une nouvelle progression des droits de mutation de 50 000 €

Notre rigueur dans la gestion du remboursement de la dette et du traitement des emprunts nous permet aussi de renforcer notre capacité d'investissement.

Notre budget d'investissement est en hausse de 200 000 € à 4.7 millions d'euros. Nous préserverons ainsi notre patrimoine, la qualité de notre service public et le tissu économique.

Avec le financement du CCAS à hauteur de 1 100 000 € nous maintenons nos ambitions pour l'accompagnement et le suivi social des Lanestériens dans leur parcours de vie.

C'est 254 400 € qui vont être consacrés pour rénover et moderniser nos écoles afin d'améliorer l'accueil et le confort des élèves et des enseignants.

Nous soutenons le tissu associatif qui contribue à la vitalité de la ville avec un subventionnement direct conforté à 584 000 €. Notre ambition pour le mouvement associatif est forte. En effet, nous allons construire un nouveau pôle associatif à Joliot Curie. C'est une enveloppe de 650 000 € qui y sera dédiée pour l'accueil et l'hébergement des associations Lanestériennes.

C'est aussi 463 000 € qui seront consacrés à l'aménagement, l'équipement et l'entretien des équipements culturels et sportifs.

200 000 € seront notamment consacrés à la réhabilitation et la sécurisation de la toiture de l'espace Jo Hocher.

Le budget global consacré au cadre de vie devrait approcher les 2 millions d'euros :

En effet 877 000 € seront consacrés au développement du territoire dont 500 000 € seront provisionnés pour l'ambitieux projet de rénovation urbaine de Kerfréhour.

Nous verrons aussi aboutir des projets comme celui de l'espace Mandela Dulcie September pour lequel nous consacrerons 250 000 €

Aussi c'est 1 million d'euros qui seront dédiés à la voirie dont 210 000 € à l'amélioration et à la modernisation de l'éclairage public.

Nous confortons et adaptons le dispositif Lanester Access, nous augmentons de 5 000 € l'enveloppe d'aide au ravalement qui passe à 20 000 € et nous ajoutons 10 000 € pour l'aide à la rénovation thermique.

Le budget participatif est à nouveau doté d'une somme de 100 000 €. Il a remporté encore un vif succès en 2018 et permettra de voir aboutir trois beaux projets en 2019. Bien évidemment, passé le temps de l'expérimentation, nous évaluerons le dispositif et la démarche évoluera à la demande des Lanestériens après concertation afin de répondre aux nouvelles attentes.

Nous devons aussi continuer à équiper et améliorer notre service public municipal et protéger ses agents.

C'est une enveloppe de 310 000 € qui lui est allouée pour l'achat de matériel et d'équipements.

L'esprit qui a prévalu dans la construction de ce budget est bien celui de l'engagement à travers des actions qui nous projettent dans l'avenir. Ce sont aussi des lignes budgétaires qui témoignent de notre volonté de ne pas subir mais d'agir de manière ciblée, en particulier pour conforter l'attractivité de la ville :

- sur la dynamique de la jeunesse avec 50 000 € qui vont être investis sur Le Studio.
- sur l'amélioration des accès et des déplacements aux abords de la zone commerciale de Kerous avec une enveloppe supplémentaire de 20 000 €
- sur la digitalisation des usages et des accès par les 150 000 € qui seront investis dans le numérique.

Nous connaissons une période particulière à laquelle une issue devra être trouvée.

Aujourd'hui comme hier, il est impératif de garantir notre modèle pour préserver notre société, assurer sa cohésion et conforter le bien vivre ensemble. A notre niveau, nous restons vigilants :

Nous dénonçons les mauvais coups et nous mettons en évidence les décisions qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt général.

Nous relèverons les mauvaises orientations et plus particulièrement celles qui peuvent impacter la collectivité maintenant mais aussi celles qui vont bien au-delà du budget que nous arrêtons aujourd'hui.

Ce soir le groupe des élus de Lanester Nouvelle Citoyenneté votera ce budget primitif proposé pour 2019. Il est en lien avec nos engagements du contrat de mandature.

Aussi nous tenons, à notre tour, à remercier les services et plus particulièrement le service financier et son directeur financier, Ludovic CATROS, particulièrement accessible pour nous expliquer ce document.

Mme La Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. IZAR : Simplement un regret, je l'ai déjà dit, je trouve que nos conseils municipaux deviennent de plus en plus nationaux, restons lanestériens, nous avons assez de travail, ne soyons pas trop politiques, restons à notre place, nous sommes des élus de notre ville.

Mme La Maire : C'est noté. Philippe Jestin va peut-être intervenir par rapport aux questions et aux remarques des différents groupes.

M. JESTIN : Comme tout le monde l'a dit, nous sommes sur un budget contraint. Pour répondre à François-Xavier, sur les recettes des impôts, il faut savoir que les bases fiscales sont indexées sur l'inflation. Nous avons une inflation de 2,2 % de novembre à novembre, cela permet une augmentation des bases fiscales. Et en plus nous construisons un peu plus de 600 logements sur le mandat, nous avons de nouveaux habitants, ce qui donne des recettes supplémentaires.

Sur le budget fonctionnement, il est à 1,1 % d'augmentation. Je rappelle que l'inflation l'année dernière était de 2,2 %. Nous faisons des économies si l'on compare par rapport à l'inflation.

Sur les charges générales, c'est la même chose, 1,76 % et comme il a été précisé que nous avons tenu compte d'une augmentation des coûts d'énergie que ce soit les fluides ou l'électricité.

Concernant la masse salariale par rapport aux dépenses de fonctionnement, merci d'avoir posé la question. Lors du DOB au mois de décembre, Joël Izar avait parlé de 45 %, cela a été repris dans la tribune Reflets. Comparons ce qu'il est : les 45 % de dépenses de masse salariale par rapport aux dépenses de fonctionnement, cela concerne les communes de moins de 3 500 habitants. Nous ne sommes pas dans ce cas. Pour notre commune, dans la strate de 20 000 à 50 000 habitants, nous sommes, chiffre de 2016, à 60,5 % ; donc nous sommes encore en-dessous de la strate de plus d'un point. Je dirais que sur ce point nous sommes de bons élèves. Et autre point, si nous appliquions le ratio de François-Xavier et de Joël, ce serait 92 emplois en moins. S'ils voulaient recruter plus de policiers municipaux, il faudrait encore plus débaucher d'agents. Après ce sont des choix, il faut assumer.

Pour le CCAS, nous estimons que cela concerne beaucoup de lanestériens, personnes âgées et jeunes enfants. Les moyens financiers sont utilisés au mieux.

Sur les chiffres de la strate, vous nous faites part de chiffres, j'en ai un aussi, ce sont les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population. Nous sommes à 996,25 euros alors que la moyenne de la strate est de 1 284 €. Nous sommes très bons aussi. Après les chiffres, on en fait ce que l'on veut.

Sur la CAF en baisse, c'est aussi parce que nous avons eu un ajustement des prévisions par rapport au réalisé des années précédentes.

Sur le budget annexe de Quai 9, je pense que le document que l'on vous a remis est de toute transparence et permet de voir depuis l'exercice 2015 l'évolution depuis son ouverture. Ensuite, sur le fait de créer un budget annexe, je veux bien mais il faut voir les avantages et les inconvénients et il ne faut pas que cela devienne pour les services « une usine à gaz ». Restons simples. Et pour les travaux à Quai 9, tout à l'heure nous voterons un bordereau qui en parlera, nous sommes à 5,21 % de dépassement par rapport au prévisionnel, ce qui est, compte tenu de l'équipement, quelque chose de raisonnable.

Concernant l'intervention de Philippe Jumeau, pour les maternelles privées, c'est 90 000 € que nous leur versons. C'est vrai, je ne sais pas si cela restera une obligation ou pas, l'avenir nous le dira. Je trouve dommage votre abstention car en vous abstenant vous vous attaquez à la politique nationale et libérale. Je suis d'accord avec vous sur le sujet mais ici il s'agit du budget de la ville de Lanester.

Alexandre aussi est revenu sur les écoles privées, c'est vrai que nous ne savons pas ce que cela va devenir.

Concernant l'intervention de Claudine DE BRASSIER, pour le groupe EP2M, concernant la maîtrise de la masse salariale, je veux bien mais attention, cela a des limites. Et comme le disait Jean-Yves, quand vous travaillez avec les services, on s'aperçoit dès qu'il y a un absent de longue durée notamment, cela devient très compliqué pour eux. Nous leur en demandons de plus en plus. A un moment, cela risque de craquer, d'autant plus que leurs salaires ont été réévalués. Personnellement je ne le savais pas, j'étais persuadé que cela suivait le taux du SMIC, mais non les fonctionnaires n'ont pas été augmentés d'un centime pendant des années ! A un moment donné, il faut se poser des questions. Tout travail mérite salaire et le salaire doit être à la hauteur du travail fourni.

Sur la proposition d'augmenter le budget participatif de 5 %, il faut voir si les services peuvent suivre, entre l'étude des dossiers, les réalisations, cela prend beaucoup de temps. Pour cette année, les réalisations ont tardé et certaines n'ont été finies qu'en début d'année.

Concernant l'intervention d'Annaïg, je suis content que son groupe ait compris pour la dette et pour l'intervention de Jean-Yves, je suis tout à fait d'accord.

Rires dans la salle.

Mme La Maire : Ouf ! C'est un scoop.

Mme PEYRE : J'aimerais intervenir concernant Quai 9. François-Xavier nous a demandé si nous étions à la hauteur de nos ambitions. Je vais répondre que oui en ce qui concerne Quai 9, nous avons répondu aux attentes des lanestériens et voire au-delà du pays de lorient, ne serait-ce qu'au niveau de la vie associative, pour ce qui concerne la programmation, les demandes des particuliers, la vie économique, les institutions. Tout le monde a trouvé sa place, c'était notre souhait. Je pense que Bernard LE BLE partage mes propos. Quand vous disiez qu'il y avait un dépassement au niveau budgétaire, pour pouvoir répondre à toutes ces demandes, cela ne se fait pas tout seul. Pour pouvoir rester dans le juste milieu au niveau des horaires, il faut du personnel. Entre autre je me permets de remercier ici toute l'équipe de Quai 9 qui vraiment, en l'espace d'une année a fait un travail remarquable et nous promet encore de belles choses.

Mme La Maire : Bien, le débat sur le budget est à la hauteur du rendez-vous. Au risque de décevoir quelques-uns, c'est bien un débat politique. Nous faisons de la politique quand on réalise un budget et nous faisons de la politique lanestérienne. Nous ne sommes pas un village gaulois à l'abri de tout impact des politiques d'à côté, nous sommes la 2^{ème} commune de l'agglomération et nous sommes aussi un territoire qui est impacté par les choix politiques nationaux.

Néanmoins, les sujets qui sont les nôtres ce soir sur lesquels le rapport revient, même si ce rapport et ces chiffres nous en avons beaucoup ce soir, je vais essayer de ne pas en rajouter, ces chiffres sont impactés par les décisions nationales mais il n'empêche que, les décisions qui sont les nôtres ce soir, ce sont des décisions qui concernent directement le territoire. Ce sont des décisions politiques, nous les revendiquons. Pourquoi je dis politiques ? Parce qu'elles ont du sens ces décisions et quand on parle de décisions, on parle de pédagogie. Parce que prendre des décisions pour un territoire, c'est avant tout, savoir les expliquer. Nous avons entre nos mains un document très pédagogique. Ce qu'il faut que vous sachiez, c'est qu'il y a une équipe au niveau des services de la ville, et merci à eux, qui travaille sur la data de visualisation de notre budget, c'est-à-dire qu'ils travaillent sur une relation pédagogique encore meilleure avec l'administré de manière à ce qu'apparaissent sur notre site Internet des images qui expliquent de façon claire notre budget.

Une fois que j'ai dit cela, je vais aussi en décevoir quelques-uns. Je regrette mais c'est la dernière année pleine de notre mandat. Donc évidemment que le budget que nous vous présentons ce soir, n'en déplaise à François-Xavier Munoz, est à la hauteur du mandat, il est à la hauteur de nos enjeux, il est à la hauteur des grands projets qui sont les nôtres depuis le début de ce mandat. Et nous nous réjouissons de pouvoir faire en sorte que nous puissions terminer ces grands projets qui ont été les nôtres. Derrière ces chiffres, derrière une qualité budgétaire saine, j'aimerais rappeler 4 ou 5 éléments.

Une CAF nette : l'an dernier, autour de 600 000 euros, cette année plus de 900 000 €

Recettes fiscales : + 300 000 euros, ce n'est pas un hasard, cela ne se décrète pas. Ce n'est pas le fait ni du prince, ni de l'agglomération, ni du loto. C'est parce qu'il y a eu un vrai travail de fait pour faire en sorte que le territoire de Lanester soit attractif et que les logements que nous construisons puissent nous permettre d'élargir les bases physiques. 230 habitants de plus au 1^{er} janvier 2019, je l'ai déjà dit.

Autre élément de dynamisme, dans un contexte contraint et cela a été rappelé, les investissements à 4,7 millions d'euros. Je ne sais pas à quelle année il faut remonter pour avoir un chiffre aussi fort. Désendettement : - 50 000 euros de charges d'intérêt. Tous ces éléments nous permettent de regarder les choses avec responsabilité, avec détermination et avec une volonté de poursuivre cette stratégie qui est la nôtre.

Les décisions qui sont les nôtres sont des décisions stratégiques. Quelqu'un a dit qu'il fallait à la fois avoir une longueur d'avance. Et c'est bien cela réaliser un budget. C'est à la fois avoir la réalité des chiffres et se dire avec responsabilité, sérieux, rigueur, se dire comment faire le mieux avec ce que nous avons, mais c'est aussi avoir une longueur d'avance, tout en mettant l'humain au cœur de nos préoccupations.

L'éducation, la jeunesse, la culture, c'est cela le phare chez nous. C'est notre marque de fabrique mais « cela paie » un jour. Cela « paie » au sens que cela porte, c'est notre identité, c'est reconnu. C'est peut-être pour cela aussi nos 230 habitants de plus.

Autre élément stratégique : le cœur de ville qui bat et Mireille Peyre l'a redit avec passion et même j'allais dire avec émotion, là aussi ce n'est pas un hasard, c'est une volonté politique, nous le poursuivons avec l'espace Mandéla-Dulcie September.

Autre élément qui nous fait aussi prendre cette longueur d'avance, y compris de manière budgétaire. Parce que la réussite d'un budget, ce n'est pas seulement une histoire de dépenses et de recettes, c'est aussi une histoire d'intelligence, de volonté politique, mais d'intelligence des services dans la capacité à anticiper. Nous avons anticipé la construction de Quai 9, nous l'avons réussi avec le désendettement -d'ailleurs j'y reviendrais parce que je trouve, François-Xavier, qu'il va falloir changer de registre- car nous n'avons pas les mêmes chiffres, je ne sais pas si vous avez relu le rapport sur la dette que nous avons partagé au mois de décembre dernier mais ce n'est pas identique.

Notre capacité d'anticiper, c'est que nous anticipons pour 500 000 euros pour la rénovation urbaine de Kerfréhour. Avez-vous vu des travaux à Kerfréhour ? Il n'y en a pas. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas encore commencé, ce le sera cette année, Myrienne COCHE y travaille beaucoup puisque cela commencera par l'habitat, mais nous anticipons ce qu'il faudra budgéter les années suivantes. C'est aussi cela ce travail d'intelligence budgétaire qui est préparé par les services.

Dernier élément qui me fait regarder avec particulièrement j'allais dire de fierté pour ce budget, encore une fois, cela a été dit, c'est le dernier budget en année pleine, l'année prochaine, nous en voterons un autre mais il sera évidemment celui d'une année de transition politique. J'ai d'ailleurs noté une certaine impatience de certains ici sur cette question. Parce que j'ai noté quelques propositions émises qui concernent le mandat suivant. On peut avoir des regrets sur ce mandat : au niveau des associations, nous avons beaucoup travaillé sur les locaux mais sur ce mandat, nous n'aurons pas travaillé sur la grille tarifaire. Mais nous n'avons pas à avoir honte de notre grille tarifaire. Demandez aux lanestériens s'ils trouvent que les tarifs sont inéquitables. Certes, on peut faire mieux, encore une fois c'est dans cet esprit que nous travaillons.

Au-delà de la transition politique de 2020, c'est encore la transition des équipes j'entends, le mot transition, c'est bien de celui-là dont il faut se rappeler ici aujourd'hui, ici comme ailleurs. C'est aussi la transition numérique qui se chiffre à 150 000 euros. C'est aussi la transition environnementale, écologique, elle est présente sur un certain nombre de nos projets. Je rappelle simplement l'éclairage public, la chaufferie bois avec l'espace associatif Joliot Curie, la rénovation thermique sur laquelle nous prévoyons une aide à l'accompagnement des usagers, et puis enfin la transition démocratique. Pourquoi est-ce que je parle de cela ? Nous y sommes déjà, elle se travaille, c'est le besoin de partager le pouvoir d'agir, cela a été dit y compris pour l'égalité de pouvoir femmes-hommes d'ailleurs. Le

budget participatif, c'est cela. La conduite de l'agenda 21, nous sommes aussi dans cette volonté de transition.

Ce dont je suis convaincue, c'est que par rapport à ces transitions, il faut qu'elles soient expliquées, accompagnées et évaluées. Ce que nous faisons déjà. Certes nous pourrions faire mieux encore une fois. Exemple de politique que nous évaluons : le budget participatif, l'observatoire de la démocratie participative ce n'est rien d'autre qu'un outil de la démocratie participative et cela a été le cas samedi il y a une quinzaine de jours.

Alors sur la dette, si nous n'en parlons pas à chaque conseil, c'est que le travail n'est pas fini. Le rapport sur la dette de la collectivité décembre 2018, que disait-il sur les ratios prudentiels :

« Que l'analyse prudentielle de la dette d'une collectivité doit s'effectuer sous plusieurs angles : structure de l'encours, exposition au risque de taux, -j'espère que François-Xavier aura remarqué que tous nos taux sont à taux fixe à 98 % ! -Cherchez une collectivité qui en fait de même !- mais aussi au regard du poids de la dette par rapport à la taille de la ville et à ses capacités financières ».

La vraie question de la dette c'est : est-ce que l'on peut rembourser ou pas ? Avons-nous la capacité à rembourser la dette ?

Je continue : « Au-delà, il faut également tenir compte de l'âge et du niveau de développement de la commune ».

Le patrimoine de la commune correspond aussi à la vitalité et à la réalité de la commune et les chiffres donnés par François-Xavier sont erronés. Vous avez parlé d'un ratio par habitant, ce qui n'est pas exact, le document sur lequel nous avons travaillé tous ensemble et sur lequel vous ne l'avez pas remis en cause au mois de décembre, parle d'un ratio de 1 650 euros et quand on regarde l'évolution du ratio, nous voyons que nous sommes dans une phase descendante. Le plan de désendettement que nous avons mis en place depuis 2013 porte ses fruits. 3 millions de désendettement depuis 2013, tout en réalisant Quai 9. Nous n'allons pas faire de l'auto satisfaction mais je trouve néanmoins que nous avons une belle maturité budgétaire que je dois encore une fois féliciter l'adjoint aux finances et son équipe. Nous nous en sortons pas mal !

M. MUNOZ : Par rapport à tous les propos que j'ai entendu suite à mon intervention, je suis bien heureux de pouvoir répondre et note que notre Groupe met un peu d'ambiance au sein de cette assemblée, heureusement que nous sommes là.

Mme La Maire : Mais c'est bien, je suis d'accord.

M. MUNOZ : Sur le contrat limitant les dépenses publiques 2018-2020, ce n'était pas obligatoire pour Lorient Agglomération, je tiens à le préciser puisqu'il n'y avait que 322 grandes collectivités qui étaient concernées par ce pacte, et du coup Lorient Agglomération était de fait une collectivité volontaire.

Mme LE MOEL-RAFLIK quitte la séance et donne pouvoir à Mme HANSS.

Mme La Maire : Pour la contractualisation ? Personnellement je n'ai pas répondu. Je ne me trompe pas d'assemblée. Vous avez des représentants à Lorient Agglomération, faites passer vos messages.

M. MUNOZ : Mme La Maire, je tiens à vous préciser que je ne réponds pas à vous personnellement sur ce point mais j'ai cru entendre que quelqu'un m'a visé dans son intervention en donnant de fausses informations, c'est pourquoi je me permets de rétablir la

vérité, surprenant que vous ne le fassiez pas d'ailleurs. Autre point, une analyse budgétaire selon moi, permet aux responsables de prendre les bonnes décisions en relation avec l'état financier de la ville, analyse partagée par les sociétés savantes. Donc, contrairement à ce que j'ai pu entendre, nous sommes obligés de nous arrêter et d'analyser les chiffres et tableaux de synthèse quand on évoque le budget, que cela plaise ou non à certains. Ces données nous permettent de comprendre rapidement et facilement les enjeux.

Par ailleurs et afin d'éviter tout malentendu ou mauvaise interprétation ce qui est souvent le cas, je réitère que notre Groupe ne s'oppose pas à une politique sociale mais ne souhaite pas que l'aide se transforme en assistanat. Cela ne veut pas dire absolument que c'est le cas dans notre ville quoique mais c'est une alerte que nous souhaitons vous faire part ce soir, attention donc.

Mme La Maire : Alors là c'est incroyable, mais enfin si ce n'est pas le cas, pourquoi vous le dites alors ! Mais franchement, c'est incroyable quand même.

M. MUNOZ : Permettez-moi de continuer Mme La Maire même si mes propos vous déplaisent pour exercer mon droit de réponse suite aux attaques dont j'ai fait l'objet, nous sommes bien en démocratie.

Concernant la CAF nette, vous masquez la vérité en vous focalisant sur une augmentation entre deux exercices budgétaires mais si vous analysez les chiffres et regardez depuis le début de la mandature, vous êtes contrainte de constater une baisse donc mes propos étaient fondés.

Mme La Maire : Sauf que nous avons construit Quai 9 quand même.

M. MUNOZ : Sur la dette, vous me dites que nous n'avons pas les bons chiffres, je suis assez surpris car les données dont je dispose sont celles issues du Ministère des Finances et de l'INSE, aussi je vous invite de ce pas à les consulter à moins que vous les remettiez en cause.

Mme La Maire : Personnellement ce qui m'intéresse ce sont les délibérations du conseil municipal, le rapport sur la dette est un rapport municipal qui est connu de tous !

M. MUNOZ : Nous ne pouvons pas être d'accord c'est évident, je m'appuie sur des données consolidées et fiabilisées pendant que vous me renvoyez au dernier conseil. D'ailleurs, à ce sujet, votre intervention m'a amusé car quand vous affirmez que je n'ai pas émis d'avis contraire par rapport au document présenté lors du débat d'orientation budgétaire, je tiens à vous préciser que c'est tout à fait normal car je n'étais pas présent au dernier conseil de décembre, la mémoire n'est pas si infaillible que ça on dirait.

Mme La Maire : Mais enfin vous êtes dans un groupe, faites passer le message quand même !

M. MUNOZ : Mme La Maire, je ne fais que vous répondre et rétablir la vérité, j'en terminerai sur le sujet de la culture. Contrairement à ce que vous avez pu avancer, je n'ai jamais dit que vous n'étiez pas à la hauteur sur la culture et notamment sur Quai 9, c'est un mensonge, un de plus. J'ai simplement avancé le fait que la culture n'a pas de prix mais elle a un coût et cela se traduit dans les chiffres, mais je suis surpris que cette remarque ne fasse pas l'unanimité tant elle est fondée. C'est tout.

Mme La Maire : Nous n'allons pas donner la parole à chacun pour qu'il réexplique ses interventions. Encore une fois il faut parler de la réalité. Ceci étant dit, je vais mettre le budget primitif 2019 aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

8 abstentions (MM. IZAR. THOUMELIN. MUNOZ. Mmes GAUDIN. GUENNEC. M. JUMEAU. Mme LE BOEDEC. M. SHEUER)

Bordereau adopté à l'unanimité, moins 8 abstentions.

VI – VOTE DES BUDGETS ANNEXES POUR L'ANNEE 2019

Rapport de M. JESTIN

Les budgets annexes primitifs 2019 présentés ci-dessous concernent :

- I. la Cuisine Centrale,
- II. le service des Pompes Funèbres,
- III. la Halte Nautique

Le tableau détaillé de chaque budget est fourni en annexe

I - CUISINE CENTRALE – BP 2019

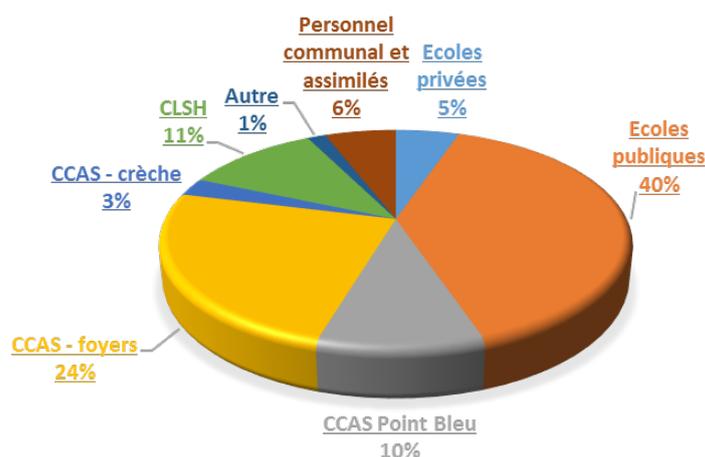
La section de **fonctionnement** s'équilibre à 1 558 300 €, en progression de 0,93 % après une hausse de 3,7 % en 2018.

La légère diminution apparente des charges générales traduit en fait des ajustements internes au chapitre afin de permettre une hausse de 1,43 % des achats d'alimentation. En effet l'analyse des réalisations 2018 montrera à l'occasion du vote du compte administratif une progression de cette enveloppe sous l'effet d'une hausse du nombre de repas servis mais surtout d'une hausse de qualité des denrées : aliments bio, circuits courts, label qualité etc.

La masse salariale est réajustée à hauteur de + 1,95 % afin d'assurer la prise en charge des hausses de traitement liée au Glissement Vieillesse Technicité, ainsi que les remplacements pour arrêts maladie.

CHAPITRE	BP 2018	BP 2019
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	905 000,00	900 000,00
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	606 000,00	617 800,00
TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	2 000,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00
TOTAL FONCT-OPERATIONS D'ORDRE- TRANSFERT ENTRE SECTIONS	31 500,00	37 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 544 000,00	1 558 300,00
TOTAL ATTENUATION DE CHARGES	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	1 517 000,00	1 531 300,00
TOTAL DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 000,00	17 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 544 000,00	1 558 300,00
TOTAL IMMO. CORPORELLES	36 500,00	42 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36 500,00	42 500,00
TOTAL DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00	5 000,00
TOTAL INVEST. OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT ENTRE SECTION	31 500,00	37 500,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	36 500,00	42 500,00

L'équilibre du budget de fonctionnement est également lié à la bonne tenue **des recettes**. Les crédits prévus à cet effet progressent de 0,94 % en 2019. Le nombre de repas servis en 2018 se chiffre à 361 064 unités, en très légère hausse par rapport à 2017 : + 0,15 %, soutenu par les repas fournis aux écoles primaires de la ville : + 1,28 % soit près de 2 000 repas



RÉPARTITION DES RECETTES PAR TIERS

supplémentaires

Enfin, la **section d'investissement** s'équilibre à 42 500 €, la totalité des crédits est affectée au financement de travaux et de dépenses d'équipement garantissant le respect des normes d'hygiène et de sécurité de l'établissement.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Des interventions sur ce budget annexe ?

M. LE GAL : Nous avons pu voir une augmentation prévue du poste alimentation dans le budget primitif. Il est évident, et avec notre collègue Maurice PERON, nous avons eu l'occasion hier de participer à une journée à Gozes des responsables de restauration

municipale. Nous avons vu tous les enjeux sur ce dossier, notamment de la qualité de l'alimentation pour nos enfants notamment. Il est évident, qu'il y a aussi une volonté politique de la collectivité, d'investir sur la qualité alimentaire et notamment en étant pas à travailler sur les gains qui peuvent être réalisés au plus juste prix et au plus court pour pouvoir équilibrer les comptes mais en ayant vraiment une volonté militante d'approvisionner la restauration municipale avec des denrées de qualité, en circuit court, voire bio. Il y a ce qui nous est imposé par la loi mais nous pouvons faire plus, nous pouvons faire mieux. Je tiens à noter que nous mettons nos actes en lien avec nos engagements.

Mme La Maire : Très bien, d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

II - POMPES FUNEBRES – BP 2019

Eléments d'activité du service :

Elements d'activités	2013	2014	2015	2016	2017
Inhumations	104	104	88	111	94
Crémations	91	82	70	105	92
Cérémonies	195	186	158	216	186

Le budget 2019 des Pompes Funèbres s'équilibre globalement à **500 144 €**, dont 486 272 € en section de fonctionnement.

Chapitres	BP 2017	BP 2018	BP 2019
CHARGES A CARACTERE GENERAL	209 700,00	246 300,00	251 300,00
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	230 445,00	218 600,00	216 600,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	1 000,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 258,00	1 500,00	3 500,00
OPERATIONS D'ORDRE	16 148,00	11 000,00	13 872,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	458 551,00	478 400,00	486 272,00
ATTENUATIONS DE CHARGES	6 000,00	6 000,00	6 000,00
PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	447 651,00	467 500,00	475 372,00
DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 900,00	3 900,00	3 900,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	458 551,00	478 400,00	486 272,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 148,00	11 000,00	13 872,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16 148,00	11 000,00	13 872,00
INVEST-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT ENTRE SECTION	16 148,00	11 000,00	13 872,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 148,00	11 000,00	13 872,00

Les comptes prévisionnels de 2018 affichent une hausse des lignes de **dépenses générales**. Il est proposé d'aligner les crédits budgétaires 2019 sur cette tendance en augmentant l'enveloppe allouée à l'acquisition de cercueils (+ 5 000 €).

La **masse salariale** prévue en 2019 est ajustée au regard de l'évolution 2018. Aussi, les crédits sont en diminution de 0,91 % contre -5,14 % au BP 2018.

Enfin, les **dotations aux amortissements** s'établissent à 13 872 € contre 11 000 € l'exercice précédent.

Les **recettes de fonctionnement** sont composées des prestations de services pour 307 872 € et du produit issu de la vente de cercueils pour 167 500 €. Le niveau de recettes est directement lié au niveau d'activité annuel.

La **section d'investissement** s'équilibre à **13 872 €**. La dotation aux amortissements permet d'autofinancer les besoins en travaux et équipements du service.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : S'il n'y a pas d'interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

III - HALTE NAUTIQUE – BP 2019

Le budget 2019 de la Halte nautique s'équilibre globalement à **43 838 €**

Chz	Natui	Libellé du compte	BP 2018	BP 2019
		CHARGES GENERALES	10 500,00	9 500,00
		MASSE SALARIALE	2 000,00	2 000,00
		OPERATIONS D'ORDRE	14 726,00	16 036,00
		SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	48,00	166,00
		CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	100,00
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 374,00	27 802,00
		RECETTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	27 224,00	27 652,00
		RECETTES DE GESTION	50,00	50,00
		RECETTES EXCEPTIONNELLES	100,00	100,00
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 374,00	27 802,00
		EQUIPEMENT	14 726,00	16 036,00
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 726,00	16 036,00
		OPERATIONS D'ORDRE	14 726,00	16 036,00
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 726,00	16 036,00

27 802 € sont imputés à la section de fonctionnement :

Les principales dépenses sont les suivantes :

- ✓ 9 000 € de redevances domaniales versées au Centre des impôts foncier
- ✓ 16 036 € de dotation aux amortissements

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- ✓ 22 000 € de redevances perçues sur les mouillages (particuliers)

- ✓ 5 652 € de redevances mouillages versées par la ville

La section d'investissement du budget 2019 s'équilibre à **16 036 €** montant correspondant à la dotation aux amortissements prélevée en section de fonctionnement. Ce montant permettra de rénover les équipements propres à ce budget (pontons, mouillages...)

Vu les articles L2312-1 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au vote des budgets primitifs des communes,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 29 janvier 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal

Article 1 - D'ADOPTER les budgets annexes pour l'exercice 2019

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : S'il n'y a pas d'interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF – CUISINE CENTRALE

Nature	Libellé du compte	BP 2018	BP 2019
6156	MAINTENANCE	7 000,00	7 000,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 000,00	5 000,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	25 000,00	25 000,00
60612	ENERGIE - GAZ	12 000,00	12 000,00
60622	CARBURANTS	3 000,00	3 000,00
60623	ALIMENTATION	640 000,00	650 000,00
60623	ALIMENTATION BIO	55 000,00	55 000,00
60631	ENTRETIEN	12 000,00	12 000,00
60632	PETIT EQUIPEMENT	3 000,00	3 000,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 500,00	1 500,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	1 000,00
6068	FOURNITURES DIVERSES	39 000,00	39 000,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	30 500,00	30 500,00
6135	LOCATION MOBILIERES	150,00	150,00
61558	ENTRETIEN DE MATERIEL	12 000,00	12 000,00
6156	MAINTENANCE - NPU - SVCE BATI	0,00	0,00
6168	PRIMES ASSURANCES - AUTRES RISQUES	6 000,00	6 000,00
617	FRAIS D'ANALYSE	3 200,00	3 200,00
6262	FRAIS DE TELEPHONE	2 700,00	2 700,00
62871	REMBTS DIVERS AU BUDGET COMMUNAL	30 000,00	15 000,00
6288	ENTRETIEN VETEMENTS	5 000,00	5 000,00
637	REDEVANCE SPECIALE	8 000,00	8 000,00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 500,00	1 500,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	400,00	400,00
6184	FRAIS DE COURS ET STAGES	2 000,00	2 000,00
6226	HONORAIRES	50,00	50,00
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL		905 000,00	900 000,00
6215	CHARGES DE PERSONNEL	25 800,00	25 800,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 100,00	2 100,00
6336	COTISATION CNFPT & CENTRE DE GESTION	3 500,00	3 500,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	238 200,00	250 000,00
64112	I.R, S.F., N.B.I.	10 000,00	10 000,00
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	50 000,00	50 000,00
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	50 000,00	50 000,00
64138	AUTRES INDEMNITES NON TITULAIRES	15 000,00	15 000,00
64162	EMPLOIS D'AVENIR	15 000,00	15 000,00
6417	APPRENTIS	11 000,00	11 000,00
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	86 000,00	86 000,00
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	85 500,00	85 500,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00	8 000,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNE	2 150,00	2 150,00
6474	AUTRES OEUVRES SOCIALES (ANCV)	600,00	600,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	1 500,00	1 500,00
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	150,00	150,00
6488	MUTUELLES	1 500,00	1 500,00
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		606 000,00	617 800,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	500,00	2 000,00
TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		500,00	2 000,00
673	TITRES ANNULES (EXERCICES ANTERIEURS)	1 000,00	1 000,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000,00	1 000,00
6811	DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET COF	31 500,00	37 500,00
TOTAL FONCT-OPERATIONS D'ORDRE- TRANSFERT ENTRE		31 500,00	37 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 544 000,00	1 558 300,00

Cuisine Centrale - suite du BP :

Nature	Libellé du compte	BP 2018	BP 2019
64198	REMB.SUR REMUNERATION PERSONNEL	10 000,00	10 000,00
TOTAL ATTENUATION DE CHARGES		10 000,00	10 000,00
7067	REDEVANCES ADULTES ET ENFANTS ST JOSEPH	80 000,00	80 000,00
7067	REDEVANCES CENTRES DE LOISIRS	162 000,00	170 000,00
7067	REDEVANCES REPAS ELEVES	580 000,00	606 300,00
70688	REPAS AGENTS MUNICIPAUX	20 000,00	20 000,00
70688	REPAS ASSOCIATIONS	10 000,00	10 000,00
70688	REPAS CRECHE LANESTER	40 000,00	40 000,00
70688	REPAS FOYER ARAGON	170 000,00	155 000,00
70688	REPAS FOYER DE VIE	47 000,00	47 000,00
70688	REPAS FOYER LE COUTALLER	170 000,00	170 000,00
70688	REPAS INSTIT., PERSONNEL SERVICE ET ANIMAT	70 000,00	70 000,00
70688	REPAS LIAISON FROIDE	6 000,00	6 000,00
70688	REPAS POINT BLEU - LANESTER	155 000,00	150 000,00
70688	REPAS POMPIERS HENNEBONT	7 000,00	7 000,00
TOTAL DES SERVICES ET VENTES DIVERSES		1 517 000,00	1 531 300,00
74712	EMPLOI D'AVENIR	12 000,00	12 000,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	5 000,00	5 000,00
TOTAL DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		17 000,00	17 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 544 000,00	1 558 300,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS	36 500,00	42 500,00
TOTAL IMMO. CORPORELLES		36 500,00	42 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		36 500,00	42 500,00
10222	F.C.T.V.A.	5 000,00	5 000,00
TOTAL DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		5 000,00	5 000,00
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMO CORPORELLES	31 500,00	37 500,00
TOTAL INVEST. OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT ENTRE		31 500,00	37 500,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		36 500,00	42 500,00

BUDGET PRIMITIF – POMPES FUNEBRES

Nature	Libellé du compte	BP 2018	BP 2019
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU-ENERGIE)	3 700,00	3 700,00
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00	1 500,00
6066	CARBURANTS	2 500,00	2 500,00
6068	CERCUEILS	60 000,00	65 000,00
6068	FOURNITURES DIVERSES	10 000,00	10 000,00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	2 000,00	2 000,00
6156	MAINTENANCE	2 000,00	2 000,00
6168	PRIME D'ASSURANCE - AUTRES	1 800,00	1 800,00
618	DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION	1 800,00	1 800,00
6226	HONORAIRES	0,00	0,00
6228	DIVERS	135 000,00	135 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS HORS CONTRAT	15 000,00	15 000,00
6231	ENCARTS PUBLICITAIRES	3 500,00	3 500,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00	1 000,00
6256	MISSIONS	500,00	500,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	2 000,00	2 000,00
6288	NETTOYAGE DRAPS POMPES FUNEBRES	1 000,00	1 000,00
63512	TAXES FONCIERES	3 000,00	3 000,00
6358	AUTRES DROITS	0,00	0,00
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL		246 300,00	251 300,00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	12 000,00	10 000,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	700,00	700,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL - CONTRATS AVENIR		
6411	REMUNERATION TITULAIRE - NON TITULAIRE	100 000,00	100 000,00
6411	SALAIRES CONTRATS AVENIR		
6413	PRIMES & GRATIFICATIONS	3 500,00	3 500,00
6414	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	40 000,00	40 000,00
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	900,00	900,00
6451	COTISATION A L'URSSAF	45 000,00	45 000,00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F - CONTRATS AVENIR		
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	0,00	0,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	5 600,00	5 600,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES - APPRENTIS		
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	8 000,00	8 000,00
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC - CONTRATS AVENIR		
6458	COTISATIONS AUTRES ORGAN. SOCIAUX -CONTRAT AVENIR		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 300,00	1 300,00
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	1 000,00	1 000,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	600,00	600,00
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		218 600,00	216 600,00
6811	DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	11 000,00	13 872,00
Total FONCT-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT ENTRE SECTIONS		11 000,00	13 872,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 500,00	1 500,00
6542	CREANCES ETEINTES	0,00	2 000,00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		
TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 500,00	3 500,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00	1 000,00
678	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTALCHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000,00	1 000,00
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		478 400,00	486 272,00

Pompes Funèbres - suite du BP :

Nature	Libellé du compte	BP 2018	BP 2019
64198	REMB. SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	6 000,00	6 000,00
TOTAL ATTENUATIONS DE CHARGES		6 000,00	6 000,00
706	TAXES & REDEVANCES FUNÉRAIRES	165 000,00	173 000,00
707	VENTE DE CERCUEILS & ACCESSOIRES	167 500,00	167 500,00
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTURES	0,00	0,00
7085	FRAIS ACCESSOIRES FACTURES	135 000,00	134 872,00
TOTAL PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES		467 500,00	475 372,00
7588	PARTICIPATION SUR CONTRATS OBSEQUES	3 900,00	3 900,00
TOTAL AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		3 900,00	3 900,00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00	1 000,00
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 000,00	1 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		478 400,00	486 272,00
2188	AUTRES	11 000,00	13 872,00
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 000,00	13 872,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 000,00	13 872,00
28131	AMORT. BATIMENTS PUBLICS	6 765,00	4 242,00
28135	AMORT. INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	31,00	31,00
28154	AMORTISSEMENT MATERIEL INDUSTRIEL	660,00	609,00
28182	AUT. IMMO. CORP. MATERIEL DE TRANSPORT	1 361,00	6 811,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	464,00	188,00
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	482,00	482,00
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES	1 237,00	1 509,00
TOTAL INVEST-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT ENTRE SECTION		11 000,00	13 872,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		11 000,00	13 872,00

BUDGET PRIMITIF – HALTE NAUTIQUE

Cha	Natu	Libellé du compte	BP 2018	BP 2019
011	6168	PRIMES D'ASSURANCE - AUTRES	500,00	500,00
011	6358	AUTRES DROITS	10 000,00	9 000,00
CHARGES GENERALES			10 500,00	9 500,00
012	6218	PARTICIPATION SALAIRES BUDGET COMMUNAL	2 000,00	2 000,00
MASSE SALARIALE			2 000,00	2 000,00
042	6811	DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	14 726,00	16 036,00
OPERATION D'ORDRE			14 726,00	16 036,00
65	658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	48,00	0,00
65	6541	ADMISSION EN NON-VALEUR		166,00
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			48,00	166,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	100,00	100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES			100,00	100,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			27 374,00	27 802,00
70	706	PARTICIPATION VILLE DE LANESTER	5 224,00	5 652,00
70	706	PRESTATIONS DE SERVICES	22 000,00	22 000,00
RECETTES DE PRESTATIONS DE SERVICE			27 224,00	27 652,00
75	7588	AUTRES PDTS DIVERS GESTION COURANTE	50,00	50,00
RECETTES DE GESTION			50,00	50,00
77	773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	100,00	100,00
RECETTES EXCEPTIONNELLES			100,00	100,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			27 374,00	27 802,00
21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS	14 726,00	16 036,00
EQUIPEMENT			14 726,00	16 036,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			14 726,00	16 036,00
040	28135	AMORT. INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	1 582,00	1 490,00
040	28181	AUT. IMMO. CORP. INSTALLATIONS GENERALES	4 033,00	4 019,00
040	28188	AUTRES	9 111,00	10 527,00
OPERATION D'ORDRE			14 726,00	16 036,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			14 726,00	16 036,00

VII - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019**Rapport de M. JESTIN**

L'équilibre budgétaire 2019 de la ville est construit sur la base d'un maintien du niveau des taux d'imposition, qui sont présentés dans le tableau suivant :

Taux	2018	2019	Variation
Taux de Taxe d'habitation	15.82 %	15.82 %	+ 0 %
Taux de Foncier Bâti	28.46 %	28.46 %	+ 0 %
Taux de Foncier non Bâti	50.29 %	50.29 %	+ 0 %

La recette est inscrite au budget principal 2019 de la ville à l'article 73111.

Vu le code Général des Collectivité Territoriale, Article LO1114-2

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 29 janvier 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1- D'ADOPTER les taux suivants applicables pour l'année 2019, soit :

- | | |
|-------------------------------|---------|
| ▪ Taux de Taxe d'habitation : | 15.82 % |
| ▪ Taux de Foncier Bâti : | 28.46 % |
| ▪ Taux de Foncier non Bâti : | 50.29 % |

DECISION DU CONSEIL

Mme La Maire : Depuis 2009, maintien sans augmentation des taux communaux ! Nous allons les voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

VIII - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – EMPRUNT 2018

Rapport de M. LE BLE

La Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a contracté, dans le cadre des autorisations budgétaires 2018, un prêt à taux fixe classique de 2 085 000 €auprès de la Banque Postale.

Les conditions du prêt sont les suivantes :

- La durée totale du prêt s'établit à 240 mois
- Le remboursement **trimestriel** du prêt s'effectuera par amortissement **progressif** du capital.
- Le déblocage des fonds aura lieu au plus tard le 22 janvier 2019
- Le taux fixe du prêt s'élève à 1,62 %
- La commission d'engagement correspond à 0,10 % du capital emprunté

Le prêt sera imputé au chapitre 16 du budget principal de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu la délégation du Conseil Municipal, accordée au Maire par la délibération cadre de refinancement du 24 avril 2014.

Vu la présentation en Commission Ressources du 29 janvier 2019,

Il est demandé au conseil municipal

Article Unique – de PRENDRE ACTE du prêt contracté, du montant et des conditions.

Le Conseil Municipal en prend acte.

IX - GARANTIES D'EMPRUNTS – SOCIETE HABITAT ET HUMANISME

Rapport de M. PERON

Dans le cadre du projet immobilier « Résidence intergénérationnelle » rue Marcel Sembat à Lanester, la société FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME sollicite la Ville pour garantir ses prêts.

La FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME a acquis en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) 45 logements à la SCI LANESTER SEMBAT (groupe Nexity).

L'ensemble des prêts est octroyé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 3 186 267 € La garantie de la ville est sollicitée à hauteur de 50 %.

	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Montant	1 903 540 €	888 690 €	279 588 €	114 449 €
Durée totale du prêt	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Livret A 0,75% - 0,20% (marge)	Livret A 0,75% - 0,20% (marge)	Livret A 0,75% + 0,60% (marge)	Livret A 0,75% + 0,60% (marge)
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Progresivité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Montant garanti par la Collectivité	951 770 €	444 345 €	139 794 €	57 225 €

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **Foncière d'Habitat et Humanisme** dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à **Foncière d'Habitat et Humanisme**, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande formulée par la société Foncière d'Habitat et Humanisme,
Vu le Code Civil et notamment ses articles 2298 et suivants,
Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 29 janvier 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1- D'ACCORDER la garantie de la ville à hauteur de 50% à la société Foncière d'Habitat et Humanisme pour le remboursement de l'ensemble des prêts octroyé par la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer le projet immobilier « Résidence

intergénérationnelle » rue Marcel Sembat, pour un montant total de 3 186 267 € soit 1 593 133,50 € garantis par la ville

Article 2 - D'APPROUVER la garantie de la collectivité jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la société Foncière d'Habitat et Humanisme dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 – D'ACCEPTER que la ville, sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, s'engage à se substituer à société Foncière d'Habitat et Humanisme pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

Article 4 – D'ENGAGER la ville pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 5 - D'AUTORISER Madame La Maire en qualité de garant, à intervenir à ce contrat de prêt réaménagé qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et société Foncière d'Habitat et Humanisme et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

DECISION DU CONSEIL

Mme La Maire : Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. C'est un bordereau classique. S'il n'y en a pas, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

X - BATIMENT QUAI 9 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ENGIE AXIMA

Rapport de M. JESTIN

La société Engie Axima a mené les travaux de vêtture de l'équipement QUAI 9, dans le cadre du lot 3 du marché de construction de l'équipement culturel et de loisirs. Le montant initial du marché s'élève à 722 900 € (10 % du marché global).

Au cours du chantier, l'entreprise a présenté plusieurs devis de travaux supplémentaires, Certains d'entre eux n'ont pas été validés par le maître d'œuvre, dont deux ont fait l'objet d'un ordre de service exécutoire afin de ne pas bloquer l'avancée du chantier.

Le 15 janvier 2018, la société ENGIE Axima s'est vue notifier un Décompte Général et Définitif par la maîtrise d'œuvre. Le 15 février 2018, l'entreprise renvoyait le décompte signé, avec réserves, et présentait un mémoire en réclamation pour la somme globale de 71 875,47 € HT visant la prise en compte de 6 devis de travaux supplémentaires ayant précédemment fait l'objet d'un refus (liste jointe en annexe). La ville, en tant que maître d'ouvrage a pris l'appui de la maîtrise d'œuvre afin de déterminer la réalité de ces demandes.

Il est proposé d'opter pour un règlement à l'amiable de ce dossier, par le biais d'un protocole transactionnel. Etant donné la réalité technique de certaines demandes et le risque contentieux réel en cas d'absence de compromis, la prise en charge par la ville de 40 % (30 000 € HT) de

la somme pourrait être acceptée par l'entreprise Engie Axima, qui assumerait de son côté 60 % du montant réclamé.

Compte tenu des révisions de prix à la baisse imputée sur le marché global de construction de QUAI 9, la prise en charge de ce différend ne nécessite pas de nouvelle inscription budgétaire.

Vu le Code Civil et ses articles 2044 à 2058,

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Circulaire du 6 avril 2011, relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 29 janvier 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1- D'AUTORISER Mme la Maire à signer le protocole transactionnel avec la société Engie Axima, dont le projet est joint au présent bordereau, actant le paiement de la somme de 30 000 €HT pour solde de tout compte.

Liste des devis de travaux supplémentaires sollicités par Engie Axima

Devis 00082-2 du 21/10/2015 → Ordre de Service n°2 du 13 octobre 2015

Objet : complément de charpente
Montant : 41 435,00 € HT

Devis 00082-1A

Objet : mise en place de joints de dilatation non prévus au marché
Montant : 4 891,04 € HT

Devis 00082-3

Objet : Bardage en retour de la façade 9 non prévu au marché
Montant : 516,19 € HT

Devis 00082-4 du 08/12/2015 → Ordre de Service n°3 du 06 janvier 2017

Objet : sous-face du poste de garde non prévue au marché
Montant : 8 110,40 € HT

Devis 00082-5

Objet : sous-face de l'auvent non prévue au marché
Montant : 10 742,84 € HT

Devis 00082-6

Objet : réalisation d'un prototype non prévu (différent des échantillons)
Montant : 6 180,00 € HT

PROTCOLE TRANSACTIONNEL**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La société ENGIE Axima, Département Bardage Couverture Etanchéité, situé 8 Rue Galilée, CS 70006, 44344 BOUGENAIS cedex, représentée par son directeur.

D'une Part,**ET :**

La Commune de LANESTER, représentée par son Maire, domicilié en cette qualité en Mairie, 56 LANESTER

D'autre Part,**IL EST RAPPELE CE QUI SUIIT :**

1° La société Engie Axima s'est vue notifier le 13 février 2015, par la Ville de LANESTER, un marché ayant pour objet la «*construction d'un équipement culturel et de loisirs – lot 03 : Couverture, vêtture, façade*». Le montant initial du marché s'établissait à 722 900 €HT.

2° Durant la période de chantier, l'entreprise Engie Axima a présenté plusieurs devis de travaux supplémentaires donnant lieu à des avenants au contrat pour une somme globale de 79 642,94 € Certains devis présentés ont fait l'objet d'un refus de prise en charge par la maîtrise d'ouvrage pour un montant global de 71 875,47 € Deux de ces devis ont donné lieu à l'émission d'ordres de service exécutoires.

3° Le 15 janvier 2018, la société ENGIE Axima s'est vue notifier un Décompte Général et Définitif par la maîtrise d'œuvre. Le 15 février 2018, l'entreprise renvoyait le décompte signé, avec réserves, et présentait un mémoire en réclamation pour la somme globale de 71 875,47 € HT visant la prise en compte de 6 devis de travaux supplémentaires ayant précédemment fait l'objet d'un refus.

Les parties se sont rapprochées et ont décidé de régler par le présent protocole transactionnel le différend qui les oppose,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

Article 1^{er} :

La Commune de LANESTER s'engage en exécution du protocole à verser à la société Engie Axima la somme forfaitaire et définitive de **30 000,00 €HT (= trente mille euros)**, pour prise en charge de travaux supplémentaires présentés par l'entreprise dans le cadre du chantier de construction faisant l'objet du marché.

Article 2 :

Compte-tenu de la présente transaction, la société Engie Axima déclare avoir été remplie de l'intégralité de ses droits et renonce expressément dès maintenant, sous la seule réserve du paiement des sommes visées à l'article 1^{er}, à réclamer à la Commune de LANESTER tout autre paiement d'indemnité et de travaux supplémentaires, relatifs au marché de construction de l'équipement culturel et de loisirs, et renonce expressément à toute instance judiciaire à son encontre au titre des conséquences dommageables précitées.

Article 3 : Portée du Protocole Transactionnel

Le Protocole Transactionnel est conclu en application des articles 2044 et suivants du Code Civil, et notamment de l'article 2052 dudit Code, et a entre les Parties l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Les Parties s'estiment pleinement remplies de leurs droits et prétentions respectives et considèrent les concessions réciproques qu'elles se sont mutuellement consenties comme valables et raisonnables.

Article 4 : Clause de Défaut Croisé

Toutes les clauses du Protocole Transactionnel se servent mutuellement de cause. Le Protocole Transactionnel constitue un tout indivisible de sorte que l'inexécution de l'un quelconque de ses engagements par l'une des Parties autoriserait l'autre Partie à refuser l'exécution de ses propres engagements ou à revenir sur son exécution si elle était déjà intervenue.

Article 5 : Jurisdiction Compétente

Tout différend relatif aux points réglés dans ce Protocole Transactionnel, à son application ou à son interprétation devra faire l'objet d'une recherche d'accord amiable et à défaut, sera soumis au Tribunal administratif de Rennes.

Article 6 : Clause de confidentialité

Les parties au présent protocole conviennent de lui conserver un caractère strictement confidentiel et s'interdisent de le porter à la connaissance d'un tiers, sauf dans les cas suivants:

- à leurs Conseils,
- sur réquisition expresse d'une autorité judiciaire ou administrative,
- en cas de nécessité pour donner effet, constater ou faire valoir leurs droits issus du présent accord.

FAIT en 2 exemplaires originaux,

A

, LE

ENGIE AXIMA	Ville de LANESTER
--------------------	--------------------------

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Pas de questions ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

Mme LE MOEL-RAFLIK Annaïg entre en séance.

XI - MANDAT DE GESTION LOCATIVE A L'AGENCE SOLIHA AIS

Rapport de Mme HEMON

La Ville est propriétaire d'un certain nombre de propriétés bâties qui constituent un outil de maîtrise foncière pour le territoire. Elles ont vocation à être revendues ou démolies dans le cadre d'opérations immobilières. La ville a décidé de confier un mandat de gestion à SOLIHA AIS (Agence Immobilière Sociale) pour la mise en location des propriétés communales suivantes :

- Une maison d'environ 120 m² située 16 rue Alfred de Musset
- Une maison d'environ 160 m², située 63 rue Marcel Sembat
- Une maison d'environ 100 m², située 51 ter rue Marcel Sembat

Cette agence a pour missions :

- **la gestion sociale et l'intermédiation locative** : gérer un parc locatif social privé en assurant un service de proximité et de prévention qui sécurise les propriétaires tout en permettant aux ménages modestes ou défavorisés d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et ressources.

- **la mobilisation du parc privé à des fins sociales** : rechercher des propriétaires et capter de nouveaux logements

A - Constitution du parc locatif et évaluation des loyers

En moyenne sur la commune les logements de bailleurs privés se louent pour :

Maison Type 4- 66 m² à 720 €

Maison Type 4- 82m² à 750 €

Maison Type 5- 97m² à 890 €

Maison Type 5 - 100m² à 800 €

L'agence SOLIHA fait la proposition suivante :

	Type	Loyers suggérés
Maison 16 rue Alfred de Musset	5	650 €+ 30€(TOM)
Maison 63 rue marcel Sembat	5/6	600€+TOM

- Maison du 51T rue Marcel Sembat –

Pas de loyer suggéré à ce jour. Au terme du bail précaire d'un an que la Ville a contracté avec Monsieur MAURICE et Madame LE HE, la maison du 51T rue Marcel Sembat sera intégrée au parc locatif confié à SOLIHA.

B – Rémunération de SOLIHA AIS

La rémunération de SOLIHA AIS se décompose comme suit dans le cadre d'une mission de gestion locative :

1. Honoraires de gérance

	Gestion locative avec encaissement des loyers
Montant	Honoraires de gérance : 6 % des loyers et charges encaissés

Révision-périodicité	A la révision annuelle des loyers (<i>selon Indice de Référence des Loyers stipulé dans le bail</i>)
Paiement	- Compte rendu de gestion trimestriel avec versement des loyers encaissés - Facturation trimestrielle des honoraires
Modalités	Etablissement d'un mandat de gestion locative et d'un mandat financier pour la facturation des honoraires

2. Honoraires de mise en location : établissement du bail, de l'état des lieux

Un mois de loyer réparti entre propriétaire et locataire plafonné à **440 € net de taxes**

A l'entrée dans les lieux du locataire et à chaque changement de locataire :

- 50 % à la charge du locataire
- 50 % la charge de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2241-1,

Considérant les logements communaux concernés :

- Une maison d'environ 120 m² située 16 rue Alfred de Musset
- Une maison d'environ 160 m², située 63 rue Marcel Sembat
- Une maison d'environ 100 m², située 51 ter rue Marcel Sembat

Considérant la volonté de la commune de contribuer à permettre aux ménages modestes ou défavorisés d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et ressources,

Considérant la qualité de la proposition de gestion locative de l'agence SOLIHA AIS et son adéquation avec les attentes de la commune,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1- DE SE PRONONCER sur la proposition de mission de gestion locative confiée à SOLIHA AIS

Article 2- D'AUTORISER Mme la Maire à signer le mandat de gestion locative avec SOLIHA AIS, représenté par sa directrice, Mme LE DEVEHAT Josiane.

DECISION DU CONSEIL

Mme La Maire : Des questions sur cette décision ? Il n'y en a pas. S'il n'y a pas de questions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XII - PRISE EN CHARGE DES OBSEQUES D'UNE PERSONNE DEPOURVUE DE RESSOURCES

Rapport de M. JESTIN

Décédé à Lanester en 2017, Monsieur B, célibataire, sans profession et sans domicile fixe, a été inhumé en terrain commun à Kervido par les pompes funèbres municipales de Lanester. Les frais occasionnés par ses obsèques, s'élevant à 1045,82 €, ont été en partie couverts par les sommes présentes sur son compte bancaire. Toutefois, il reste un reliquat de 389,48 €

Monsieur B n'ayant aucune famille connue (mère décédée, pas de filiation paternelle et pas d'enfant connu), la facture a été faite au nom de l'administrateur de l'établissement hospitalier, qui a signé les diverses autorisations nécessaires au déroulement des obsèques. La trésorerie n'a donc pu engager aucune démarche à l'égard d'ayants droits pour solder la créance.

Vu l'article L 2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Vu la situation financière de l'intéressé,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 29 janvier 2019,

Considérant l'inexistence d'ayants droits à l'encontre desquels la commune a la possibilité de se retourner,

Il est demandé au conseil municipal

Article unique – de DECIDER de la prise en charge du reliquat des frais d'obsèques de Monsieur B correspondant à un montant de 389,48 € (*trois cent quatre-vingt-neuf euros quarante-huit centimes*) en tant que créances éteintes.

DECISION DU CONSEIL

Mme La Maire : Pas de questions ? J'imagine que tout le monde est d'accord, c'est simplement triste, je partage. Je mets le bordereau aux voix. Des questions ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XII - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE L'ADPEP 56 POUR LE CENTRE DE SARZEAU

Rapport de M. LE BLE

Dans le cadre du partenariat historique entre la ville de Lanester et l'ADPEP 56 concernant le fonctionnement d'un centre de vacances à Sarzeau, une agente de la collectivité est mise à disposition de l'association depuis de nombreuses années (convention actée par le syndicat de communes Lanester-Hennebont jusqu'en 2007).

La convention de mise à disposition est renouvelée tous les 3 ans, au 1^{er} avril de l'année concernée et prévoit la prise en charge totale de l'agente par l'ADPEP 56.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63,
Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 29 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 février 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1- D'AUTORISER Mme la Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Morbihan, à compter du 1^{er} avril 2019, pour une durée de 3 ans.



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT
AUPRES DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

Entre

La Ville de LANESTER, représentée par **Thérèse THIERY**, Maire et 1^{ère} Vice-Présidente de Lorient Agglomération

D'une part

Et

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, propriétaire du Centre de Vacances de Sarzeau, et située au 46 avenue du 4 août 1944 à Vannes représenté par son Président, Monsieur BROUILLET Gilles, dénommée « organisme d'Accueil ».

D'autre part

Article 1. EXPOSE

Dans le cadre des activités du Centre de Vacances de Sarzeau, un agent de la Ville de Lanester est mis à disposition sur le site de Sarzeau aux conditions particulières décrites ci-dessous :

Article 2. DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Madame LOUER Patricia, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, est mise à disposition de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public à compter du **1^{er} Avril 2019**, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Sa résidence administrative est fixée à Lanester. L'agent recevra ses instructions du Représentant de l'Organisme d'Accueil.

L'agent a la possibilité de bénéficier des mesures de travail à temps partiel en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale.

Article 3. REMBOURSEMENT DES SALAIRES

L'organisme d'Accueil remboursera intégralement à la Commune, sur présentation d'un état trimestriel, les salaires et les charges qui correspondent au coût salarial du fonctionnaire mis à disposition et ce pendant toute la durée de la convention.

Article 4. HORAIRES DE TRAVAIL

Le fonctionnaire mis à disposition effectuera son service au sein de l'Organisme d'Accueil sur la base hebdomadaire de 35 heures, suivant un état des heures réalisées, fourni annuellement par le Représentant de cet organisme.

Article 5. CONGES

Le fonctionnaire mis à disposition bénéficie des droits aux congés appliqués aux fonctionnaires territoriaux de la Commune de Lanester. Une situation des droits ouverts sera notifiée chaque année au Représentant de l'Organisme d'Accueil, qui accordera les autorisations d'absence.

Article 6. FORMATION

Des actions de formation pourront être engagées à l'initiative de l'organisme d'accueil et à ses frais. L'agent pourra bénéficier des actions de formation organisées par la Commune sous réserve de l'accord de l'organisme d'accueil et à la charge de celui-ci.

Article 7. DEPLACEMENTS

Si, pour l'exécution de son service et sur la demande de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, le fonctionnaire est appelé à intervenir hors de sa

résidence administrative, il devra être muni d'un ordre de mission signé par le Président, dont un double sera immédiatement transmis à la Commune.

Les frais de déplacement seront à la charge de l'Organisme d'Accueil, et seront calculés conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Article 8. MALADIES – ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le fonctionnaire se voit appliquer le statut de la Fonction Publique Territoriale. La Commune sera immédiatement informée de toute absence ou accident du travail. Dans ce cas, un rapport sera immédiatement établi et transmis à la Commune de Lanester.

La masse salariale est à la charge de l'ADPEP lorsque l'absence est égale ou inférieure à un mois. Si l'absence est supérieure à un mois consécutif, la charge du salaire revient à la Ville de Lanester.

Article 9. ASSURANCES

L'Organisme d'Accueil devra justifier d'une assurance Responsabilité Civile qui couvre les dommages causés aux tiers par le fonctionnaire mis à disposition.

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public renonce à tout recours contre la Commune de Lanester si elle était elle-même victime de tels dommages.

Article 10. EVALUATION

Chaque année, le Président de l'organisme d'accueil transmettra à la Commune de Lanester une évaluation professionnelle élaborée à l'occasion d'un entretien individuel avec l'agent.

Article 11. DUREE DE LA CONVENTION

La convention se renouvelle par tacite reconduction, par période de 3 ans, au 1^{er} avril. Elle cesse :

- A l'initiative de l'agent territorial susceptible de demander sa réintégration dans les services de la Ville sous réserve d'en faire la demande par courrier en recommandé avec accusé de réception six mois avant la date souhaitée.
- A l'initiative de l'organisme d'accueil sous réserve de respecter un préavis de six mois afin de permettre à la Ville de Lanester d'organiser la réintégration de l'agent dans les services municipaux.

Article 12. AUTRES DISPOSITIONS

Les points non réglés par la présente convention se verront appliquer le statut de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à Lanester, le

Monsieur Gilles BROUILLET

Madame Thérèse THIERY

Président de l'Association Départemental
Des Pupilles de l'Enseignement Public

Maire
1^{ère} Vice-Présidente de Lorient Agglomération

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : C'est un bordereau annuel, technique. Pas de questions ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XIV - BILAN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER DE L'ANNEE 2018

Rapport de Mme COCHE

La Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) est un acte juridique par lequel le propriétaire d'un immeuble ou d'une parcelle notifie à la commune son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente.

La commune a défini, selon l'article R.211-1 du Code de l'Urbanisme*, un périmètre dans lequel s'applique le droit de préemption. Dans ce périmètre, la commune est prioritaire pour acheter le bien qui est mis en vente afin de réaliser les projets qu'elle a élaborés. La commune peut alors faire valoir son droit de préemption et se substituer à l'acheteur.

Par délibération en date du 11 février 2010, le droit de préemption urbain est applicable sur les zones urbaines dites zones U et les zones à urbaniser dites zones AU. Le Droit de Préemption Urbain Renforcé est applicable sur les zones Ua.

En 2018, 407 DIA ont été transmises à la commune. 273 concernaient des ventes de maisons individuelles, 38 des appartements, 20 des commerces, 69 des terrains, 5 d'autres types de biens. 1 d'entre-elles a fait l'objet d'une préemption (16 rue Alfred de Musset).

	Maison individuelle	Appartement	Commerce	Terrain en lotissement	Terrain hors lotissement	Divers
Prix d'achat moyen	167 405 €	95 104 €	691 291 €	80 991 €	76 730 €	7500 €
Surface moyenne parcelle	413 m ²	88 m ²	3966 m ²	438 m ²	733 m ²	116 m ²
Prix moyen € / m ²		1081 €		185 €	105 €	

Vu la présentation à la Commission développement territorial en date du 23 janvier 2019,

Considérant le tableau ci-dessus,

Le Conseil municipal est invité à :

Article 1. PRENDRE ACTE du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner de l'année 2018.

* Article R. 211-1 : les communes dotées d'un plan local d'urbanisme rendu public ou approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan.

Mme La Maire : Nous sommes donc amenés à prendre acte de ce bilan. Nous parlions de l'attractivité de la ville tout à l'heure, si nous avons besoin d'un indicateur, il est sous nos yeux.

Mme COCHE : Je confirme ce qui vient d'être dit. Ce qui est intéressant, c'est de regarder l'annexe transmise avec le bordereau. Vous pouvez constater que depuis 1998, le nombre de DIA a connu une augmentation importante en 2017. Nous n'avons que 8 unités d'écart, c'est peu. Ce qui se confirme surtout, c'est le renouvellement des propriétaires dans le quartier ouest de la ville. Nous avons un programme nouveau comme celui des Terrasses du Scorff certes, mais nous avons aussi un secteur pavillonnaire qui est aujourd'hui en mutation avec certainement des départs de personnes âgées ce qui veut dire renouvellement de personnes. J'espère que nous aurons un impact pour nos écoles. C'est difficile aujourd'hui de le mesurer dans les dossiers qui nous sont transmis. Nous n'avons pas toujours l'âge des acquéreurs, ce qui est dommage parce que cela nous permettrait d'établir des strates plus poussées. Vous pouvez voir aussi la répartition par quartier, le secteur Ouest toujours aussi important avec 40 %. Concernant le secteur Sud, nous avons eu sur l'année 2018 la fin du programme de Kergreis avec la vente de 30 terrains environ, un autre terrain vient juste d'être vendu mais l'essentiel est là. Du coup cela se rééquilibre entre le sud et l'ouest. Et sur le quartier nord et est, nous sommes à peu près sur les mêmes indicateurs que l'an passé.

Mme La Maire : Voilà, y a-t-il des questions sur ce bilan ?

M. MUNOZ : Pourrais-t-on connaître la nature des 5 autres divers biens qui ont été vendus en 2017 ?

Mme COCHE : Ce sont des mutations de 2 statuts d'entreprises et cela passe en divers.

Mme La Maire : Merci. Pas d'autres questions ? Nous en prenons acte.

Le Conseil Municipal en prend acte.

XV - BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNEE 2018

Rapport de Mme COCHE

L'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

Le tableau joint en annexe, présente le détail des acquisitions et cessions de la collectivité en 2018, pour un montant de 192 000 € pour les acquisitions et 293 300 € pour les cessions. Ces opérations de cessions et acquisitions ont eu pour objectif de favoriser la construction de logements et visent à améliorer le patrimoine de la collectivité.

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation à la Commission du Développement territorial en date du 23 janvier 2019,

Considérant le tableau récapitulatif joint à la présente,

Le Conseil municipal est invité à :

Article 1. PRENDRE ACTE de l'état des cessions et acquisitions foncières réalisées en 2018.

Article 2. PRECISER que ce document sera annexé au compte administratif de l'exercice 2018.

I – Etat des acquisitions réalisées par la commune en 2018

Date acte Convention	Nature du bien – Désignation Références cadastrales	Localisation	Identité du vendeur	Conditions de l'acquisition	Nature de l'opération
05/04/2018	Terrain avec maison AL 639 : 187 m ² AL 899 : 99 m ² Total : 286 m ²	16, rue Alfred de Musset	Consorts LE DISCOT	Acquisition par voie de préemption : -Prix : 180 550€ Frais d'agence : 11 450€ - Frais notariés à la charge de la commune	Préemption dans le secteur du Penher pour un projet d'opération immobilière

II – Etat des cessions consenties par la commune

Date acte	Nature du bien - Désignation Références cadastrales	Localisation	Origine de propriété	Identité de l'acquéreur	Conditions de vente	Nature de l'opération
13/02/2018	Terrain avec une école maternelle et un bâtiment AC 32 (2933 m ²)	31, rue Guy Ropartz	Commune de Lanester	Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Morbihan (ADPEP)	293 300€	Cession suite à la fermeture de l'école Pauline Kergomard
25/10/2018	Reliquat d'un pignon d'ancienne maison sur une propriété communale AB 869 (7 m ²)	6, rue du Scorff	Commune de Lanester	Monsieur et Madame LE HAY	Cession à titre gratuit Frais notariés à la charge de la commune	Régularisation foncière

III – Etat des échanges consentis par la commune

Date acte	Nature du bien - Désignation Références cadastrales	Localisation	Origine de propriété	Identité de l'échangeur	Conditions de l'échange	Nature de l'opération
09/11/2018	Parcelle issu d'un ancien chemin rural : AY 380 (60 m ²)	6 et 8 rue André Malraux	Commune de Lanester	Consorts LE CREN	Echange sans soulte Frais de géomètre et frais d'acte à la charge de la commune	Régularisation foncière
09/11/2018	Parcelles à usage de voirie AY 318 (19 m ²) AY 854 (10 m ²) AY 855 (16 m ²)	6 rue André Malraux	Consorts LE CREN	Commune de Lanester	Echange sans soulte Frais de géomètre et frais d'acte à la charge de la commune	Régularisation foncière

Bilan financier foncier**ACQUISITIONS : 192 000€****CESSIONS : 293 300€****ECHANGE : sans soulte**

Mme COCHE : C'est un bilan annuel également où nous présentons les cessions et les acquisitions réalisées sur l'année précédente.

Mme La Maire : C'est un bilan positif. Des questions ? Il n'y en a pas. Nous en prenons acte.

Le Conseil Municipal en prend acte.

XVI - CESSION DE LOGEMENT PAR BRETAGNE SUD HABITAT – 17 RUE JEAN JAURES – AVIS DE LA COMMUNE**Rapport de M. LE STRAT**

Par courrier en date du 29 novembre 2018, Bretagne Sud Habitat (BSH), sollicite l'avis de la commune sur le principe de la vente d'un bien situé 17 rue Jean Jaurès (1 logement), à Lanester.

Le Code de la construction et de l'habitation prévoit que la commune d'implantation et les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés sont consultées sur tout projet de cession de logement appartenant à un organisme HLM.

Ce bâtiment est vide de tout occupant, depuis plusieurs mois. La maison avait été acquise par BSH lors de la rénovation urbaine de Kesler Devillers afin d'assurer le relogement d'une famille, qui depuis a déménagé.

Les frais de géomètre seront pris en charge par Bretagne Sud Habitat.

Vu l'article L.443-7 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Territorial en date du 23 janvier 2019,

Considérant le courrier de Bretagne Sud Habitat (BSH) en date du 29 novembre 2018,

Considérant la démarche du bailleur visant la vente de certains éléments de son patrimoine,

Considérant que ce bien isolé ne présente aucun intérêt particulier dans le parc social de BSH compte tenu de sa configuration,

Le Conseil municipal est invité à :

Article 1. DONNER SON AVIS sur la vente d'un logement appartenant à Bretagne Sud Habitat situé 17 rue Jean Jaurès à Lanester.

Article 2. AUTORISER Mme la Maire à signer tout document administratif s'y rapportant.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Des questions sur ce bordereau ? S'il n'y en a pas, nous le votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XVII - REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU

Rapport de Mme COCHÉ

Dans le cadre de la révision du PLU actuellement en cours, l'inventaire des zones humides et cours d'eau a été mis à jour.

Zones humides

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 affirme le principe selon lequel l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation : sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général.

La commune de Lanester, située sur les bassins versant du Blavet et du Scorff, appartient, de ce fait, au SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Blavet et au SAGE du bassin du Scorff, approuvés respectivement le 15 avril 2014 et le 28 août 2015. Ces documents s'imposent lors de l'élaboration de tout document d'urbanisme et notamment des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

L'objectif est de protéger les zones humides dans le PLU, par un zonage et un règlement adaptés qui garantissent leur préservation.

Un premier inventaire a eu lieu sur le territoire communal en 2007.

Les évolutions réglementaires et les évolutions naturelles de ce patrimoine ont rendu nécessaire la réalisation d'un complément d'inventaire. La commune de Lanester, en partenariat avec le SAGE Blavet, a effectué ce travail de recensement complémentaire sur l'ensemble de son territoire, ce qui a permis d'affiner la délimitation de certaines zones humides.

Cours d'eau

En application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, et dans le cadre de la révision du PLU, une démarche d'inventaire des cours d'eau a été mise en

œuvre sur le territoire communal. De légères corrections ont été apportées au cours d'un inventaire complémentaire qui s'est déroulé courant 2017-2018.

L'ensemble de ces recensements a été effectué avec le concours du SAGE Blavet.

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.210-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-1 et suivants ;

Vu le SDAGE Loire-Bretagne adopté le 4 novembre 2015 ;

Vu le SAGE Blavet approuvé par arrêté préfectoral le 15 avril 2014 ;

Vu le SAGE Scorff approuvé par arrêté inter préfectoral le 28 août 2015 ;

Vu l'inventaire des cours d'eau et des zones humides ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Territorial du 17 octobre 2018 ;

Le Conseil municipal est appelé :

Art. 1. A **APPROUVER** les résultats de l'inventaire complémentaire des zones humides ainsi que ceux de l'inventaire des cours d'eau ;

Art. 2. A **VALIDER** la cartographie relative à l'inventaire des zones humides et des cours d'eau du territoire communal ;

Art. 3. A **S'ENGAGER** à ce que les zones humides et les cours d'eau inventoriés soient intégrés dans le document d'urbanisme de la commune, conformément aux préconisations des deux SAGE. Ces zones humides seront classées dans le PLU en zones naturelles Nzh ou agricoles Azh ou éventuellement en zones naturelles Nds, selon le contexte géographique des sites ;

Art. 4. A **S'ENGAGER** à faire parvenir ce classement aux structures de suivi des SAGE ainsi que la présente délibération et **AUTORISE** ces derniers à transmettre les données de l'inventaire aux formats SIG aux structures et personnes qui pourraient lui en faire la demande.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Je vous informe dès à présent que nous arrêterons le PLU le Jeudi 28 Février au conseil municipal à 18 h, en séance exceptionnelle. Quand on aime, on ne compte pas !

Mme COCHE : Voilà, c'est un gros dossier, et compte tenu qu'aujourd'hui nous avons le vote du budget, cela nous paraissait plus pertinent de le différer dans une séance dédiée. Vous retrouverez à la séance du 28 février le plan qui est annexé à ce bordereau. Aujourd'hui ce que l'on vous propose c'est de valider l'inventaire des zones humides et des cours d'eau. Je ne vais pas reprendre le bordereau, je pense que vous avez pris le temps de le lire, il est règlementaire. Le travail a été fait avec le SAGE Blavet, travail aussi de longue haleine.

Mme La Maire : Travail qui a été suivi aussi par le Comité de Pilotage du PLU. S'il n'y a pas de questions ou d'observations, des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XVIII - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Rapport de M. MAHÉ

La Ville de Lanester subventionne des associations relevant notamment du cadre de vie des habitants.

Conformément aux orientations budgétaires, les montants proposés pour 2019 sont majoritairement maintenus aux niveaux de 2018.

Le tableau ci-dessous présente la liste des propositions de subventions 2019 pour un montant total de 4 657.67 €

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2017	SUBVENTIONS 2018	SUBVENTIONS DEMANDÉES 2018	SUBVENTIONS PROPOSEES 2019
Bretagne Vivante	340,03 €	340,03 €	Pas de montant	340,03 €
S.E.P.N.B.				
Fleurir Lanester	3 368,26 €	3 368,26 €	Pas de montant	3 368,26 €
Amis de la chapelle de St-Guénaël	65,99 €	65,99 €	Non demandée	65,99 €
				(si la demande est faite courant de l'année)
Eau et Rivières de Bretagne	433,39 €	Non demandée	Pas de montant	433,39 €
Association Horticulture et Loisirs de Lanester	150,00 €	150,00 €	420,00 €	300,00 €
Pour une renaissance du Pont du Bonhomme 56			150,00 €	150,00 €
Totaux	4 357,67 €	3 924,28 €	570,00 €	4 657,67 €

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6574 - 823 du budget Ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Art. L 2122-21-1° et L 2122-22 4,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie réunie le 17 janvier 2019,

Considérant l'implication de ces associations dans le sens de l'intérêt général,

Il est demandé au Conseil municipal :

Art 1 : de SE PRONONCER sur le versement de subventions proposées pour l'année 2019.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Des interventions sur ce bordereau ?

M. MAHE : Simplement un point particulier sur ce bordereau. Je me permets d'évoquer l'action de nos associations qui oeuvrent pour le bien public et le rejaillissement de la ville que ce soit au niveau local, régional voir national (pour exemple le concours des maisons fleuries, qui est une des composantes au maintien de la 4ème fleur).

Quelques mots sur la motivation de la nouvelle association « Pour la renaissance du pont du Bonhomme ». Le pont du Bonhomme fait partie de l'histoire du Pays de Lorient. Son implantation sur un site exceptionnel, son architecture de grande qualité et son usage dédié en font toute leur motivation. Le but de cette association est d'œuvrer à la sauvegarde et à la réhabilitation du pont. Sa priorité pour 2019 est de communiquer sur l'histoire du pont et de tout l'intérêt que représente une future rénovation, notamment pour la continuité des déplacements doux (vélos & piétons) et son attrait touristique indéniable.

Elle prévoit la réalisation d'une plaquette afin de rencontrer les institutionnels, collectivités et le monde associatif concerné. On peut évoquer ces principaux acteurs que sont la Région, le Département, les agglomérations du Pays de Lorient et CBBO, les communes de Kervignac et de Lanester bien évidemment.

Je pense qu'à plusieurs, on se sent plus fort pour mener un tel projet !

Mme La Maire : Absolument. Merci Eric. Y a-t-il des remarques ou des observations sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XIX - CONVENTION DE MISE Á DISPOSITION D'ESPACES COMMUNAUX AVEC L'ASSOCIATION FODÉ OUEST**Rapport de M. NEVE**

L'association FODÉ Ouest sise ZA de Kerandouaré à Caudan sollicite Madame la Maire pour une convention de mise à disposition d'espaces communaux dans le cadre d'une action de formation qualifiante d'« Elagueur-grimpeur » qui se déroulera entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

Une précédente convention signée par Madame la Maire avait été passée avec l'association pour des chantiers d'application qui se déroulaient sur des espaces communaux parmi lesquels les bois de Kervido, de Saint Niau, du Parc du Plessis et le bois de Pen Mané. Ces espaces ont déjà été des terrains d'application de précédentes formations en élagage ou sylviculture dispensées par FODÉ Ouest. La convention est arrivée à échéance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Art. L 2122-21-1° et L 2122-22 4,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie en date du 17 janvier 2019,

Considérant l'intérêt de la qualification et de la formation pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi,

Il est demandé au Conseil municipal,

Art 1 : de DECIDER de renouveler la convention de mise à disposition d'espaces communaux avec l'association FoDé Ouest ;

Art 2 : d'AUTORISER Mme la Maire à signer une convention entre la Ville de Lanester et l'association FoDé Ouest pour la mise à disposition des espaces communaux précités en 2019.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : C'est un bordereau classique comme tous les ans. Pas d'observation sur ce bordereau ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XX - LUTTE 2018/2019 CONTRE LES RAGONDINS – SUBVENTION

M. GARAUD : En ce qui concerne les nuisibles, c'est moi ! Que ce soit les frelons asiatiques ou autres !

Rires dans la salle.

Pour la troisième année, une campagne de lutte intensive contre les ragondins est organisée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles Morbihan (FDGDON 56) sur le territoire de la commune.

Le ragondin, classé parmi les espèces nuisibles car présentant un risque pour la santé humaine (vecteur de la leptospirose) a fait l'objet d'une campagne de lutte intensive du 15 octobre au 21 novembre 2018 dans le cadre du plan de limitation des populations auquel a souscrit la commune en 2016. Ce plan est encadré par la FDGDON 56 auquel 4 piégeurs de la société de chasse ont participé.

Afin de poursuivre la lutte tout au long de l'année, la FDGDON a mis à disposition de la commune 7 cages-pièges. Ces cages, marquées aux initiales de la ville, sont prêtées aux piégeurs tout au long de l'année pour effectuer des captures sur des lieux encore infestés.

Le bilan de la lutte intensive qui s'est déroulée d'octobre à novembre 2017 s'est établi à 51 prises.

Le bilan de la lutte réalisée entre octobre et novembre 2018 s'établit à 46 prises, notamment autour des plans d'eau de l'espace Nelson Mandela – Dulcie September, de Prat ar Mor, du Scarh, de la Goden.

Le Conseil municipal du 14 décembre 2017 avait approuvé le versement d'une indemnité sous forme de subvention exceptionnelle fixée à 150 € par piégeur à la société de chasse de

Lanester pour 2018. L'Association, représentée par son président, se chargeant d'indemniser directement les piégeurs.

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6574 – 823 du budget Ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Art. L 2122-21-1° et L 2122-22 4,

Vu l'arrêté préfectoral prescrivant la lutte obligatoire contre le ragondin dans le Morbihan (26 mars 2013),

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie réunie le 17 janvier 2019,

Considérant qu'il y a nécessité de protéger la population contre les risques sanitaires liés à la leptospirose,

Il est demandé au Conseil municipal :

Art 1 : de RECONDUIRE le versement d'une indemnité sous forme de subvention, fixée à 150 € par piégeur, à la société de chasse de Lanester, pour l'année 2019.

DECISION DU CONSEIL :

M. GARAUD : Vous pouvez constater, bien que les chasseurs soient souvent critiqués, sont aussi utiles pour la lutte contre le développement de certaines espèces.

Je me suis renseigné sur ce qu'était un ragondin et bien c'est un animal qui a été importé d'Amérique du Sud au 19^{ème} siècle, il était très prisé pour sa fourrure.

Il fait partie de la famille des Myocastoridés, c'est un herbivore d'environ 7 kg, de 50 cm de long et muni d'une queue pouvant atteindre 35 cm. Une femelle peut avoir 3 portées par an pouvant atteindre 7 petits à chaque fois.

Ses lieux de prédilection sont les marécages, les étangs, les rivières, les canaux.

En Europe, il n'a pas de prédateurs connus, mais ses ennemis sont nos chasseurs piégeurs et le grand froid car cela fait geler sa queue qui se gangrène et le fait mourir.

Rires dans la salle.

M. GARAUD : Mais chez nous le grand froid n'existe pas !

Mme La Maire : Donc vous êtes prévenus !

M. GARAUD : Voilà, un peu d'humour.

Mme La Maire : Merci Philippe pour ces informations précieuses.

M. LE GAL : C'est un intermède !

M. JUMEAU : Petite intervention poétique !

Mme La Maire : Y a-t-il des interventions ? Des questions ? Je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXI - TARIFS DES CENTRES DE VACANCES ET CAMPS - ETE 2019

Rapport de M. PERON

Les orientations budgétaires ont fixé à 1% l'augmentation de l'ensemble des tarifs pour l'année 2019.

Les tarifs proposés pour les activités mises en place pendant l'été intègrent cette augmentation soit :

TARIFS 2018	Minimum €/jour	Maximum (*) Lanester	extérieur
COLONIES ET CAMPS GRAND OUEST	7.24 €	Tarif organisateur du séjour -25 %	Tarif organisateur du séjour
COLONIES ET CAMPS HORS GRAND OUEST	9.12 €		

PROPOSITIONS 2019	Minimum €/jour	Maximum (*)	extérieur
COLONIES ET CAMPS GRAND OUEST	7.31 €	Tarif organisateur du séjour -25 %	Tarif organisateur du séjour
COLONIES ET CAMPS HORS GRAND OUEST	9.21 €		

Taux d'effort : 0.027 pour fixer les tarifs intermédiaires

Les tarifs « organisateur » varient en fonction des destinations ou activités proposées

Les recettes seront versées à l'article 70632 du budget 2019 de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29

Vu l'avis favorable de la Commission Education Enfance Jeunesse réunie le 15 janvier 2019

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2019

Il est demandé au Conseil municipal

Article Unique : de VOTER les tarifs énoncés ci-dessus pour les centres de vacances et camps durant l'été 2019.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXII - TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS, PASSEPORTS ET SEJOURS A L'ETRANGER - ETE 2019**Rapport de M. PERON**

Les orientations budgétaires ont fixé à 1% l'augmentation de l'ensemble des tarifs pour l'année 2019. Les tarifs proposés pour les activités mises en place pendant l'été intègrent cette augmentation soit :

Activités Enfance

	TARIFS 2018			PROPOSITIONS 2019		
	Minimum	Maximum (*)	Extérieurs	Minimum	Maximum(*)	Extérieurs
	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour
ST NIAU / PEN MANE / RENEE RAYMOND :	3.33 €	10.15 €	16.77 €	3.36 €	10.25 €	16.94 €

Taux d'effort de 0.0127 pour fixer les tarifs intermédiaires.

Majoration pour le non-respect des règles de réservations :

	TARIFS 2018	PROPOSITIONS 2019
	€/jour	€/jour
Préinscrit mais non présent	2.71 €	2.74 €
Non préinscrit mais présent	0.50 €	0.50 €

Activités Jeunesse

	TARIFS 2018			PROPOSITIONS 2019		
	Minimum	Maximum	Extérieurs	Minimum	Maximum	Extérieurs
	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour	€/jour
- Passeports sans hébergement (Taux : 0.0127)	3.33 €	12.10 €	22.15 €	3.36 €	12.22 €	22.38 €

-Passeports spécifiques sans hébergement** (Taux : 0.02)	5.11 €	17.60 €	25.09 €	5.16 €	17.78 €	25.34 €
- Passeports avec hébergement (Taux : 0.02)	5.11 €	17.60 €	25.09 €	5.16 €	17.78 €	25.34 €
- Passeports spécifiques avec hébergement (Taux : 0.031)	6.10 €	18.48 €	40.68 €	6.16 €	18.66 €	41.09 €
Séjours à l'étranger (Taux : 0.031)	11.41 €	33.98 €	40.68 €	11.52 €	34.32 €	41.09 €

(**) Y compris toutes les activités avec facturation de prestataire extérieur (Ty Nadan, Laser Blade, parc d'activités, sorties extérieures)

	TARIFS 2018	PROPOSITIONS 2019
	LANESTER	LANESTER
	€/jour	€/jour
Passeports après-midi sans repas	3.27 €	3.30 €

Les recettes seront versées à l'article 7067 du budget 2019 de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29,
Vu l'avis favorable de la Commission Education Enfance Jeunesse réunie le 15 janvier 2019,
Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2019,

Il est demandé au Conseil municipal

Article Unique : de VOTER les tarifs énoncés ci-dessus pour les centres de loisirs, passeports et séjours à l'étranger durant l'été 2019.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXIII - SUBVENTIONS 2019 - ASSOCIATIONS EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Rapport de Mme JANIN

Plusieurs associations investies dans les domaines de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse ont sollicité le soutien de la ville.

Suivant les orientations budgétaires 2019, le montant des subventions 2018 est reconduit en 2019, soit :

ASSOCIATIONS	2019
L'Ami Picasso (élémentaire)	131,77 €
Amicale laïque école Eugénie Cotton	131,77 €
ABCD Barbusse	131,77 €
UNICEF	168.34 €
Action Catholique Des Enfants	440.73 €
Amicale école Renée Raymond	131,77 €
Deux aires de fête	131,77 €
Div Yezh	208,82 €
Ar Skol Vreizh	89,38€
Association des parents d'élèves Saint Joseph du Plessis	60,57 €
Eclaireurs de France	177,15 €
Jeunesse en Plein Air	114,50 €
Association Lanester Coopération pour la jeunesse Sahraouie s	150 €
TOTAL	2068,34 €

Ces dépenses sont inscrites à l'article 6574 du budget de la Ville.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L1111-2,

Vu l'avis favorable de la commission Education Enfance Jeunesse réunie le 15 janvier dernier,

Considérant les demandes des associations,

Considérant l'engagement de la ville en faveur de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse,

Il est demandé au Conseil Municipal

Article Unique : D'ATTRIBUER les subventions énoncées ci-dessus aux associations œuvrant dans les domaines de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse pour l'année 2019

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXIV - ACTION SOCIALE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Rapport de Mme DE BRASSIER

La Ville de Lanester subventionne des associations relevant notamment du champ de l'action sociale

Conformément aux orientations budgétaires, les montants proposés pour 2019 sont majoritairement maintenus aux niveaux de 2018.

Des rééquilibrages sont proposés pour mettre en cohérence les montants proposés pour les associations ayant le même objet social (Restaurants du cœur, Secours populaire et Secours catholique).

Les tableaux ci-dessous présentent la liste des associations et les montants des subventions proposées pour 2019 pour un montant total de 6 317.42 €

INSERTION /SANTE /HANDICAP/ SOCIAL/ SOLIDARITE INTERNATIONALE	ASSOCIATIONS AYANT DEPOSE UNE DEMANDE POUR 2019	SUBVENTIONS 2018	PROPOSITIONS 2019
SANTE	Addiction Alcool (VIE LIBRE)	100€	100€
SOCIAL	Aide Familiale Populaire (AFP)	280.63€	280.63€
SANTE	Alcool Assistance du Morbihan	100€	100€
SOCIAL	Assistance et Recherche dans l'Intérêt des Familles (ARIF)-	150€	100€
SANTE	Association de Soins Palliatifs du Pays de Lorient (ASP 56)	69.30€	69.30€

SANTE	Association fédérée pour le Don du Sang Bénévole de Lanester (ADSB)	144.35€	144.35€
SANTE	Association GEM L'Escale	96.24€	96.24€
HANDICAP	Association Pour les Adultes et Jeunes Handicapés du Morbihan (APAJH56)	49.05€	49.05€
HANDICAP	Association pour l'Intégration des Personnes en Situation d'Handicap	180.67€	180.67€
INSERTION /SANTE/ HANDICAP/SOCIAL/ SOLIDARITE INTERNATIONALE	ASSOCIATIONS AYANT DEPOSE UNE DEMANDE POUR 2019	SUBVENTIONS 2018	PROPOSITIONS 2019
SANTE	ATOUT CŒUR – Association des maladies cardio-vasculaires	56.69€	56.69€
SOCIAL	Club de l'Amitié	700€	700€
SANTE	Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (Handicapés de la vie) – FNATH	129.18€	129.18€
SOCIAL	Jusqu'à la Mort Accompagner La Vie (JALMALV)	150€	150€
SOCIAL	Les Papillons Blancs (ADAPEI)	108.62€	108.62€
SOCIAL	Les Restaurants du Cœur	632.65€	650€
SOCIAL	Mouvement du Nid	/	50€ (1ère demande)
SANTE	Oreille et Vie	55.11€	55.11€
SANTE	Pôle d'Entraide Neurologique	146.09€	146.09€
SOCIAL	Rêves de Clown (RDC)	100€	100€
SOCIAL	Secours Catholique	673.65€	650€
SOCIAL	Secours Populaire	673.65€	650€

SOCIAL	Solidarité Lorient	300€	300€
SANTE	Union Nationale des Familles et Amis de Malades et/ou Handicapés (UNAFAM 56)	52.93€	52.93€
SOCIAL	Vacances et Familles Bretagne, antenne du Morbihan	/	150€(1ère demande)
SOCIAL	Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH) -	100	100€
INSERTION /SANTE / HANDICAP / SOCIAL / SOLIDARITE INTERNATIONALE	ASSOCIATIONS AYANT DEPOSE UNE DEMANDE POUR 2019	SUBVENTIONS 2018	PROPOSITIONS 2019
SOCIAL	Ecoute Famille Information Toxicomanie (EFAIT)	132.44€	132.44€
SOCIAL	Ensembles et Solidaires – UNRPA	567.79€	567.79€
HANDICAP	Parents et Amis du Foyer « Le Chêne »	206.58€	206.58€
SANTE	Croix Rouge Française – Unité Locale du Pays de Lorient	97.39€	97.39€
SOCIAL	AFAPD – CPP « Le Bateau Bleu »	96.24€	96.24€
SOCIAL	Banque Alimentaire du Morbihan	48.12€ (2017)	48.12€
TOTAL		6 449.25€	6 317.42

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses art. L 1111-2, L 2121-29 et L 2122-22

- Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociale du 6 décembre 2018 et du 29 janvier 2019

- Considérant l'activité au service de l'intérêt général des associations concernées,

Il est demandé au conseil municipal

Article 1 : de se prononcer favorablement sur chacune des demandes formulées,

Article 2 : de fixer les montants à attribuer pour l'année 2019

Les crédits sont inscrits au budget 2019 de la ville, article 6574.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXV - CITOYENNETE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Rapport de M. LE BLE

La Ville de Lanester subventionne des associations, relevant notamment du champ de la citoyenneté. 24 demandes ont été exprimées pour l'année 2019, pour un montant total de 22 033 €

Il est proposé d'y répondre en maintenant les montants alloués au niveau de 2018, conformément aux orientations budgétaires 2019.

Le tableau joint en annexe présente la liste des associations et le montant des subventions proposées pour 2019.

A noter que la subvention à l'association *Compagnons Bâisseurs de Bretagne* est fixée, selon la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017, en fonction du nombre de chantiers réalisés par l'association durant l'année précédente, à hauteur de 500 € par chantier avec un plafond à 8 000 € L'association a réalisé 12 chantiers en 2018.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-2 et L2121-29,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 relatif aux modalités de subvention à l'association *Compagnons Bâisseurs de Bretagne*,
- Vu l'avis favorable de la commission citoyenneté réunie le 24 janvier 2019,

Considérant l'activité au service de l'intérêt général des associations concernées,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : se prononcer sur chacune des demandes formulées,

Article 2 : fixer les montants à attribuer pour 2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de la ville, article 6574.

Annexe : Liste et montant des subventions 2019 proposées

Nom de l'association	MONTANT SUBVENTION 2018	PROPOSITION 2019
ACPG CATM TOE et VEUVES	182	182
Amicale des Nageurs de Combat du Grand Ouest	69	69
Association Nationale des Anciens Combattants et Ami.e.s de la Résistance	121	121
Belle Vue sur les Jardins	98	98
Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants de Lanester	145	145
Compagnons Bâisseurs Bretagne	4500	6000
Confédération Nationale du Logement	500	500
Fédération Nationale des Anciens de Combattants d'Algérie	200	200
Foyer Laïque de Lanester - Aquariophilie	410	410
Foyer Laïque de Lanester - Photographies	152	152
Foyer Laïque de Lanester - Pyramide	91	91
La Confédération Syndicale des Familles	500	500
L'Art s'emporte	974	974
L'Atelier des elfes	107	107
Meilleurs Ouvriers de France du Morbihan	0	0
Mémoire vivante de la Construction Navale	476	476
Multi Loisirs Lanester	1766	1766
Place des Rencontres	994	994
Prévention Routière	180	/
Société Nationale de Sauvetage en Mer - Centre de formation et d'intervention de Lorient	144	144
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	144	144
Union Départementale Consommation Logement et Cadre de Vie du Morbihan	500	500
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	69	69
Union Nationale des Combattants	170	170
TOTAL	12492	13812

DECISION DU CONSEIL :

M. LE BLE : Ne soyez pas surpris de voir l'absence de l'Association Prévention Routière. Malgré l'intervention de Jean-Jacques, cette association semble rencontrer des difficultés de fonctionnement surtout de personnes. Nous n'avons même pas réussi à les contacter. Ce n'est pas de la discrimination.

Mme La Maire : Très bien. Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXVI - TARIFICATIONS ET CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES POUR L'ANNEE 2019

Rapport de M. LE BLE

Les différentes salles municipales mises à disposition en dehors des activités de la collectivité sont les suivantes :

- les espaces au sein de **Quai 9**
- la salle **Pierre François**
- l'auditorium **Tam-Tam**
- la **Grande salle de la Maison des associations**
- les salles du **Ponton** (réunion et activités)

Les tarifs de ces différentes salles municipales n'ont été envisagés ni au même moment ni par les mêmes services de la Ville ; ainsi, ils ne sont pas construits de la même manière et ne concernent pas forcément des catégories d'utilisateurs identiques.

Il est donc proposé :

- d'**uniformiser** les catégories de bénéficiaires pour toutes les salles ;
- de **simplifier et de rendre ces tarifs cohérents** d'une salle à une autre en fonction de leur confort, des équipements disponibles et de leur capacité d'accueil ;
- de créer, pour chaque salle, un **tarif dit « de base »**, correspondant au tarif 100 %, et de décliner les tarifs pour les différentes catégories de locataires selon un taux d'effort identique :

Les applications du tarif de base selon les catégories d'utilisateurs

	Lanestériens	Extérieurs
Entreprises, comités d'entreprises, syndicats de copropriété, chambres consulaires	50%	100%
Associations à entrées payantes	40%	100%
Particuliers	30%	100%
Association à entrées gratuites, syndicats	gratuit	60%
Institutions	gratuit	60%

M. LE BLE : Petite explication sur ce que nous suggérons derrière le mot « institutions », ce sont les services publics tels que les collèges, les lycées, pourquoi pas aussi le conseil départemental quand il voudra organiser des manifestations concernant la commune.

Les tarifs de base

		1/2 journée	1 journée
Quai 9	Office	158 €	315 €
	Dock 3	75 €	150 €
	1 Dock	263 €	525 €
	1 Dock + office	420 €	840 €
	2 Docks	525 €	1 050 €
	2 Docks + office	683 €	1 365 €
	Salle de spectacle + hall + loges	2 551 €	
	Ensemble de Quai 9	4 066 €	
Pierre François	1 module	270 €	540 €
	2 modules	420 €	840 €
	3 modules	570 €	1 140 €
	4 modules	720 €	1 440 €
Grande salle de la Maison des associations		150 €	300 €
Tam-Tam		250 €	500 €
Le Ponton	Réunion	50 €	100 €
	Activités	200 €	400 €

Pour chaque espace, la priorité est donnée aux services municipaux, puis aux associations lanestériennes.

Dans l'année civile, et dans le cas d'une manifestation à entrées payantes, les associations lanestériennes bénéficient de la gratuité de la première mise à disposition d'une des salles municipales. Les mises à disposition pour les manifestations à entrées payantes suivantes auront lieu contre une redevance du montant prévu dans le tableau des tarifs de chaque salle.

La demi-journée correspond à 4 heures consécutives.

En annexes sont présentés les tarifs et conditions de mise à disposition spécifiques à chacun des espaces concernés.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté et Vie associative réunie le 24 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : décider d'abroger les différentes délibérations précédemment adoptées relatives à la tarification des salles municipales mentionnées ici ;

Article 2 : fixer comme précisé ci-dessus les tarifs et conditions de mise à disposition des salles municipales.

DECISION DU CONSEIL :

M. LE BLE : Concernant les annexes joints aux bordereaux, ils seront publiés en particulier sur Lanester Demat afin que le futur bénéficiaire sache à quoi il s'engage et ce à quoi il bénéficie. Les spécificités de chaque salle ont été placées en annexe de façon à préserver des taux d'effort lisibles et communs, comme indiqués en préambule au bordereau et de préserver une grille tarifaire commune, propre aux tailles des salles et aux services qu'elles offrent. Avant de passer au vote, je tiens à saluer le travail de la direction Citoyenneté car ce qui me paraissait assez confus au départ, c'est-à-dire de fondre tous ces tarifs, et bien après leur intervention, s'avèrent très lisibles et pour les quelques collègues avec qui j'ai partagé en commission sont finalement assez faciles à lire. J'ai apprécié le travail.

Je profite d'avoir la parole pour donner quelques éléments financiers sur les locations de l'année précédente qui étaient sur des tarifs différents : la collectivité a loué la salle Pierre François pour 4 751 € Elle avait loué aussi le restaurant Larnicol qui désormais ne le sera plus pour des raisons sanitaires, pour 794 € Elle a loué les docks pour 14 596 € Elle a loué Quai 9 pour 23 963 € et elle a loué le Tam Tam pour 300 €

Je garde la parole pour répondre à un groupe minoritaire qui posait une question sur le caractère déficitaire du budget de Quai 9, nous allons garder ces recettes évidemment, en particulier lorsque l'on s'adresse à des individus, ils correspondent à un comportement normal vis-à-vis d'une structure que nous mettons à disposition. Mais je ne suis pas dupe, une partie de l'usage de ces établissements, que ce soit du m2 ou que ce soit comme Mireille l'a évoqué du m2 avec de la culture, s'inscrit sous la bannière du service public. Je ne conçois pas ma mission d'élus comme le contrôleur de gestion municipale. Je fais confiance aux services pour être capable de calculer la rentabilité d'un équipement mais telle n'est pas notre mission. On ne demande pas à la direction Enfance Jeunesse de calculer la rentabilité de l'école Pablo Picasso qui vient d'être rénovée. Quand il est possible d'avoir des recettes, nous les prenons, quand les recettes proviennent du secteur marchand, parce que lorsqu'on loue Quai 9 à une entreprise ou simplement une salle plus petite à un syndicat de copropriété confiée à une grande agence de la place de Lorient, il est normal que cela soit un tarif proche du secteur marchand mais la collectivité n'est pas d'emblée implantée dans le secteur marchand. Telle n'est pas sa mission.

Mme La Maire : Merci pour cette intervention qui donne du sens. Qui a demandé la parole ?

M. SCHEUER : Nous avons reçu une information de votre cabinet à ce sujet. Est-ce qu'il serait possible de l'incorporer dans ce document concernant les organisations politiques pour l'accès aux salles municipales ?

Mme La Maire : Par rapport aux campagnes électorales ? C'est différent, et en plus c'est gratuit.

M. SCHEUER : Ou le préciser dans la case Associations

Mme COCHE : Non parce que c'est renouvelable à chaque élection.

M. LE BLE : Pour le bordereau « les bénéficiaires s'appelaient des formations politiques ou reconnues comme telles ». En fait, je dirais que cela s'impose de droit. Nous allons entrer dans une campagne électorale. Pendant la campagne officielle en plus, la collectivité se doit de mettre et de façon équitable à disposition des formations politiques des lieux d'expression et des lieux de débats. J'apprécie la remarque mais elle ne relève pas d'une grille tarifaire, c'est conjoncturelle. Ici nous sommes sur quelque chose de structurel.

M. SCHEUER : Ce n'est pas que pendant les campagnes électorales que les partis politiques peuvent bénéficier des salles. Si nous faisons une réunion publique, nous y avons accès gratuitement. Il suffirait simplement de le spécifier.

M. LE BLE : Vous rentrez dans la catégorie Associations.

Mme LE MOEL-RAFLIK : C'est pour une réservation.

M. LE BLE : Non, pas du tout. Ce n'est pas qu'une fois, la gratuité accordée une fois concerne les associations pratiquant des entrées payantes. Derrière cela, c'est quand même la volonté d'aider les associations soit à faire un peu de trésorerie ou peut-être simplement équilibrer en fait la manifestation auquel elle se propose d'offrir au public. Ce raisonnement est aussi valable pour la grande salle de Quai 9 car il est impossible de mettre à disposition en dehors des limites du calendrier et en dehors des limites RH de l'équipe qui gère Quai 9, de mettre la grande salle indéfiniment à disposition. La mise à disposition de la grande salle de Quai 9 intervient une fois par an effectivement. Mis à part cela, Alexandre a raison, si une formation politique a besoin d'un dock pour y animer une réunion, elle s'inscrit dans la catégorie Associations et si la formation est de Lanester, la réservation est gratuite. Vous m'excuserez pour la confusion lorsque vous avez dit que le bordereau venait du cabinet, ce dernier a été émis par la Maire dans un contexte pré-électoral mais effectivement les formations politiques ou syndicales peuvent utiliser un dock de Quai 9 si elles sont lanestériennes.

Mme JANIN : Le bordereau qui vous a été transmis était pour vous informer que les partis étaient prioritaires. Si la salle était réservée pour quelqu'un d'autre et qu'un parti demande la salle pendant la période électorale, il est prioritaire. Et à chaque élection, chaque groupe politique composant le conseil municipal recevra ce bordereau pour vous informer des salles qui peuvent être mises à votre disposition.

Mme La Maire : D'autres interventions ?

M. MUNOZ : Comme évoqué en commission, nous saluons la décision d'harmonisation des grilles tarifaires. Il n'y a pas de surprises, nous l'avons déjà dit. Enfin, pour éviter tout malentendu sur Quai 9 et licitation, sachez et je vous donne la primeur de l'information, que les rencontres professionnelles organisées par le centre hospitalier où je travaille se réalisent tous les 2 ans et se feront donc cette année à Quai 9 et non à Hennebont comme habituellement.

Mme La Maire : Bravo !

Rires dans la salle.

Mme La Maire : Merci pour votre contribution. Et évidemment que nous nous réjouissons tous de ce travail d'harmonisation qui vise à simplifier et à rendre plus lisible pour nous tous, les lanestérien-nes et autres, les réservations de nos salles municipales. Bravo, c'est un beau boulot. Nous le votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

Annexe 1 : Les tarifs des espaces au sein de Quai 9

Conditions de mises à disposition :

Pour la salle de spectacle, les associations et institutions lanestériennes bénéficient de la gratuité une seule fois par année civile, que la manifestation soit à entrées gratuites ou à entrées payantes, et à condition que :

- la manifestation ne dépasse pas 2 jours consécutifs
- le montant de l'entrée soit inférieur à 10 euros
- l'association ait son siège social à Lanester depuis au moins 3 ans

La durée de la mise à disposition de la salle de spectacle ne pourra pas dépasser 12h consécutives.

Moyens mis à disposition :

- Dans la salle de spectacle :

- Techniciens et matériel scénique nécessaires à la manifestation (dans le cas d'une trop grande complexité, la Ville de Lanester se réserve le droit de facturer en sus la technicité).

A noter que l'ensemble des besoins relatifs à la sécurité de la manifestation (sécurité incendie, surveillance) est à la charge de l'organisateur, y compris dans le cas d'une mise à disposition à titre gracieux.

- Dans chacun des Docks 1 et 2 :

- Système de vidéo-projection et de sonorisation
- Connexion Wifi gratuite

- Dans l'office :

- De la vaisselle pour 100 personnes Un forfait de 3 € par pièce de vaisselle perdue ou cassée sera demandé aux locataires.

A noter que cet espace n'est pas destiné à la confection de repas mais uniquement au réchauffage de plats préparés à l'avance, et au stockage de plats et/ou boissons au frais.

Les espaces (sanitaires compris) et la vaisselle doivent être rendus propres et rangés. Dans le cas contraire, un forfait de remise en propreté de 250 € peut être appliqué ainsi que le coût d'éventuelles réparations refacturé.

Tarifs Quai 9

	Tarifs de base		Particuliers				Associations à entrées gratuites, syndicats de salariés				Associations à entrées payantes				Entreprises, Comités d'entreprises, syndicats de copropriété, chambres consulaires				Institutions			
			lanestériens		extérieurs		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures	
	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée
Office	158 €	315 €	47 €	95 €	158 €	315 €	gratuit	gratuit	95 €	189 €	63 €	126 €	158 €	315 €	79 €	158 €	158 €	315 €	gratuit	gratuit	95 €	189 €
Dock 3	75 €	150 €	/	/	/	/	gratuit	gratuit	45 €	90 €	30 €	60 €	75 €	150 €	38 €	75 €	75 €	150 €	gratuit	gratuit	45 €	90 €
1 Dock	263 €	525 €	79 €	158 €	263 €	525 €	gratuit	gratuit	158 €	315 €	105 €	210 €	263 €	525 €	131 €	263 €	263 €	525 €	gratuit	gratuit	158 €	315 €
1 Dock + office	420 €	840 €	126 €	252 €	420 €	840 €	gratuit	gratuit	252 €	504 €	168 €	336 €	420 €	840 €	210 €	420 €	420 €	840 €	gratuit	gratuit	252 €	504 €
2 Docks	525 €	1 050 €	158 €	315 €	525 €	1 050 €	gratuit	gratuit	315 €	630 €	210 €	420 €	525 €	1 050 €	263 €	525 €	525 €	1 050 €	gratuit	gratuit	315 €	630 €
2 Docks + office	683 €	1 365 €	205 €	410 €	683 €	1 365 €	gratuit	gratuit	410 €	819 €	273 €	546 €	683 €	1 365 €	341 €	683 €	683 €	1 365 €	gratuit	gratuit	410 €	819 €
Salle de spectacle + hall + loges	2 551 €		/	/	/	/	1 020 €		1 531 €		1 020 €		2 551 €		1 276 €		2 551 €		1 020 €		1 531 €	
Ensemble de Quai 9	4 066 €		/	/	/	/	1 626 €		2 440 €		1 626 €		4 066 €		2 033 €		4 066 €		1 626 €		2 440 €	

Annexe 2 : Les tarifs de la salle Pierre François

Conditions de mises à disposition :

La salle Pierre François comprend un office et 4 modules.

De la vaisselle pour 100 personnes est mise à disposition avec l'office. Un forfait de 3 €par pièce de vaisselle perdue ou cassée sera demandé aux locataires.

Les espaces (sanitaires compris) et la vaisselle doivent être rendus propres et rangés. Dans le cas contraire, un forfait de remise en propreté de 250 €peut être appliqué ainsi que le coût d'éventuelles réparations refacturé.

Tarifs Pierre François

	Tarifs de base		Particuliers				Associations à entrées gratuites, syndicats de salariés				Associations à entrées payantes				Entreprises, Comités d'entreprises, syndicats de copropriété, chambres consulaires				Institutions			
			lanestériens		extérieurs		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures	
	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée
1 module	270 €	540 €	81 €	162 €	270 €	540 €	gratuit	gratuit	162 €	324 €	108 €	216 €	270 €	540 €	135 €	270 €	270 €	540 €	gratuit	gratuit	162 €	324 €
2 modules	420 €	840 €	126 €	252 €	420 €	840 €	gratuit	gratuit	252 €	504 €	168 €	336 €	420 €	840 €	210 €	420 €	420 €	840 €	gratuit	gratuit	252 €	504 €
3 modules	570 €	1 140 €	171 €	342 €	570 €	1 140 €	gratuit	gratuit	342 €	684 €	228 €	456 €	570 €	1 140 €	285 €	570 €	570 €	1 140 €	gratuit	gratuit	342 €	684 €
4 modules	720 €	1 440 €	216 €	432 €	720 €	1 440 €	gratuit	gratuit	432 €	864 €	288 €	576 €	720 €	1 440 €	360 €	720 €	720 €	1 440 €	gratuit	gratuit	432 €	864 €

Annexe 3 : Les tarifs de la Grande salle de la Maison des associations

Conditions de mises à disposition :

Les espaces (sanitaires compris) doivent être rendus propres et rangés. Dans le cas contraire, un forfait de remise en propreté de 100 € peut être appliqué ainsi que le coût d'éventuelles réparations refacturé.

Tarifs Grande salle de la Maison des associations

Tarifs de base		Particuliers				Associations à entrées gratuites, syndicats de salariés				Associations à entrées payantes				Entreprises, Comités d'entreprises, syndicats de copropriété, chambres consulaires				Institutions			
		lanestériens		extérieurs		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures	
1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée
150 €	300 €	/	/	/	/	gratuit	gratuit	90 €	180 €	60 €	120 €	150 €	300 €	75 €	150 €	150 €	300 €	gratuit	gratuit	90 €	180 €

Annexe 4 : Les tarifs des espaces du Ponton

Conditions de mises à disposition :

Les espaces (sanitaires compris) doivent être rendus propres et rangés. Dans le cas contraire, un forfait de remise en propreté de 100 € peut être appliqué ainsi que le coût d'éventuelles réparations refacturé.

Tarifs Ponton

	Tarifs de base		Particuliers				Associations à entrées gratuites, syndicats de salariés				Associations à entrées payantes				Entreprises, Comités d'entreprises, syndicats de copropriété, chambres consulaires				Institutions			
			lanestériens		extérieurs		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures	
	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée
Réunion	50 €	100 €	15 €	30 €	50 €	100 €	gratuit	gratuit	30 €	60 €	20 €	40 €	50 €	100 €	25 €	50 €	50 €	100 €	gratuit	gratuit	30 €	60 €
Activités	200 €	400 €	60 €	120 €	200 €	400 €	gratuit	gratuit	120 €	240 €	80 €	160 €	200 €	400 €	100 €	200 €	200 €	400 €	gratuit	gratuit	120 €	240 €

Annexe 5 : Les tarifs de l’auditorium Tam-Tam

Conditions de mises à disposition :

Il n’est pas autorisé de manger ou de boire dans l’auditorium, aussi, aucun pot ou réception ne peut y être organisé.

Les espaces (sanitaires compris) doivent être rendus propres et rangés. Dans le cas contraire, un forfait de remise en propreté de 100 € peut être appliqué ainsi que le coût d’éventuelles réparations refacturé.

Tarifs Tam-Tam

Tarifs de base		Particuliers				Associations à entrées gratuites, syndicats de salariés				Associations à entrées payantes				Entreprises, Comités d'entreprises, syndicats de copropriété, chambres consulaires				Institutions			
		lanestériens		extérieurs		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures	
1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée
250 €	500 €	/	/	/	/	gratuit	gratuit	150 €	300 €	100 €	200 €	250 €	500 €	125 €	250 €	250 €	500 €	gratuit	gratuit	150 €	300 €

XXVII - FONDS POUR LA PROMOTION DU SPORT 2019 – SUBVENTIONS TRADITIONNELLES – AIDE AUX LICENCIÉS – AVANCE AIDE AUX DEPLACEMENTS

Rapport de Mme LE MOEL-RAFLIK

La ville de Lanester participe à la promotion du sport, notamment par le versement de subventions attribuées suivant des critères définis en concertation avec l'Office Municipal des Sports.

Propositions 2019 :

	Aide aux licenciés	Subvention traditionnelle	Avance aide aux déplacements	Total 2019
A.C.L 56	1 671	2 432		4 103
A.S.L	2 121	4 317		6 438
Amis Plongée		448		448
Boule Lanestérienne		684		684
Bretagne Sud Escalade	1 171	2 751		3 922
Club Cyclo		661		661
Courir à L		828		828
Enfants Du Plessis	1 841	4 226		6 067
Foyer Laïque Lanester	11 970	20 117	7 000	39 087
Lanester Beliers Hockey sur Glace	326	752		1 078
Lanester Canoé Kayak Club	1 033	1 794		2 827
Lanester Football Club		486		486
Lanester Gymnastique	4 401	5 320	4 000	13 721
Lanester Handball	3 081	4 279	8 000	15 360
Lanester Sport adapté		532		532
Lisa Gym Club		707		707
Pétanque	1 150	2 979		4 129
Rugby Lanester Locunel	1 463	2 196	3 000	6 659
Société Hippique Lanester	882	2 303		3 185
Sterenn		274		274
ANSG		341		341
OMS		5 500		5 500

<i>Wallon</i>		500		500
<i>Lurçat</i>		500		500
<i>Macé</i>		500		500
<i>NDPont</i>		500		500
<i>ND aux</i>		377		377
<i>Saint Jo</i>		412		412
TOTAUX	31 110	66 716	22 000	119 826

Ces dépenses sont prévues à l'article 6574 du budget de la Ville

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1111-2 et L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Sportives réunie le 24 janvier dernier,

Considérant la volonté municipale de promouvoir la pratique sportive,

Considérant les crédits alloués pour le Fonds pour la Promotion du Sport pour l'année 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal

Article Unique : D'ATTRIBUER la somme de 119 826 € au titre du Fonds pour la Promotion du Sport 2019 sous forme d'aides traditionnelles, aux licenciés et d'avance sur l'aide aux déplacements.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : C'est un bordereau classique. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXVIII - MANIFESTATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS 2019 - ASSOCIATION COURIR A LANESTER

Rapport de M. LE THOUMELIN

L'association Courir à Lanester participe à l'animation sportive de la ville en organisant deux manifestations au cours de l'année 2019 :

- 1^{er} mai : Trail des Pirates, regroupant plus de 200 trailers sur le site de Saint Niau,
- 13 juillet : Courses des Deux rivières, regroupant plus de 700 coureurs en centre-ville

Elle sollicite une subvention de 2 215,20 € pour abonder le financement de ces 2 manifestations.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2019.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses art. L 1111-2 et L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires sportives du 24 janvier dernier

Considérant la demande de l'association Courir à Lanester,
Considérant l'importance de la fréquentation attendue sur ces deux manifestations,
Considérant la politique de la ville en faveur du soutien aux manifestations sportives,

Il est demandé au Conseil Municipal

Article Unique – D'attribuer une subvention de 2 215,20 € à l'Association Courir à Lanester pour ses manifestations 2019.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXIX - ASSOCIATIONS NON ADHERENTES A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS SUBVENTIONS 2019

Rapport de Mme LOPEZ-LE GOFF

Plusieurs associations sportives, non adhérentes à l'Office Municipal des Sports, sollicitent le soutien de la ville pour la mise en place de leurs activités.

Les demandes concernent :

- **L'Association Gymnastique Volontaire** pour la mise en place d'activités de maintien de la forme et ateliers d'équilibre à destination des personnes de plus de 65 ans pour un montant de **156,86 €**

- **Lorient Artistique Club** pour la mise en place de l'activité patinage artistique à la Patinoire du Scorff, pour un montant de **125 €**

- **Le Comité Départemental du Morbihan des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif** pour soutenir et encourager l'engagement bénévole, pour un montant de **50 €**

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget de la Ville.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses art. L 1111-2 et L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Sportives réunie le 24 janvier dernier,

Considérant les demandes des associations,

Considérant la volonté municipale de promouvoir la pratique sportive,

Il est demandé au Conseil Municipal

Article Unique : D'ATTRIBUER les montants sollicités par l'Association Gymnastique Volontaire pour 156,86 € le Lorient Artistique Club pour 125 € et le Comité Départemental du Morbihan des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif pour 50 € pour le développement des activités énoncées ci-dessus.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Des questions sur ce bordereau ?

M. IZAR : Qu'en est-il de la demande que nous avons faite concernant le Lorient Artistique Club ? Nous avons demandé qu'il s'appelle « lanester ».

Mme LOPEZ-LE GOFF : Pour l'instant, cette Association a demandé leur adhésion à l'Office Municipal des Sports. Leur demande a été refusée parce que justement elle était dénommée « lorient ». Ils sont certainement en réflexion et nous n'avons pas de nouvelles à ce jour.

Mme La Maire : D'autres questions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXX - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC), AU CONSEIL REGIONAL ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - RESTAURATION DE LA STATUE ST-YVES DE LA CHAPELLE DU RESTO

Rapport de Mme PEYRE

En 2018, l'ensemble des statues en bois polychrome des chapelles du Resto et de Saint-Guénéal ont fait l'objet d'un traitement par anoxie afin d'éradiquer les insectes xylophages.

A la demande du Conservateur des antiquités et objets d'art, le traitement par anoxie a été complété, pour les statues n'ayant jamais subi de restauration professionnelle, d'une étude polychromique (étude des différentes couches colorées appliquées au fil du temps) afin de déterminer la (les) restauration(s) à entreprendre pour rendre aux sculptures une lisibilité en adéquation avec leur époque.

Saint Yves, sauvé des bombardements de 1943 et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ne pourra être réinstallé au Resto en l'état, son socle étant trop dégradé.

La réfection indispensable à son repositionnement et sa restauration complète avec retrait du dernier repeint dans les règles de l'art nécessiteront 59 heures de travail.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget 2019 article 2161 (patrimoine historique) pour un montant T.T.C. de 4 341,60 €

Vu l'article L 622-9 du Code du Patrimoine,
Vu l'article L 2321-2 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 22 Janvier 2019,

Considérant la nécessité d'entretenir ce patrimoine historique,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de DEMANDER l'avis et l'accord du Conservateur des Antiquités et objets d'art pour le choix du retrait du repeint,

Article 2 : de SOLLICITER une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil régional, et du Conseil départemental.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

Quelques informations :

- Rappel du conseil municipal le Jeudi 28 Février sur le PLU et réunion publique sur le même sujet le Jeudi 14 Février 2019 à l'espace culturel et de loisirs Quai 9,
- Exposition de costumes bretons à la Médiathèque, le samedi 16 Février, intitulée « tire le fil » avec des ateliers de broderie et des conférences.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 h 30.

THIERY Thérèse, Maire	COCHE Myrienne	L'HENORET Alain a donné pouvoir à Mme DE BRASSIER
LE STRAT Philippe	LE GAL Jean-Yves	JANIN Michelle
ANNIC Sonia a donné pouvoir à M. LE GAL	DE BRASSIER Claudine	PEYRE Mireille
LE MAUR Olivier a donné pouvoir à Mme THIERY	JESTIN Philippe	GUEGAN Marie-Louise
LE GUENNEC Patrick a donné pouvoir à Mme GUEGAN	NEVE Jean-Jacques	GALAND Claudie
MAHE Eric	GARAUD Philippe	CILANE Wahmetrua
FLEGEAU Pascal	DUMONT Françoise	LE BLE Bernard
LOPEZ-LE GOFF	HEMON Morgane	HANSS Sophie
BERNARD Nicolas	LE MOEL-RAFLIK Annaïg	IZAR Joël
GAUDIN Marie-Claude	MUNOZ François-Xavier	LE BOEDEC Nadine
SCHEUER Alexandre	GUENNEC Mareta a donné pouvoir à M. MUNOZ	THOUMELIN Jean-Pierre